



# unesco

Site du patrimoine mondial

## Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche

### PLAN DE GESTION PLAN D' ACTIONS 2025-2029

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 23/09/2026**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

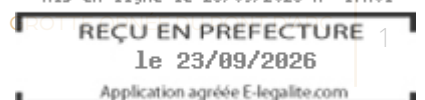
# **PLAN DE GESTION**

# **PLAN D'ACTIONS**

## 2025-2029

---

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

# Édito

## Le préfet de région

**M. Étienne Guyot,**  
préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône

Depuis que la France a signé la Convention de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial rédigée par l'UNESCO, ce sont 54 biens qui ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial dans notre pays, dont 7 se trouvent en Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait rare, c'est dès la découverte de la grotte Chauvet-Pont d'Arc, en décembre 1994, que s'impose immédiatement l'idée de proposer l'inscription de cette cavité exceptionnelle sur cette liste prestigieuse, où figuraient déjà Lascaux ou Altamira, seules grottes ornées, peut-être, qui peuvent lui être comparées par leur caractère universel. Figurer sur cette liste du patrimoine mondial, c'est être reconnu comme un des témoignages des plus nobles aspirations de la création humaine et comme un site représentatif du patrimoine commun de l'humanité.

Cette reconnaissance s'accompagne de responsabilités fortes.

L'un des engagements que notre pays a pris auprès de l'UNESCO est de doter chaque bien d'un plan de gestion, document co-construit par les collectivités locales et l'État, de manière partenariale, et régulièrement mis à jour. Celui de la grotte Chauvet-Pont d'Arc, dont le pilotage revient, par une charte signée en 2011, au syndicat mixte Espace de restitution de la grotte Chauvet (SMERGC), existe depuis la constitution du dossier de candidature. Il a été refondu, pour aboutir au document que vous tenez entre les mains, témoignage du partenariat enthousiaste de l'État – propriétaire de la grotte Chauvet – et des collectivités territoriales et locales, qui ont œuvré ensemble à proposer un plan d'actions qui concerne non seulement la cavité elle-même, mais tout l'écosystème naturel, culturel et économique qui l'entoure.

Arrêté conformément aux dispositions du code du patrimoine, le plan de gestion pourra être réglementairement porté à la connaissance des collectivités lorsqu'elles se lanceront dans des projets de révision de leurs documents d'urbanisme ou de règlements locaux (PLU-H, SCOT...), et sera transmis par l'État à l'UNESCO afin de porter aux instances internationales le message de la bonne gestion de ce bien unique.

# Édito

## La présidente du SMERGC

**Mme Isabelle Massebeuf,**  
**présidente du SMERGC,**  
**conseillère régionale**

Depuis 2007, le Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet œuvre à faire rayonner l'un des joyaux absolus de l'art préhistorique mondial.

Après deux plans d'actions successifs depuis l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO à Doha en 2014 et l'ouverture de Grotte Chauvet 2 - Ardèche en avril 2015, un nouveau cycle s'ouvre à nous, porteur de nouvelles ambitions et de grands défis.

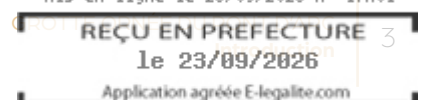
La Grotte Chauvet est désormais dotée d'un plan de gestion en conformité avec la loi LCAP de 2016. Le prochain plan d'actions devra, quant à lui, répondre à une équation complexe : préserver l'intégrité de la grotte Chauvet tout en la faisant connaître au monde entier par un travail sans relâche, autour de sa réplique, la Grotte Chauvet 2 - Ardèche, mais également partout dans le monde.

Cet espace de restitution n'est pas seulement un outil de médiation. Il doit devenir un laboratoire de la relation entre patrimoine, territoire et innovation. Les années à venir devront consolider cette singularité en articulant davantage conservation, recherche scientifique, expérience muséographique et développement local.

Dans le cadre du nouveau plan d'actions UNESCO, les enjeux climatiques s'imposeront comme une des priorités absolues. La vulnérabilité de la grotte originale face aux dérèglements environnementaux exige une vigilance accrue et des protocoles de surveillance renforcés. Autant de raisons pour œuvrer avec les services de l'État, les chercheurs et les médiateurs à la rendre toujours plus accessible et universelle auprès d'un public large, en France comme à l'international.

Pour cela, l'ancrage territorial reste fondamental : faire de ce site exceptionnel un moteur durable pour les « communautés locales » dans l'esprit de l'UNESCO, en tissant des liens solides entre patrimoine mondial et tissu local. C'est à cette condition que la grotte Chauvet deviendra, pour les générations futures, une expérience humaine vivante et transformatrice.

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

## Introduction

Le bien « Grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, Ardèche » a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO lors de la réunion du comité du patrimoine mondial qui s'est tenue à Doha en juillet 2014.

Cette inscription a été proposée par l'État français sur la base d'un dossier de candidature transmis aux instances idoines de l'UNESCO. La préparation et la rédaction de celui-ci ont été coordonnées par le Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (SMERGC) créé conjointement par le département de l'Ardèche et la région Rhône-Alpes (devenue en 2016 région Auvergne-Rhône-Alpes) qui lui ont délégué la mission de travailler conjointement avec les services de l'État à élaborer cette candidature et à construire l'espace de restitution de la grotte Chauvet (« grotte Chauvet 2 – Ardèche ») ouvert en 2015.

Le dossier de candidature comprenait une description du bien et une démonstration de sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E) ainsi qu'un plan de gestion qui exposait les grands principes définissant les modalités de conservation, de recherche, de médiation et d'intégration dans l'environnement local du bien et de sa zone tampon. Ce plan de gestion était associé à un plan d'actions qui couvrait les années 2012-2016.

Au terme de cette période, un nouveau plan d'actions a été élaboré qui a couvert la période 2017-2024.

En 2016, la loi LCAP, relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a modifié le code du patrimoine et le code de l'urbanisme pour intégrer dans la loi française la notion de patrimoine mondial qui en était absente. L'article L612-1 CP créé l'obligation pour tous les biens inscrits de posséder un plan de gestion rédigé conjointement par l'État et les collectivités territoriales, puis arrêté par le préfet de région.

Le plan de gestion doit donc obligatoirement être élaboré conjointement par l'État et les collectivités territoriales concernées. Il porte sur le bien et sa zone tampon et est arrêté par l'autorité administrative compétente, ici le préfet de région.

Il revêt donc un caractère réglementaire et doit être porté à connaissance lors de l'élaboration ou de la modification des SCOT ou des PLU/PLUI.

Ces nouvelles dispositions concernent les plans de gestion des biens inscrits à partir de 2016 mais également ceux inscrits antérieurement faisant l'objet de modifications ou d'actualisation depuis cette date.

C'est la raison pour laquelle ce document a été élaboré et validé par une commission locale *ad hoc* (nommée « comité de bien de la grotte ornée du Pont d'Arc dite grotte Chauvet-Pont d'Arc »). Il est organisé en 4 chapitres qui reprennent les éléments clés relatifs au bien inscrit au patrimoine mondial :

- L'identification du bien, la déclaration de valeur universelle et les délimitations, du bien et de sa zone tampon (chapitre 1)
- Une description détaillée et documentée du bien (chapitre 2)
- Un bilan d'exécution des précédents plans d'actions de 2012 à 2024 (chapitre 3)
- Les objectifs stratégiques déclinés en un plan d'actions couvrant la période 2025-2029 (chapitre 4)

Ce plan, approuvé par les membres de la commission locale lors de sa réunion du 2 juillet 2026 a été transmis aux représentants des services de l'État en région Auvergne-Rhône-Alpes qui prendra l'arrêté préfectoral à même de le rendre communicable dans le contexte visé par le code de l'urbanisme et de le transmettre à l'UNESCO qui le publiera sur son site internet.

## LA GROTTE CHAUVET, UN TRÉSOR POUR L'HUMANITÉ

Le 18 décembre 1994, les premières œuvres d'art de l'humanité sont découvertes sur les parois d'une grotte à Vallon-Pont-d'Arc. Chevaux, lions, mammouths, aurochs, rhinocéros... Plus d'un millier de traces liées aux activités humaines, dont 490 représentations animales, ornent les parois de la grotte Chauvet en Ardèche. Exécutées avec précision il y a 36 000 ans, il s'agit des plus anciennes représentations picturales connues sur le continent eurasiatique.

Pendant 21 000 ans, à la suite d'un éboulement de la falaise, cette cathédrale naturelle est restée fermée et préservée. C'est en décembre 1994 que Jean-Marie Chauvet, Éliette Brunel et Christian Hillaire se faufilent dans une cheminée étroite en quête de nouvelles cavernes à explorer. À 25 mètres sous terre, les spéléologues font alors face à un spectacle exceptionnel : une large cavité, des os en tout genre, et surtout, des dessins, des gravures monumentales dans un exceptionnel état de conservation. La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet, est alors dévoilée au monde.

### Protéger cet héritage naturel et artistique.

Ce chef-d'œuvre du génie humain est un témoignage unique sur les premiers groupes d'Homo sapiens en Europe de l'Ouest. Au-delà de la grotte, le Pont d'Arc, la combe d'Arc et le cirque d'Estre sont parties intégrantes du site et de sa compréhension. Pour la protéger, il faut aussi préserver cet écrin paysager.

### Restituer ce patrimoine à l'humanité

Si le site naturel du Pont d'Arc accueille tous les ans plus d'un million de visiteurs, l'accès à la cavité a immédiatement été réservé aux scientifiques, sous la surveillance du service de conservation de la grotte du ministère de la Culture.

Pour restituer ce patrimoine à l'humanité, une réplique est sortie de terre, en 2015, à quelques kilomètres de là. Une réalisation rendue possible grâce à l'engagement des collectivités territoriales. Cet espace de restitution grotte Chauvet 2 – Ardèche, qui abrite « l'anamorphose » de la grotte Chauvet, a déjà permis à plus de 4 millions de personnes de remonter le temps sur les pas de leurs lointains ancêtres, premiers artistes de l'humanité. En presque dix ans, le site a attiré des visiteurs de 140 nationalités, confirmant l'universalité du patrimoine « Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont d'Arc, Ardèche »

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 23/09/2026**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

# 1. Identification du bien et déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle

## DÉCISION D'INSCRIPTION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

**Décision 38 COM 8B.32** : Grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, Ardèche (France).

Le Comité du patrimoine mondial,

1. **Ayant examiné** les documents WHC-14/38.COM/8B et WHC-14/38.COM/INF.8B1,
2. **Notant** que l'État partie a accepté la révision du nom du bien ;
3. **Inscrit** la **Grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, Ardèche, France**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères (i) et (iii)** ;
4. **Adopte** la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante
5. **Recommande** que l'État partie crée un cadre à long terme qui maintienne les actuelles restrictions de l'accès des visiteurs fixé à un nombre annuel maximal et qui continue de prévenir tout contact physique direct avec les parois et les sols de la grotte.

## DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

### Brève synthèse

La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, est située dans un plateau calcaire traversé par les méandres de l'Ardèche dans le sud de la France et couvre une zone d'environ 8 500 mètres carrés. Elle recèle les plus anciennes représentations picturales connues à ce jour, que la datation au radiocarbone fait remonter à la période de l'Aurignacien (entre 30 000 et 32 000 BP). La grotte fut fermée par un éboulement de rochers il y a environ 20 000 ans BP et est restée scellée jusqu'à sa redécouverte en 1994. La grotte contient plus de 1 000 dessins, principalement d'animaux, y compris plusieurs espèces dangereuses, ainsi qu'un grand nombre de vestiges archéologiques et paléolithiques.

La grotte contient les expressions les mieux préservées de la création artistique des populations aurignaciennes, constituant un témoignage exceptionnel de l'art rupestre préhistorique. Outre les représentations anthropomorphes, les dessins zoomorphes montrent une sélection inhabituelle d'animaux qu'il était difficile d'observer ou d'approcher à cette époque. Certains sont uniquement illustrés dans la grotte Chauvet. En raison de l'extrême stabilité du climat intérieur

pendant des millénaires et de l'absence de processus naturels préjudiciables, les dessins et peintures ont été préservés en parfait état de conservation et avec un caractère complet exceptionnel.

**Critère (i)** : la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, contient les premières expressions connues du génie artistique humain et plus de 1 000 dessins aux motifs anthropomorphes et zoomorphes d'une qualité esthétique exceptionnelle ont été inventoriés. Ils forment une expression remarquable de la première création artistique de l'homme, d'une excellente qualité et d'une grande diversité, tant dans les motifs que dans les techniques. La qualité artistique est soulignée par la maîtrise de l'utilisation des couleurs, l'association de la peinture et de la gravure, la précision des représentations anatomiques et la capacité à donner une impression des volumes et des mouvements.

**Critère (iii)** : la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, apporte un témoignage unique et exceptionnellement bien préservé sur la tradition culturelle et artistique des Aurignaciens et sur le développement ancien de l'activité créative humaine en général. L'isolement de la grotte pendant plus de 20 millénaires a transmis un témoignage incomparable de l'art du début de l'époque aurignacienne, exempt d'interventions ou de perturbations humaines post-aurignaciennes. Les vestiges archéologiques, paléontologiques et artistiques de la grotte illustrent, comme dans aucune autre grotte du début du Paléolithique supérieur, la fréquentation des grottes pour des pratiques culturelles et rituelles.

### Intégrité

Le bien proposé pour inscription comprend la totalité de l'espace souterrain de la grotte couvrant environ 8 500 mètres carrés et tous les éléments du plateau calcaire au-dessus de la grotte qui en dépendent structurellement, ainsi que l'emplacement de l'entrée et les environs immédiats. Ces espaces contiennent tous les attributs de la valeur universelle exceptionnelle et le bien a des dimensions appropriées. Des politiques strictes de conservation préventive, y compris des restrictions d'accès, ont permis de maintenir une situation pratiquement identique à celle trouvée au moment de la découverte. Cette restriction d'accès et le suivi continu des conditions climatiques seront les principaux facteurs assurant la préservation de l'intégrité du bien et la prévention des risques d'impact humain.

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

Périmètre et déclaration de valeur universelle  
**REÇU EN PREFECTURE**  
Le 23/09/2026  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

## Authenticité

L'authenticité du bien peut être démontrée en se basant sur son parfait état de conservation, le bien ayant été scellé pendant 23 000 ans puis traité avec précaution et fermé au public depuis sa découverte. La datation des découvertes et des dessins a été confirmée par une analyse au carbone 14 comme étant comprise entre 32 000 et 30 000 ans BP et les matériaux, conceptions, techniques de dessin et traces de fabrication remontent à cette époque. L'art rupestre ainsi que les vestiges archéologiques et paléontologiques sont quasiment indemnes de tout impact ou altération causés par l'homme. La seule modification est l'installation de passerelles en acier inoxydable totalement amovibles qui donnent accès aux différentes parties de la grotte tout en prévenant la perturbation des traces au sol ou des découvertes.

## Éléments requis en matière de protection et de gestion

La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc, bénéficie du plus haut niveau de protection nationale en tant que monument historique. De même, cette zone tampon jouit du plus haut niveau de protection nationale depuis le début de l'année 2013. En conséquence, la zone tampon ne permettra aucun développement à l'avenir.

La gestion est principalement axée sur la mise en œuvre d'une stratégie de conservation préventive, basée sur un suivi constant et la non-intervention. Plusieurs systèmes de suivi ont été installés dans la grotte, qui forment une partie intégrante des efforts de conservation préventive. Tout changement dans l'humidité relative et/ou la composition de l'air à l'intérieur de la grotte est susceptible d'avoir de graves incidences sur l'état des dessins et des peintures. C'est à cause de ce risque que la grotte ne sera pas ouverte au grand public, mais il est également impératif de réduire les futures visites d'experts, de chercheurs et de conservateurs au minimum absolument nécessaire. Malgré la délicatesse des peintures et dessins, aucune activité de conservation n'a été menée dans la grotte et l'on entend maintenir la totalité des peintures et dessins dans l'état fragile mais parfait dans lequel ils ont été découverts.

Les autorités de gestion mettent en œuvre un plan de gestion (2012-2016), basé sur des objectifs stratégiques, des domaines d'activité et des actions concrètes qui sont prévus avec des délais, des responsabilités institutionnelles, des exigences budgétaires et des indicateurs d'assurance qualité. Ces derniers garantiront une assurance qualité complète à l'issue d'un cycle de mise en œuvre en 2016, à la suite de quoi le plan de gestion devra être révisé pour les futurs processus de gestion.

Après qu'il est devenu évident que la grotte ne pourra jamais être ouverte au grand public, l'idée d'une reconstruction en fac-similé visant à mettre à disposition des installations d'interprétation et de représentation a émergé. Le Grand Projet Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (ERGC) a été élaboré, avec pour but de créer une reconstruction en fac-similé de la grotte et de ses peintures et dessins avec une zone de découverte et d'interprétation capable d'attirer des visiteurs.

## A. PAYS

- France

## B. ÉTAT, PROVINCE OU RÉGION

- Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Département de l'Ardèche

## C. NOM DU BIEN

- Grotte ornée du Pont d'Arc dite  
« grotte Chauvet-Pont d'Arc, Ardèche »

## D. COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES À LA SECONDE PRÈS

- N 44° 23' 15" – E 04° 24' 58"
- Coordonnées Lambert II étendues:  
X = 765 500 / Y = 1 934 000 / Z = 200,9

## E. SURFACE DU BIEN INSCRIT ET DE LA ZONE TAMPON (EN HECTARES)

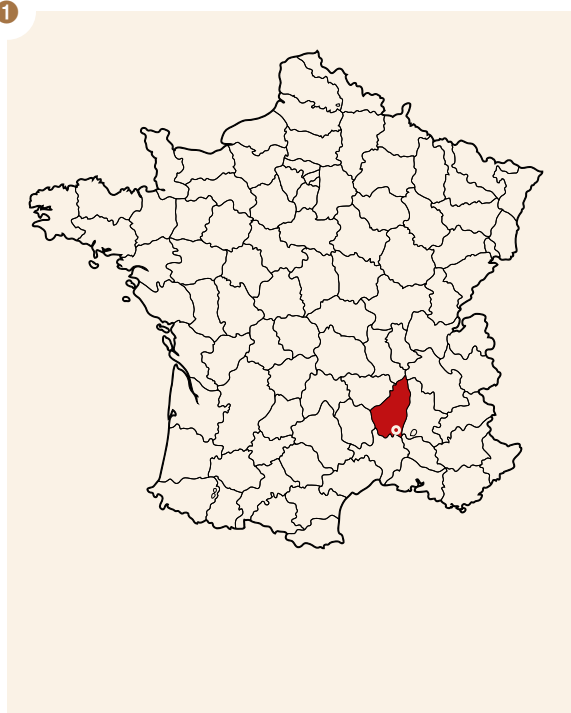
- Surface du bien inscrit: 9 ha
- Zone tampon: 1353 ha

## F. CARTES ET PLANS

① La France, situation de la grotte Chauvet-Pont d'Arc

② Les Gorges de l'Ardèche,  
situation de la grotte Chauvet-Pont d'Arc

③ Bien inscrit

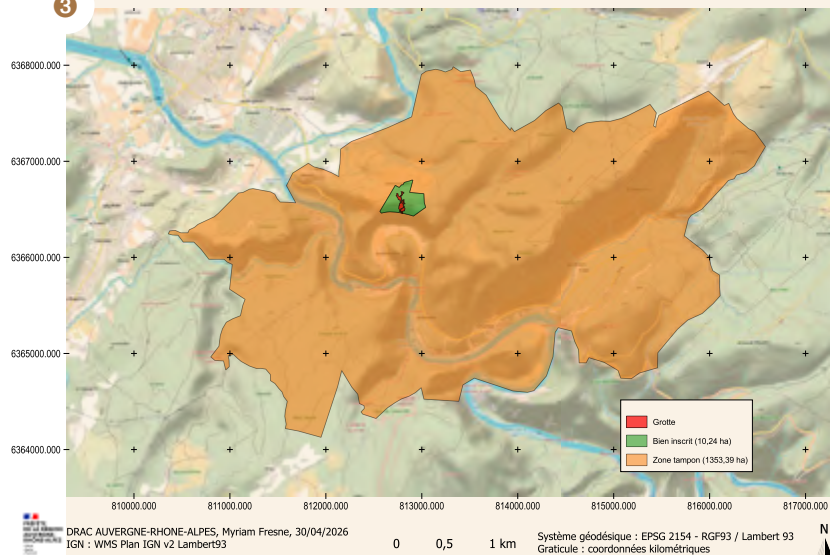


2



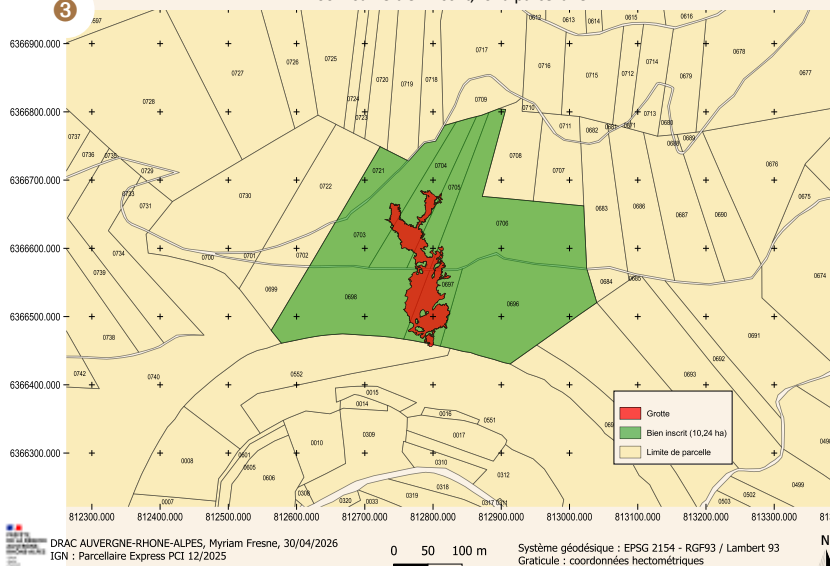
Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche - Bien inscrit et Zone tampon

3



Grotte ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Ardèche  
Zoom sur le bien inscrit, fond parcellaire

3



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

Périmètre et déclaration de

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

## 2. Description du bien

Cette description est extraite de la section 2.a du dossier de candidature *Description du bien*, rédigée en 2013 et qui a servi de support pour justifier l'inscription de la « grotte ornée du Pont d'Arc, dite "grotte Chauvet" » sur la liste UNESCO du patrimoine mondial de l'humanité. Depuis cette date, plus d'une dizaine de campagnes de recherche annuelles ont été menées qui ont considérablement amélioré la connaissance du site. Des résultats détaillés de ces recherches sont publiés pour former à terme une *Monographie de la grotte Chauvet* en 6 volumes qui ont déjà été publiés : *Atlas de la grotte Chauvet-Pont d'Arc* en 2020 aux Éditions de la maison des sciences de l'homme, *La grotte Chauvet-Pont d'Arc, Art et archéologie*, *Les Premières Salles* aux Éditions du patrimoine en 2025. La parution d'un troisième volume en deux tomes portant sur la description des salles du fond est prévue dans les années à venir. La bibliographie jointe en fin de chapitre complète cet ensemble de parutions monographiques.

### I. CONTEXTE PAYSAGER : LES GORGES DE L'ARDÈCHE, LA COMBE ET LE PONT D'ARC

#### 1 Vue aérienne des gorges de l'Ardèche

La grotte Chauvet-Pont d'Arc s'ouvre dans un cadre admirable : celui de l'entrée des gorges de l'Ardèche commandée par le Pont d'Arc, arche naturelle de plus de cinquante mètres de hauteur sous laquelle s'écoule la rivière. Frontière entre deux paysages très différents (une ample vallée creusée, à l'amont, dans des marnes sombres contraste avec de profondes gorges encaissées dans des calcaires très clairs), le site de la Combe et du Pont d'Arc est un élément majeur du patrimoine naturel.

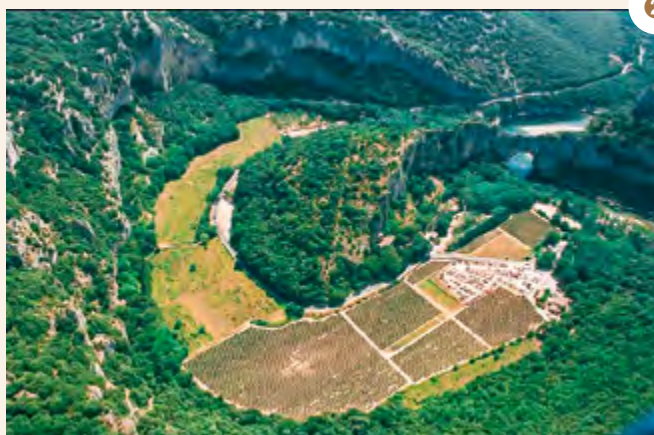
À cette inscription dans un paysage remarquable, répond une autre spécificité : contrairement au traditionnel canyon en « trait de scie », les gorges de l'Ardèche se caractérisent, sur près de 25 kilomètres, par d'amples et régulières sinuosités profondément encaissées dans la masse calcaire urgonienne. C'est au-delà du recoupement en gorges du plateau calcaire du Bas-Vivarais, que l'Ardèche rejoint la vallée du Rhône.

#### Avant les aménagements de l'Opération Grand Site

#### 2 Vue aérienne de la combe d'Arc, méandre abandonné de l'Ardèche, avant l'Opération Grand Site

#### Après les aménagements de l'Opération Grand Site

#### 3 Vue aérienne de la combe d'Arc, après l'Opération Grand Site



Ce parcours singulier, en méandres encaissés, des gorges de l'Ardèche, crée une grande diversité de paysages, à l'origine d'une importante biodiversité. Les parties concaves des méandres, sapées au cours du temps par la rivière, se traduisent dans le relief par des versants escarpés, entrecoupés de nombreux rangs calcaires sur lesquels se développe une végétation méditerranéenne xérophytique. Ils correspondent aux nombreux « cirques » que l'on peut y découvrir, tel le cirque d'Estre dans lequel s'ouvre la grotte Chauvet-Pont d'Arc.

À l'inverse, les convexités du canyon présentent des pentes plus douces qui permettent d'accéder depuis le plateau au fond des gorges. C'est au pied de ces versants que se sont conservées les terrasses alluviales de galets. Cette diversité géographique se traduit par une mosaïque paysagère et une très forte biodiversité (plus de cinq cents espèces de plantes ont été recensées).

Les impressionnantes crues de la rivière Ardèche sont dues à la conjonction de deux facteurs :

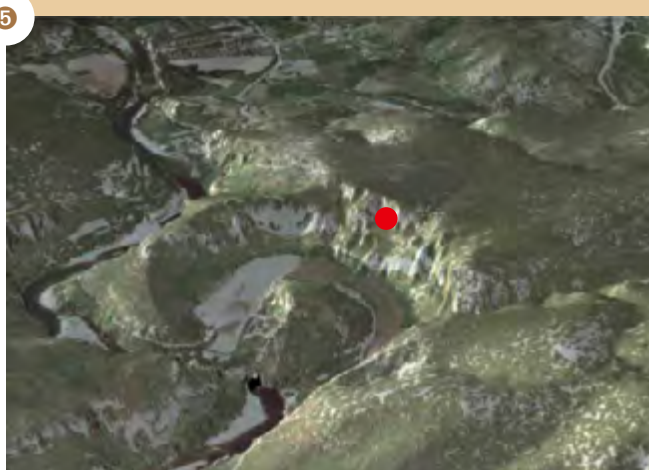
- l'intensité des précipitations méditerranéennes qui s'abattent sur la barrière cévenole, notamment en début d'automne (phénomène dit de la « goutte froide ») ;
- le caractère imperméable des terrains situés en amont des gorges (substrat cristallin et volcanique de la Haute Ardèche), qui provoque la concentration des ruissellements vers l'Ardèche et amplifie les événements météorologiques exceptionnels.

#### 4 le Pont d'Arc, au-dessus de l'Ardèche.

Ces crues ont pour effet de charrier des masses importantes de sédiments et de remobiliser les plages de sable et de galets présentes dans les gorges. Elles contribuent ainsi à une forte mobilité paysagère du lit de la rivière. Peu de rivières françaises disposent aujourd'hui de marges de liberté de leur lit : la morphologie fluviale des gorges de l'Ardèche constitue à cet égard une exception.

La grotte Chauvet-Pont d'Arc s'ouvre donc dans un cadre naturel, aujourd'hui protégé, présentant de fortes particularités paysagères, en grande partie déjà présentes lors des périodes d'occupation de cette cavité.

#### 5 Illustration de l'insertion de la grotte dans son écrin paysager



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE 11

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

## II. LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC

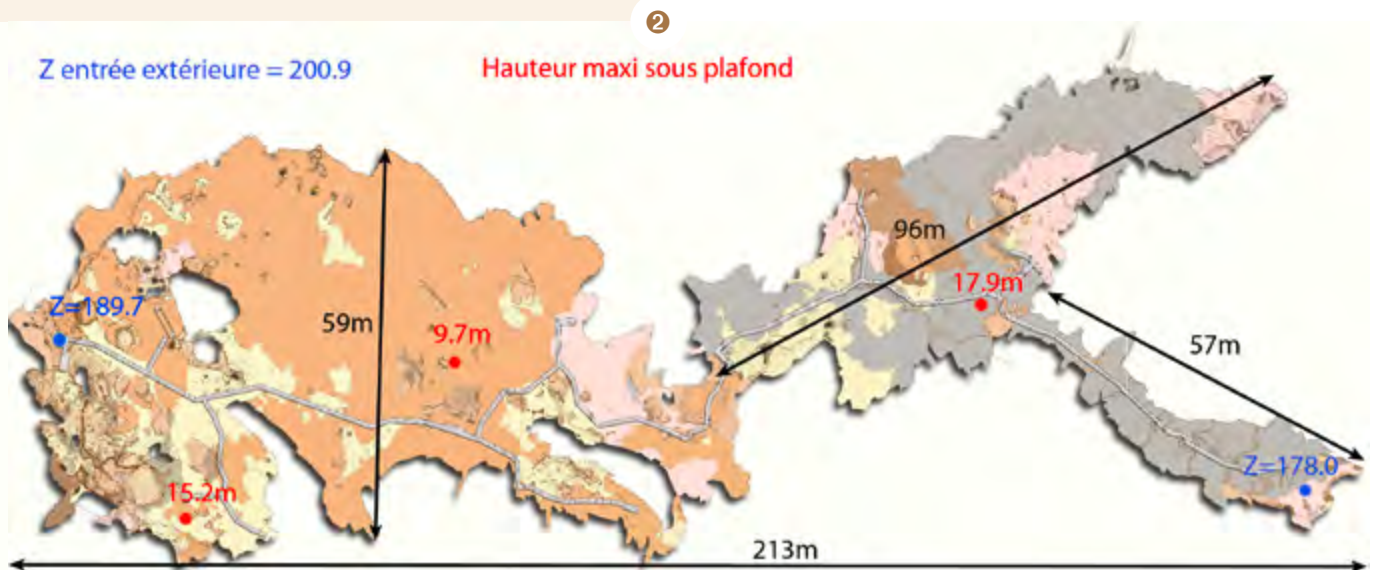
La grotte s'ouvre dans le cirque d'Estre qui domine la combe d'Arc, un ancien méandre de l'Ardèche abandonné après le recoupement souterrain du pédoncule calcaire par la rivière, qui a donné naissance à l'arche naturelle du Pont d'Arc. L'entrée de la grotte surplombe d'une centaine de mètres le méandre abandonné. Elle est située à 200 m d'altitude environ par rapport au niveau de la mer.

- ① Schéma illustrant les positions relatives du Pont d'Arc, de la Combe et de la grotte



À l'instar du cadre naturel dans lequel elle s'inscrit, la grotte Chauvet-Pont d'Arc présente elle aussi des caractéristiques très spécifiques, renforcées par un important développement (près de 800 m de galeries) et par l'ampleur des volumes souterrains.

- ② Cotes de la grotte Chauvet-Pont d'Arc, permettant d'en apprécier les dimensions maximales et hauteurs sous le plafond



Le sol de la cavité est relativement plat.  
En de rares points, son plancher présente des soutirages (salle Brunel, salle Hillaire, salle du fond) et un léger point haut d'une dizaine de mètres de développement (le Seuil).

Les deux exceptions à cette configuration d'ensemble se situent aux deux extrémités de la cavité : l'éboulis qui scelle l'entrée préhistorique et la « branche du Mégacéros- salle du fond » qui présente une déclivité descendante (point bas : 178 m).

3 Soutirage de la salle des Bauges

4 Éboulis scellant l'entrée préhistorique de la grotte





1 *Plan topographique de la grotte, indiquant les noms des différentes salles*

Une autre caractéristique de la grotte Chauvet–Pont d’Arc réside dans la diversité de sa morphologie souterraine, qui témoigne du creusement et de l’évolution de la cavité, avant, pendant, et après les occupations préhistoriques. Ces mémoires géomorphologiques ont permis de reconstituer avec une rare précision la genèse et l’évolution de la cavité. Avant d’aborder celles-ci, il convient de présenter les différents secteurs de la grotte et leurs principales caractéristiques paysagères.

## 2 Salle Brunel

La première salle dans laquelle on débouche actuellement est la salle Brunel. C'est assurément la plus complexe. À la planéité du sol dans le secteur des panneaux du Sacré Cœur répond un chaos de blocs imposants issus de l'effondrement d'importants édifices stalagmitiques, en direction du panneau des Dominos et de la galerie des ours. Aux morphologies de plafond, où alternent profondes coupoles et pendants, fait écho un riche ornement stalagmitique. Ces contrastes paysagers sont d'autant plus déstabilisants qu'ils s'inscrivent dans une salle aux dimensions importantes (40 m de long, 20 m de large, 10 m de hauteur). Il ne fait pas de doute que les artistes qui ont réalisé les œuvres de la grotte Chauvet ont connu ce paysage contrasté, si on se réfère aux panneaux de ponctuations rouges qui ornent les parois et les cicatrices d'effondrement stalagmitique (par exemple le panneau des Dominos) de cette salle.



③ *Panneau des dominos, salle Brunel*

Au-delà de la salle Brunel, le paysage souterrain se modifie radicalement. On passe à une vaste galerie : la salle des Bauges. D'environ 50 mètres de large, cette salle présente une relative planéité.



#### 4 Salle des Bauges, planéité du sol et du plafond

Les nombreuses bauges à ours (une cinquantaine) ne gommant pas l'impression générale d'horizontalité du plancher argileux. Il en est de même pour les imposants blocs calcaires issus d'un très vieil écroulement d'un pan de plafond. La salle des Bauges est un des rares secteurs de la grotte où la géologie se lit ; partout ailleurs, les morphologies sont l'expression du travail de la dissolution et des différentes phases de remplissage (détritique et carbonaté). Dans la salle des Bauges, la planéité du plafond est due au pendage des strates calcaires.

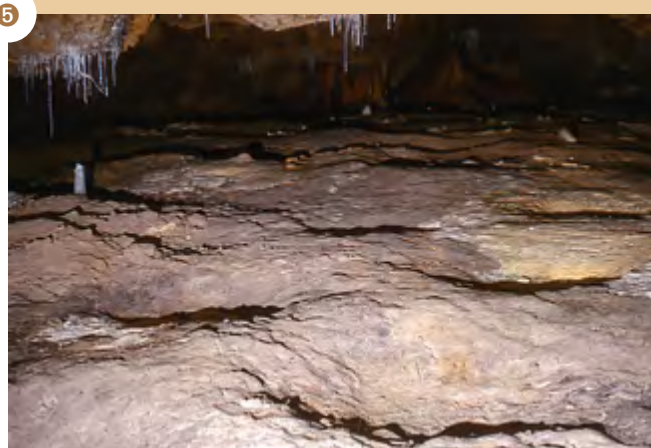
#### 5 Bauges à ours

On peut relever qu'ici, également, les hommes de la Préhistoire ont vu et parcouru ce même paysage : en témoignent l'inscription des bauges dans le plancher argileux, et le poli des blocs au sol, dû au passage des ours. La salle des Bauges dégage une impression qui se généralise dans la suite de la cavité : un état exceptionnel de conservation des témoins laissés, ici par les ours, et dans d'autres secteurs de la cavité par l'homme de la Préhistoire.

La salle des Bauges s'ouvre sur les deux galeries parallèles du Cactus et des Panneaux rouges. Elles ont en commun un spectaculaire jeu de couleurs alliant le rouge et le blanc. À la blancheur des parois et des édifices stalagmitiques, répond un rouge intense, présent à la fois au plafond et au sol de ces galeries. Au plafond, ce rouge correspond à un ancien remplissage détritique qui après avoir colmaté la totalité de la galerie a été induré par des eaux riches en carbonates ; il ne reste, aujourd'hui, que le niveau induré plaqué au plafond de la galerie du Cactus et en quelques points de la galerie des Panneaux rouges. Le plancher de cette dernière est tapissé de gours alimentés par des eaux qui ont circulé au contact d'un remplissage argileux rougeâtre. Ce qui retient ici l'attention est que ce secteur a connu une certaine évolution du paysage souterrain liée au concrétionnement : les hommes de la Préhistoire ont connu une galerie du Cactus exempte des édifices stalagmitiques.

#### 6 Galerie du Cactus

Le « seuil » présente une double singularité : outre sa position surélevée par rapport au reste de la galerie, il est un des rares secteurs de petite taille qui oblige à se baisser. Il donne accès à la salle du Cierge qui se caractérise par de petits bassins pratiquement toujours en eau et par des aménagements anthropiques (blocs cassés, blocs déplacés, etc.). Un des aménagements les plus caractéristiques est le bloc posé au sol (marche) pour descendre le rebord du soutirage





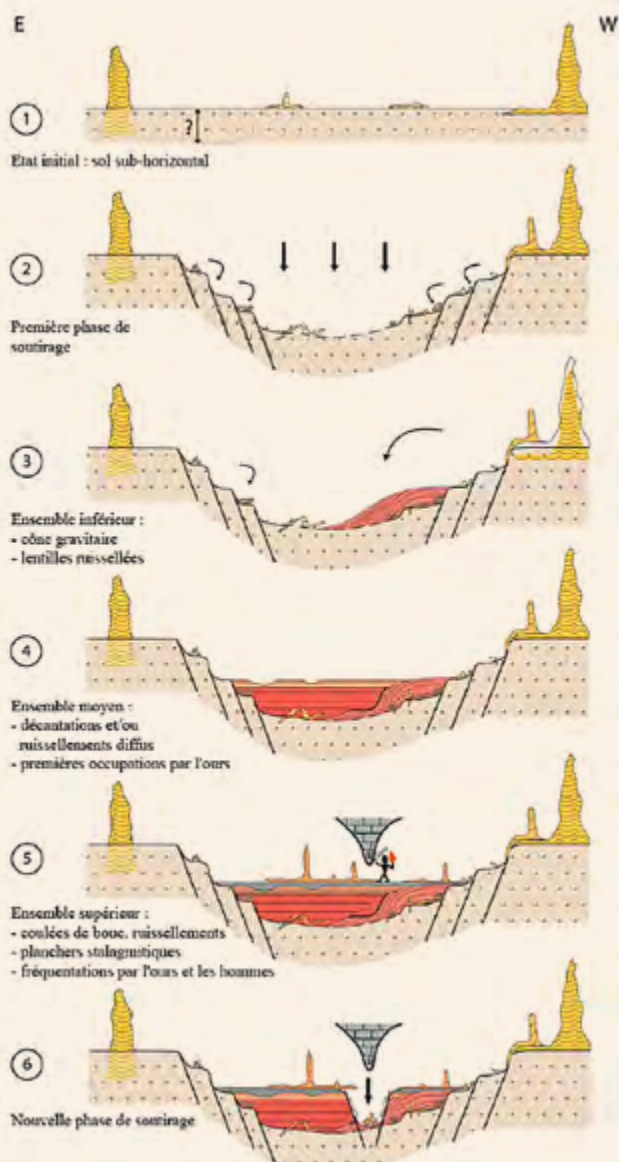
1

Les salles Hillaire et du Crâne appartiennent à un même volume souterrain. L'existence d'un « rideau » de colonnes stalagmitiques a pour effet d'individualiser la salle du Crâne par rapport à la salle Hillaire. Toutes deux présentent les mêmes caractéristiques morphologiques et ont été affectées par un même soutirage généralisé, à l'origine de la banquette argileuse qui ceinture cet ensemble de salles. Les aménagements anthropiques et les traces laissées par les ours sur les banquettes de ce soutirage indiquent clairement que celui-ci est antérieur aux occupations préhistoriques. Les points bas de part et d'autre du rideau stalagmitique ont été occupés par l'eau comme le soulignent, dans la salle du Crâne, les empreintes laissées par les ours dans les argiles rendues plastiques par la présence d'eau.

La salle Hillaire a connu un second soutirage d'une dizaine de mètres de diamètre pour une profondeur de 3 à 4 mètres. Ce soutirage est, quant à lui, postérieur aux occupations préhistoriques, comme en témoignent les pendants gravés situés au-dessus du trou et aujourd'hui inaccessibles.

2

- 1 La salle Hillaire.  
À gauche, le soutirage surmonté d'un pendant gravé
- 2 Salle Hillaire,  
représentation des étapes de soutirage



Les salles Hillaire et du Crâne présentent deux autres spécificités communes : leurs parois sont recouvertes d'un film d'altération qui prend parfois la forme de vermiculations et les imposants pendants de voûte sont eux-mêmes recouverts d'un film d'altération et/ou de vermiculations.

La salle du Crâne permet d'accéder à une des deux terminaisons de la cavité : la galerie des Croisillons. Elle se distingue du reste de la grotte par sa hauteur modeste (1,5 à 3 m) et surtout par ses empreintes humaines qui sont les seules connues dans la grotte. Cette galerie présente, par ailleurs, de nombreux témoins de l'occupation animale (empreintes, bauges, squelettes d'ours).

Dans l'axe de la galerie du Cierge et de la salle Hillaire se développe la galerie des Mégacéros qui conduit à la seconde terminaison de la cavité (salle du Fond). Cette galerie, également de taille modeste (1,5 à 2 m de large et 3 à 4 m de hauteur), se caractérise essentiellement par son sol qui porte d'anciens foyers, des outils (silex, sagaie), des empreintes ligneuses et végétales (matériels amenés par l'homme) ainsi que des ossements animaux. Au droit des foyers, les parois de la galerie ont connu une surchauffe, à l'origine de l'éclatement d'un pan de roche. La galerie des Mégacéros est également affectée par plusieurs

ressauts qui annoncent la descente en direction de la salle du Fond. Cette descente correspond à une série de vastes gours étagés remplis ultérieurement d'argiles et dans lesquels les ours ont aménagé des bauges.

### 3 Galerie des Mégacéros

La salle du Fond est sans doute une des plus exceptionnelles, tant par ses formes naturelles (profondes coupoles au plafond et longs pendants de voûte) que par les fresques réalisées par les hommes préhistoriques (grands lions, rhinocéros, bisons...). Elle domine en balcon le point le plus bas de la grotte (~ 23 m par rapport à l'entrée), tapissé d'argiles portant des empreintes d'ours et de bouquetin. Ces témoins de passage indiquent, comme dans la galerie des Mégacéros et celle des Croisillons, que les animaux et les hommes ont respectivement cheminé dans une cavité qui avait déjà largement acquis ses traits actuels.

De cette description, plusieurs éléments sont à retenir :

- le paysage souterrain de la grotte Chauvet-Pont d'Arc est d'une grande diversité et présente, en dehors de sa valeur morphogénique, un état de conservation d'une rare qualité ;
- les hommes et animaux de la Préhistoire ont connu une cavité présentant globalement la même physionomie qu'actuellement ; le concrétionnement récent (galeries du Cactus et du Cierge et sol de la galerie des Panneaux rouges) modifie ponctuellement le paysage souterrain ; la zone d'entrée, en revanche, a connu de profondes modifications depuis les occupations préhistoriques, du fait de la fermeture brutale de la cavité ;
- les hommes de la Préhistoire ont mis en valeur l'esthétique de la grotte ; les panneaux ornés s'inscrivent dans le relief pariétal de la cavité, en jouant notamment des saillants et rentrants de la paroi ;
- la cavité possède des aménagements anthropiques : amas de blocs, marche, bassins etc. qui restent discrets dans le paysage souterrain.



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE  
le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-



1

### III. LES VESTIGES ET REPRÉSENTATIONS DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC

La grotte Chauvet-Pont d'Arc abrite d'importants vestiges archéologiques et paléontologiques (plus de 4 000 ossements inventoriés au sol), témoins de l'occupation de la cavité par l'homme et par la faune paléolithique ; mais les parois de la grotte sont surtout le support d'un ensemble d'art pariétal exceptionnel tant du point de vue du nombre des figures (environ 1 000 à ce jour, mais des découvertes sont régulièrement réalisées) que du bestiaire atypique représenté, mais aussi par la qualité de ces représentations et la diversité des techniques employées.



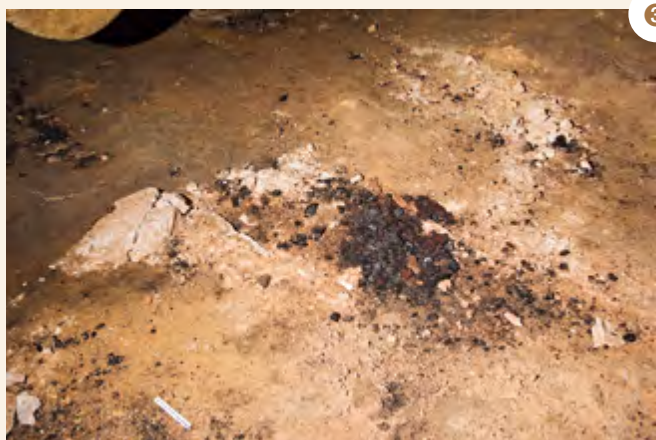
2

#### Les vestiges archéologiques et paléontologiques

La grotte Chauvet-Pont d'Arc recèle de nombreux témoignages du passage de l'homme, qui renseignent sur sa culture matérielle, sur la préparation des œuvres abritées par la cavité ou sur la fréquentation ultérieure des lieux.

Des instruments en silex et une pointe de projectile en ivoire ont été retrouvés.

D'importants foyers attestent quant à eux d'une volonté de production abondante de charbon, afin de fournir le fusain nécessaire à la réalisation des dessins noirs.



3

1 Pointe de projectile en ivoire

2 et 3 Vestiges de foyers ayant permis la production des fusains nécessaires à la réalisation des dessins noirs

Des aménagements anthropiques sont également visibles : à caractère pratique pour certains (installation d'un bloc devant une banquette pour créer une marche), mais à l'interprétation plus hypothétique pour d'autres (blocs empilés, crâne d'ours posé sur un rocher). Ces éléments anthropiques constituent pour la plupart un véritable balisage de la progression humaine dans l'obscurité de la grotte.



4

4 Crâne d'ours posé sur un bloc rocheux

Enfin, les traces de visiteurs gravettiens tardifs, postérieurs d'environ 5 000 ans à la phase d'ornementation de la cavité, ont été découvertes : mouchages de torches, foyers aménagés.

5 et 6 Mouchages de torche gravettiens

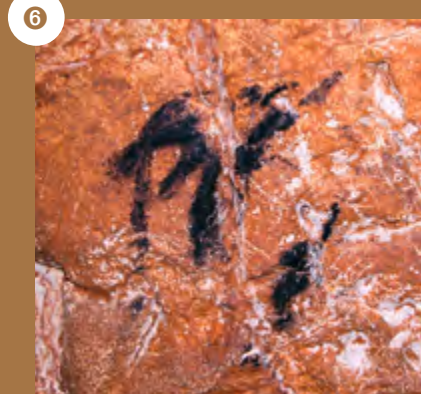
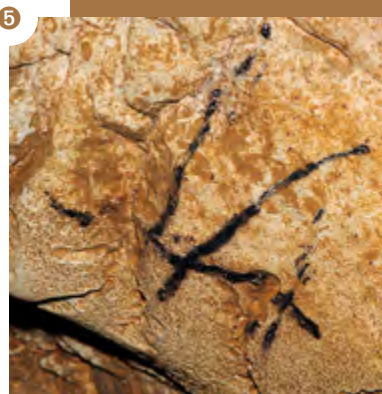
7 Foyer aménagé gravettien

Mais les vestiges les plus nombreux dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc sont ceux qui témoignent de son abondante fréquentation par la faune préhistorique : avec 4 040 ossements inventoriés (environ 90 % du potentiel affleurant au sol d'après les chercheurs), la grotte Chauvet-Pont d'Arc est un gisement important de ressources paléontologiques.

8 Accumulation d'ossements dans un petit chenal d'écoulement

L'ours des cavernes (*Ursus spelaeus*) représente la très grande majorité des vestiges répertoriés (99 %) : plus de 3 700 restes osseux pour un nombre minimum d'individus identifiés (NMI) de 190.

9 et 10 Crâne d'ours des cavernes faiblement (à gauche) et fortement (à droite) calcifiés



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-



1

Le 1 % restant recouvre 8 autres espèces de carnivores (ours brun, loup, renard, panthère, chat sauvage, hyène, martre, ...) et 5 espèces d'ongulés (bouquetin, chevreuil, cheval, ...). Ces derniers sont représentés au maximum par un ou deux individus et le plus souvent par des témoins très épars (ex : une molaire de cheval à proximité de l'entrée de la galerie du Cactus). Aucun reste humain n'a été identifié dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc.

1 Crâne de loup

2 Crâne de bouquetin

3 Tableau présentant la composition du cortège faunistique, d'après les ossements visibles



2

| Espèces                        | Nb d'ossement | Nb d'individus |
|--------------------------------|---------------|----------------|
| <b>Pléistocène :</b>           |               |                |
| <i>Ursus speleus</i>           | 3703          | 190            |
| <i>Ursus arctos</i>            | 1             | 1              |
| <i>Panthera pardus</i>         | 1             | 1              |
| <i>Felis silvestris</i>        | 1             | 1              |
| <i>Canis lupus</i>             | 18            | 6              |
| <i>Vulpes vulpes</i>           | 32            | 2              |
| <i>Crocuta crocuta spelaea</i> | 3             | 1              |
| <i>Capra ibex</i>              | 67            | 8              |
| <i>Capreolus capreolus</i>     | 14            | 3              |
| <i>Cervus elaphus</i>          | 1             | 1              |
| <i>Bos/Bison</i>               | 2             | 1              |
| <i>Equus caballus</i>          | 2             | 1              |
| <b>Holocène :</b>              |               |                |
| <i>Apodemus sylvaticus</i>     |               | 4              |
| <i>Eliomys quercinus</i>       |               | 3              |
| <i>Microtus nivalis</i>        |               | 1              |
| <i>Myotis myotis</i>           |               | 1              |
| <i>Reptilia</i>                |               | 3              |
| <i>Martes martes + M foina</i> | 193           | 8              |
| <i>Phyrrhocorax graculus</i>   | 7             | 2              |
| <b>Total</b>                   | <b>3844</b>   | <b>219</b>     |



4

Les ossements ne sont pourtant pas les seuls témoins de la fréquentation animale de la cavité : de nombreuses traces constituées de griffades, de zones d'érosion par contact, de bauges, d'empreintes de pas, sont également présentes dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc. Si celles-ci ont majoritairement été produites par les ours, des empreintes de bouquetins et de canidés sont visibles. Mais les témoignages ichnologiques majeurs de la cavité consistent en la plus longue piste d'ours des cavernes connue à ce jour, ainsi que plusieurs empreintes de pieds humains.

4 Pendant rocheux recouvert de griffades d'ours

5



5 Piste d'ours des cavernes

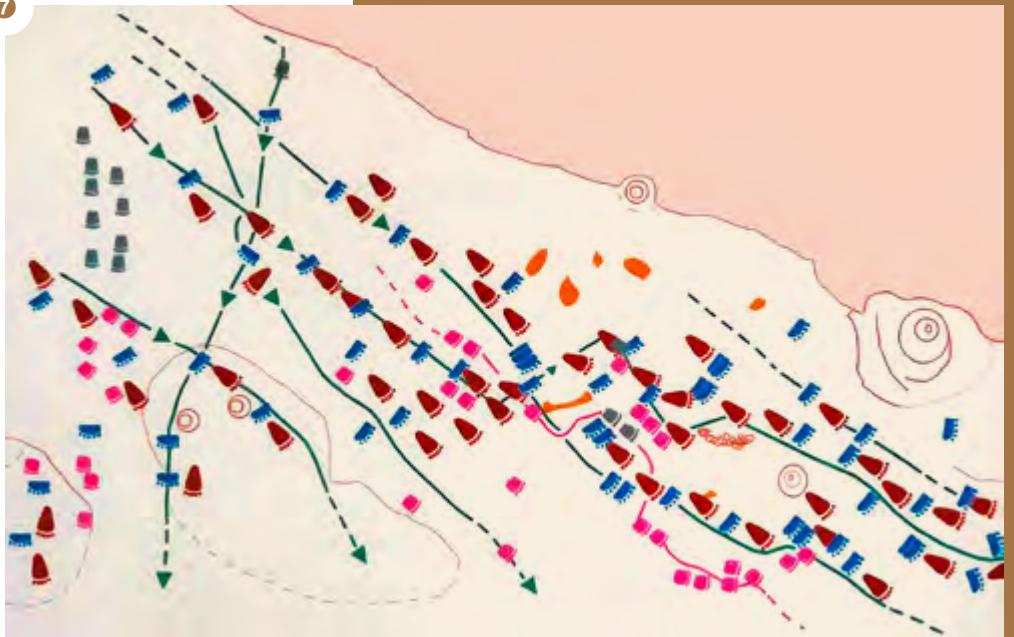
6



6 Empreinte unique

7 Interprétation

7



8 Relevé photographique

9 Dessin d'une empreinte de pied humain

8



9





Les gravures réalisées à l'aide des doigts sont les plus nombreuses et particulièrement spectaculaires par leurs dimensions et la qualité des tracés digitaux. En effet, en de nombreux points de la cavité, notamment dans la seconde partie de la grotte (au-delà de la galerie du Seuil), les parois calcaires sont recouvertes d'une fine couche d'altération, associant pellicule argileuse et mondmlch. C'est cette fine couche superficielle meuble chargée d'humidité que les artistes de la préhistoire ont travaillée pour dessiner le contour des gravures animales. C'est également cette couche d'altération qu'ils ont mélangée au pigment noir pour créer les effets d'estompage présents sur plusieurs panneaux.

#### 4 Cheval gravé au doigt

#### 5 Main négative obtenue par soufflage du pigment liquide sur la main en guise de pochoir

Pour les dessins rouges, plusieurs pigments ont été utilisés : de l'hématite, pure ou mélangée à de la calcite, et de l'ocre, éventuellement mélangée à de l'argile chargée d'oxyde de fer.

Différentes techniques d'application sont utilisées : les dessins sont tracés à l'aide de « crayons » faits d'hématite pure, ou bien de pigment (ocre ou hématite) appliqué au doigt.

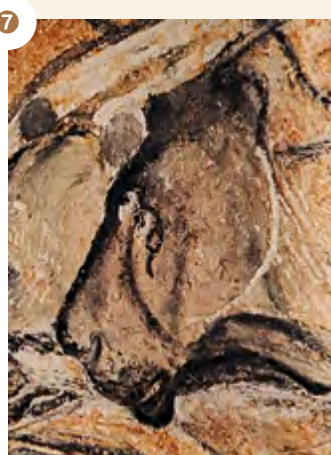
Les mains négatives ou positives sont réalisées à l'aide de pigment broyé mélangé à un liant, qui constitue ainsi une pâte plus ou moins épaisse. La version épaisse sert à tremper la main et à l'appliquer sur la paroi, comme pour les panneaux de points-mains.

La version plus liquide est placée dans la bouche et soufflée sur la main posée sur la paroi et servant de pochoir, pour former les mains négatives.

On peut relever que l'ensemble des dessins rouges repose sur des parois calcaires exemptes de pellicule d'altération.

#### 6 Bison noir, dans la salle du Fond

#### 7 Détail du panneau des lions : la ligne de la mâchoire du lion a été soulignée par un arc de cercle gravé, après réalisation du dessin noir au charbon





### Exemples d'estompe...

- ① ... sur le panneau des chevaux (noir)
- ② ... sur un ours rouge

Les dessins noirs ont pour leur part été réalisés exclusivement à base de charbons de bois, issus des foyers abondamment alimentés retrouvés dans la cavité, et visiblement destinés à la fourniture de ce pigment.

Si majoritairement, le charbon est utilisé tel quel, sous forme de fusain, on retrouve également la trace de dessins réalisés après broyage du charbon et adjonction d'eau, afin de former un pigment noir pâteux.



Comme cela a été évoqué plus haut, la gravure fine vient parfois souligner un détail anatomique ou un contour sur les dessins noirs.

Enfin, les dessins rouges aussi bien que les dessins noirs de la grotte Chauvet-Pont d'Arc présentent une particularité technique exceptionnelle au sein de l'art pariétal préhistorique : l'utilisation de l'estompe pour figurer les volumes.

### Les représentations : les thèmes figurés

La grotte Chauvet-Pont d'Arc renferme environ 1000 unités graphiques. Il est difficile d'en déterminer le nombre exact, du fait des zones restées inexplorées à l'intérieur de la cavité pour raison de conservation, et de la difficulté de distinguer parfois certaines petites représentations, notamment gravées.

- ③ *Signe « du sacré cœur »*
- ④ *Signe évoquant un insecte,*
- ⑤ *Signe de type « hache-papillon »*



### Signes « Chauvet » ou « en W »...

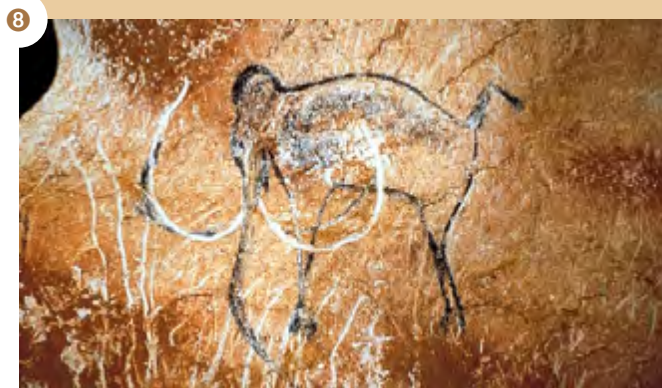
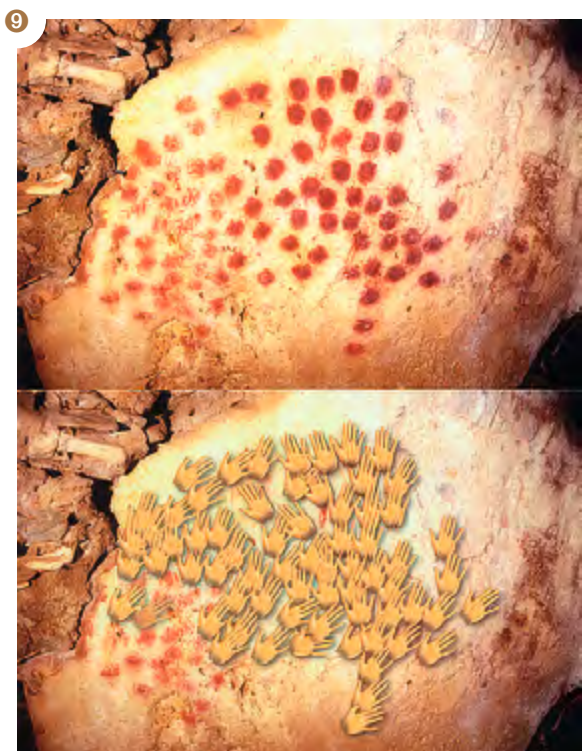
- 6 ... gravé
- 7 ... en dessin rouge
- 8 Mammouth noir aux défenses gravées, à l'origine de l'hypothèse que les signes « W » figurent un mammouth

Quelques signes ne sont pas considérés comme figuratifs, ou du moins n'ont pas pu faire l'objet d'une interprétation formelle : les « signes de type Chauvet » ou « signes en W », par exemple, pourraient figurer des défenses de mammouths vus de face, bien que cela ne puisse être déterminé avec certitude. On trouve également des signes « en gerbe », des signes de type « hache-papillon », ou des signes évoquant des insectes.

Parmi les signes figuratifs, on retrouve 55 % de figures anthropomorphes, dont plus de la moitié est constituée de points-mains. Les points-mains sont des ponctuations réalisées à l'aide de paumes de mains trempées dans le pigment rouge et appliquées sur les panneaux. Les motifs ainsi formés sont principalement abstraits, mais semblent parfois figurer une silhouette animale.

- 9 Panneau de points-mains semblant figurer une silhouette animale, et en dessous interprétation de la technique d'exécution

Les caractéristiques des points (taille des paumes et des doigts, hauteur d'application) permettent de déterminer qu'au moins deux individus ont réalisé ces points paumes : un adulte d'environ 1,80 m, et une petite femme ou un jeune. Il est même possible d'identifier l'adulte en tant qu'individu unique à travers les traces laissées, grâce à son auriculaire légèrement recourbé vers l'intérieur.

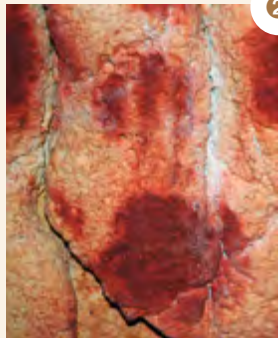




1

Les autres figures anthropomorphes sont les classiques mains positives et négatives, communes à l'ensemble de l'art pariétal, mais aussi un bas de corps féminin, plus rare.

1 Bas de corps féminin (vulve et jambes)



2

2 Main positive fortuite



3

3 Mains positives intentionnelles

Les 45 % d'unités figurées restantes sont zoomorphes : 423 représentations animales de quatorze espèces différentes ont été répertoriées dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc. Le nombre des figures n'est pas seulement élevé, il est aussi et surtout original par la grande variété des espèces représentées.

Les mammouths, les félins et les rhinocéros sont les animaux les plus représentés dans la grotte. Viennent ensuite, loin derrière, les chevaux et les bisons, les ours, les rennes, les aurochs, les bouquetins.

4 Mammouth

5 Félin

6 Rhinocéros

7 Chevaux

8 Aurochs

9 Bouquetin



4



5



6

On remarque aussi trois cerfs mégacéros noirs, des cerfs élaphe, une panthère (unique au monde dans l'art paléolithique connu à ce jour) et un hibou moyen-duc gravé (unique également).

10 Panthère rouge

11 Hibou gravé

... tous deux uniques dans l'art préhistorique

Les espèces animales le plus souvent choisies comme sujets par les artistes de la grotte Chauvet-Pont d'Arc ne sont pas les troupes de bisons et les hordes de chevaux que l'on rencontre habituellement dans les grottes ornées des périodes plus tardives, mais au contraire des animaux considérés ailleurs comme rares, voire uniques.

Il s'agit en outre d'animaux dangereux, à l'approche et l'observation difficile, qui ne figuraient pas au « menu » des hommes du Paléolithique : ours, rhinocéros, lions, qui représentent 67 % de ce bestiaire inattendu.

De plus, l'observation fine de détails anatomiques est ici associée à une virtuosité technique qui a permis leur rendu dans le dessin. La précision est telle que les paléontologues ont parfois pu déterminer le sexe des individus, ou l'espèce représentée. Ainsi les ours dessinés dans la grotte présentent un stop frontal particulièrement marqué, que l'on observe aussi sur les crânes retrouvés dans la cavité, et qui permet de distinguer l'ours des cavernes (*Ursus spelaeus*) représenté ici, de l'ours brun (*Ursus arctos*).

10



11



7



9



8



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-



1

On constate également que certaines scènes présentent un caractère éthologique : les comportements et l'humeur des animaux transparaissent parfois dans les représentations. Des rhinocéros en plein combat, des lions en phase de pré-accouplement, un rhinocéros blessé, différentes attitudes de chevaux (colère, crainte, sommeil, curiosité, et non décomposition du mouvement)... sont ainsi observables dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc.

1 *Rhinocéros blessé*



2

2 *Détail du panneau des chevaux décrivant différentes attitudes*

3 *Rhinocéros affrontés, en bas du panneau des chevaux*



3

### Les représentations : la disposition des figures

Il est intéressant de relever la répartition spatiale des représentations, notamment en fonction des techniques utilisées (cf. carte 4 page de droite).

On remarque ainsi que les dessins rouges sont principalement concentrés dans la première partie de la grotte, alors que les dessins noirs et les gravures s'épanouissent dans la seconde partie de la cavité, à partir du « Seuil ».

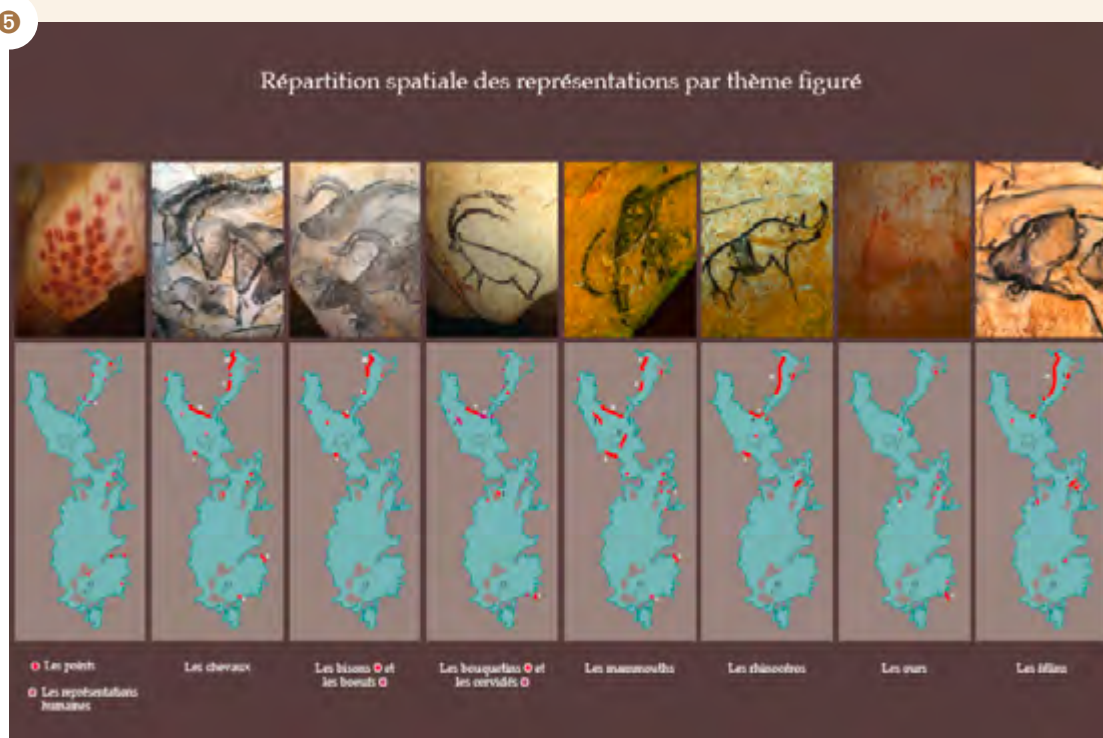
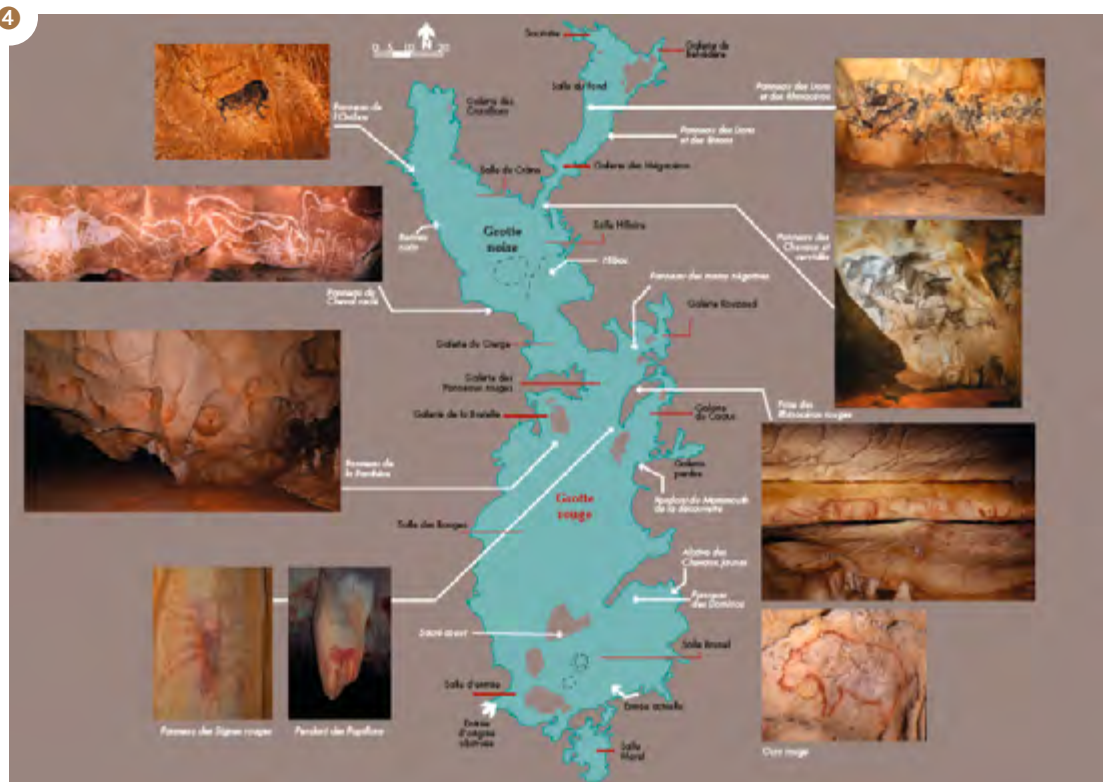
Paradoxalement, les « vides » picturaux sont également très perceptibles. Des salles entières (Bauges, Cierge), de longues parois (de part et d'autre de la salle Hillaire, dans la galerie des Croisillons), des réduits apparemment propices (galerie des Mégacéros) sont restés vierges de tout dessin ou peu s'en faut. L'étude montre qu'il n'y a pas eu de destructions naturelles : il convient donc d'admettre que les Aurignaciens ont délibérément ignoré certains lieux dans la grotte.

Les figures des pages suivantes, en indiquant la localisation générale des représentations, ainsi que leur répartition par thème figuré, rendent plus évidente encore cette extrême concentration des représentations vers le fond de la cavité : 35 % des représentations animales de la cavité sont situées dans la salle du fond. Cette distribution se fait également de manière inversement proportionnelle au resserrement des salles : plus on avance dans la grotte, plus les salles sont étroites et basses de plafond, et plus les représentations sont nombreuses et abouties.

Cette évolution de la concentration des figures, associée aux vides volontaires, et à la répartition entre les figures rouges et les figures noires, crée une impression de volonté scénographique, de progression délibérée, qui supposerait une réflexion préalable à la réalisation des œuvres ainsi que la prise en compte de la cavité comme une œuvre globale en elle-même, et non comme une succession de représentations autonomes et indépendantes.

4 Carte reprenant les principales figures, et leur localisation au sein de la cavité

5 Répartition spatiale des représentations par thème figuré



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE  
le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

29



1

La disposition des figures les unes par rapport aux autres est également utilisée afin de produire une impression de nombre, ou de mouvement des figures.

1 La répétition des cornes et des lignes dorsales des rhinocéros sur ce panneau suggère un troupeau entier en ne réalisant complètement qu'une seule figure, mais donne également une impression de mouvement rapide et saccadé, pouvant suggérer la charge

L'idée d'une réflexion préalable à la réalisation des œuvres et d'une volonté délibérée de disposition, plutôt que d'une simple juxtaposition des figures, est renforcée par l'observation de certaines compositions en vastes panneaux, en particulier dans la salle du fond.

Ces panneaux peuvent, par exemple, être organisés en diptyques, parfois autour d'une figure centrale, et s'appuient sur le relief des parois pour construire des scènes complexes.

2



Ci-dessous, une vue globale de la paroi gauche de la salle du fond illustre à la fois la disposition volontaire des figures les unes par rapport aux autres, et l'utilisation du relief des parois de manière scénographique.

Autour d'un petit cheval représenté dans une niche centrale s'étirent, à gauche, un troupeau de rhinocéros semblant charger, et à droite, des lions des cavernes poursuivant quelques mammouths et bisons.

La présence sur le pendant rocheux faisant face à ce panneau de la seule représentation de bas de corps féminin de la cavité, associée à une figure mi-animale, mi-humaine, laisse à penser que, pour les Aurignaciens, la grotte Chauvet-Pont d'Arc présentait probablement un caractère sacré.

## ② *Paroi gauche de la salle du Fond*



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

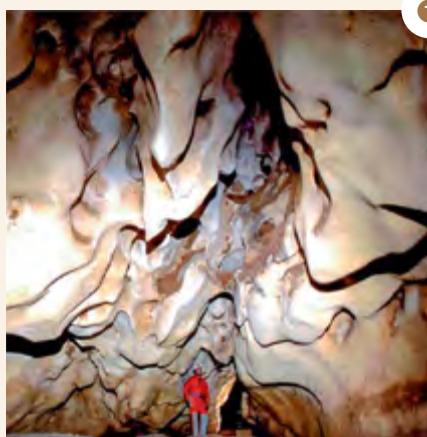
31

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

## 2b. Historique et développement

### I. – 6 MILLIONS D'ANNÉES À – 120 000 ANS : FORMATION DES GORGES DE L'ARDÈCHE ET DE LA GROTTES CHAUVET-PONT D'ARC

Les paysages souterrains de la grotte Chauvet sont autant de témoins de sa genèse et de son évolution s'inscrivant dans les profondeurs du temps.



① Plafond de la grotte Chauvet-Pont d'Arc, et ses formes témoignant de sa formation en régime noyé

L'étude de la diversité des morphologies souterraines a permis de retracer les différentes étapes de l'évolution de la grotte, de sa genèse à son état actuel, en passant par celui qu'elle présentait durant les occupations humaines et animales. Rares sont les cavités qui offrent autant d'informations décryptées sur leur histoire.

L'étude spéléogénique de la grotte Chauvet-Pont d'Arc a permis d'enrichir nos connaissances géomorphologiques et de proposer de nouveaux modèles de reconstitution géologique et géomorphologique des plateaux du Bas-Vivarais et des gorges de l'Ardèche. Seuls les éléments les plus saillants sont ici présentés.

La grotte se caractérise par un développement sub-horizontale (cf. supra 2.a. II) et par des morphologies de pendants et de profondes coupes de voûte ; on retrouve des formes similaires sur les parois (saillants et rentrants arrondis). Ces morphologies sont les témoins d'un creusement initial de la cavité en régime noyé (conduit rempli d'eau). Il s'agit d'une information majeure, car cela signifie que la grotte Chauvet-Pont d'Arc, ancien drain de la zone noyée du karst, s'est creusée à une période où les gorges de l'Ardèche avaient une physionomie complètement différente de l'actuelle : les gorges ne constituaient alors qu'une vallée peu incisée dans la masse calcaire et le talweg se situait 100 m en contre-haut de l'actuel fond de l'Ardèche.



② Vue aérienne reconstituée de la crise messinienne : Méditerranée en cours d'assèchement

L'étude détaillée des morphologies souterraines de la grotte permet de distinguer plusieurs évènements qui font suite au creusement initial en régime noyé :

- (1) évolution de la cavité en régime vadose (c'est-à-dire non noyé) qui s'est traduite par une importante phase de concrétionnement ;
- (2) une nouvelle phase de régime noyé (formes phréatiques qui affectent les parois calcaires et la première génération de concrétions) ;
- (3) évolution en régime vadose et abandon de la cavité par les eaux souterraines.

Ces différentes étapes ont été rapportées à trois évènements géologiques majeurs : la crise messinienne, la transgression marine pliocène et le soulèvement alpin.

La crise messinienne, (autour de 5,7 millions d'années) se caractérise par un quasi-assèchement de la Méditerranée qui a engendré une incision généralisée des fleuves méditerranéens (Rhône, Pô, Èbre, Nil...) en de profonds canyons (similaires à celui du Colorado). L'encaissement du Rhône en un canyon de ce type a entraîné l'incision de ses affluents, dont l'Ardèche ; l'encaissement de l'Ardèche est une des causes du désennoiment du drain initial de la grotte Chauvet-Pont d'Arc.

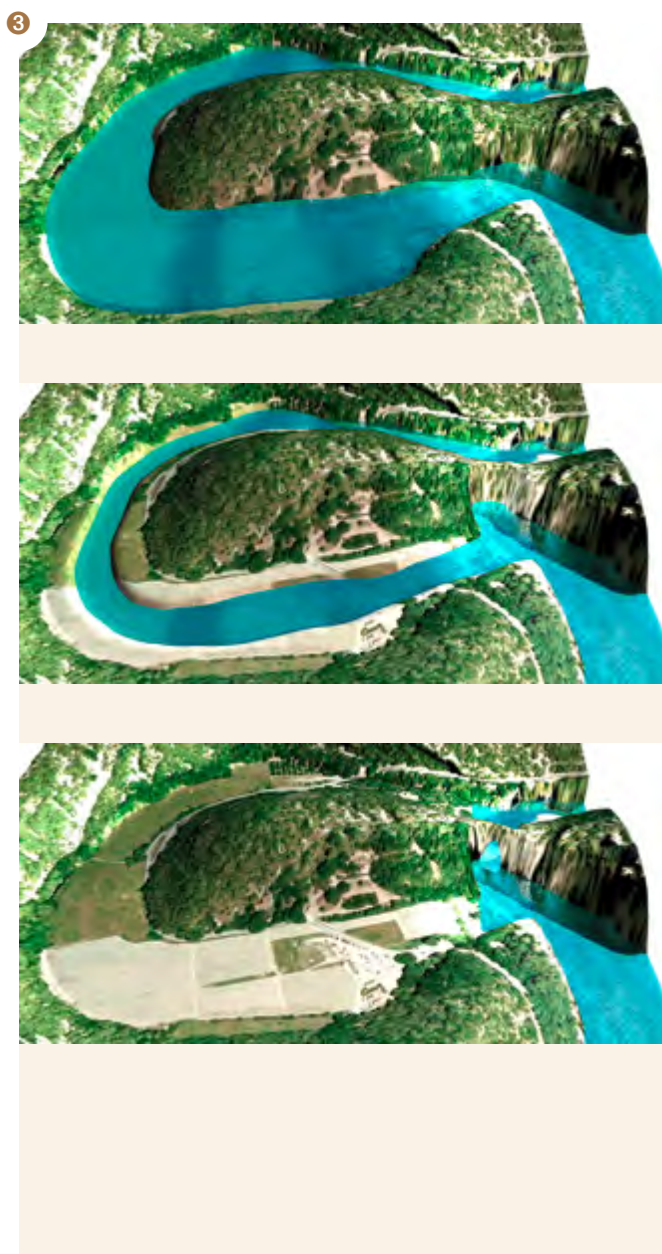
Cet épisode exceptionnel a été suivi par un autre évènement tout aussi insolite : la remise en eau brutale de la Méditerranée qui s'est traduite par la remontée d'un bras de mer dans la vallée du Rhône (transgression pliocène : 5,3 à 4,7 millions d'années). Cet évènement a entraîné un exhaussement du niveau de base, le colmatage alluvial des vallées creusées durant le Messinien. Pour la grotte Chauvet-Pont d'Arc, cela s'est traduit concrètement par sa remise en eau (nouvelle phase d'ennoiement du conduit).

À la suite de l'exhaussement des plateaux ardéchois engendré par le soulèvement alpin (fini-pliocène), l'Ardèche creuse les gorges telles que nous les connaissons actuellement. Cet encaissement de l'Ardèche, entre - 4,7 et - 3 millions d'années, a eu une triple incidence pour la grotte Chauvet :

- (1) il est à l'origine de la migration de la zone noyée du karst, de la réorganisation du drainage karstique et de l'abandon définitif d'écoulements souterrains au sein de la cavité ;
- (2) il se traduit par un recul des versants qui va avoir pour effet de recouper le réseau souterrain de Chauvet ;
- (3) il est responsable de la situation perchée de la cavité par rapport à l'actuel talweg de la vallée.

Après cette évolution, la cavité n'est désormais plus alimentée que par les eaux d'infiltration responsables de l'abondant concrétionnement pléistocène et holocène. Les eaux d'infiltration sont également responsables d'une remobilisation des dépôts détritiques stockés en différents points de la cavité et témoins des anciennes phases d'ennoiement et de circulations endokarstiques. Ces mêmes eaux d'infiltration sont à l'origine des phénomènes de soutirage qui affectent la grotte en différents points (salle Brunel, salle Hillaire).

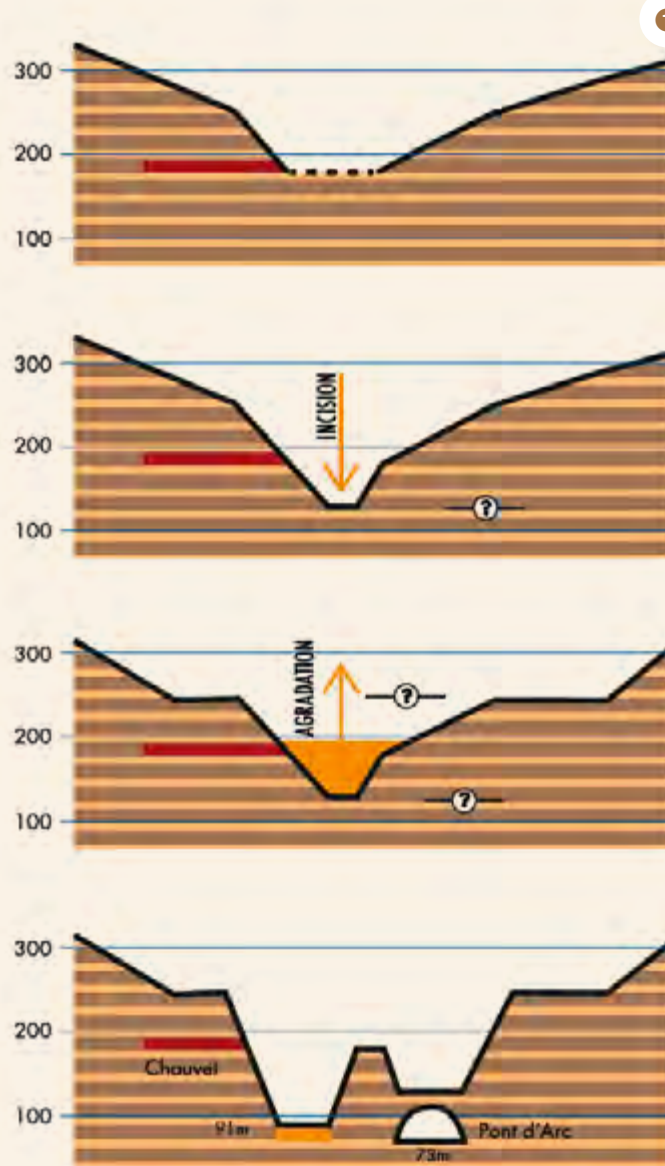
### 3 Schéma de recoupement d'un méandre et de formation d'une arche naturelle



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE  
le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com



La dernière étape dans la formation de cet environnement paysager consiste dans le creusement du Pont d'Arc, arche naturelle creusée dans le calcaire par la rivière Ardèche.

Il s'agissait initialement d'une paroi calcaire qui détournait le cours de l'Ardèche en le faisant méandrer, constituant ainsi le Cirque d'Estre, dont les escarpements calcaires furent creusés lors de la formation des Gorges de l'Ardèche.

Il y a environ un demi-million d'années, l'Ardèche a érodé le cœur de cette muraille pour lui donner son profil actuel il y a environ 124 000 ans, abandonnant du même coup la boucle du Cirque d'Estre.

Peu de cavités ont enregistré et conservé autant de témoins d'événements géologiques : la grotte Chauvet-Pont d'Arc fait ici aussi figure d'exception.

Cette reconstitution morphogénique de la cavité permet également d'affirmer que les hommes de la Préhistoire ont connu un paysage très proche de celui que nous contemplons aujourd'hui : les gorges de l'Ardèche possédaient déjà leur physionomie actuelle, le recoupement du méandre de combe d'Arc était déjà réalisé, le Pont d'Arc était présent dans le paysage « aurignacien ». La seule et grande différence, par rapport au paysage actuel, est que l'entrée de la grotte Chauvet était visible dans le versant qui dominait la combe d'Arc et participait à la facture du paysage. Les hommes de la Préhistoire avaient sous les yeux deux éléments majeurs du paysage : le Pont d'Arc, et l'entrée de la grotte.

1 Vue en coupe de l'évolution des gorges de l'Ardèche

2 Frise chronologique illustrant les étapes de la formation des gorges de l'Ardèche et de la grotte Chauvet-Pont d'Arc



## II. – 40 000 À ENVIRON – 20 000 ANS : PHASES DE FRÉQUENTATION DE LA GROTTE

### Une alternance entre l'homme et l'ours des cavernes

Les premières traces attestées de fréquentation de la grotte Chauvet-Pont d'Arc remontent à environ – 40 000 ans. Elles ne sont pas le fait de l'homme, mais de l'ours des cavernes. Il semble en effet que l'ours ait fréquenté la grotte de manière bien plus assidue que l'homme pendant environ 10 000 ans, si on se fie aux traces archéologiques et paléontologiques.

Les nombreuses griffades, les polis de parois, les bauges... et bien sûr les ossements, sont autant d'indicateurs de la présence ursine et de son importance dans la grotte Chauvet, qui leur servait visiblement d'abri durant l'hibernation. Les ours des cavernes ont donc fréquenté la cavité entre 40 000 ans environ avant le présent et 29 000 ans environ, date estimée de la disparition de cette espèce.

Les fréquentations humaines, attestées par la première série de datations au carbone 14, se divisent en deux phases majeures, bien plus anciennes que les premières estimations réalisées au moment de la découverte.

La première se situe vers 30 000–32 000 ans avant le présent, soit d'après les premiers éléments de calibration il y a environ 36 000 années réelles et correspond à la réalisation des représentations picturales et à la majeure partie des charbons prélevés sur les sols, notamment en ce qui concerne les foyers de la galerie des Mégacéros. Les datations aussi bien que les caractéristiques des œuvres permettent d'attribuer cette phase à la civilisation aurignacienne, c'est-à-dire la première civilisation d'homo sapiens connue en Europe. Les auteurs des représentations de la grotte Chauvet sont donc les premiers humains à présenter les mêmes caractères biologiques et physiques que l'homme moderne.

Une deuxième phase est attestée, vers 25 000–27 000 ans avant le présent. Elle correspond aux mouchages de torches observés sur les parois, parfois sur la calcite recouvrant les dessins, ainsi qu'à un foyer aménagé montrant un état de conservation bien supérieur aux foyers de la galerie des Mégacéros. Des visiteurs Gravettiens seraient donc venus dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc, plus de 5 000 ans après la réalisation des œuvres.

### 3 Tableaux recensant les résultats de la première vague de datations BP (suite page suivante)

| Localisation salle        | Réf. labo              | Description                           | Age   | Erreur |
|---------------------------|------------------------|---------------------------------------|-------|--------|
| Éboulis d'Entrée          | SacA 11409 / GifA80107 | sol                                   | 31600 | 280    |
|                           | SacA 11410 / GifA80108 | "                                     | 31600 | 280    |
|                           | SacA 11411 / GifA80109 | "                                     | 31300 | 270    |
|                           | SacA 14203 / GifA90218 | "                                     | 32000 | 390    |
|                           | SacA 14232 / GifA90218 | "                                     | 31600 | 370    |
| Salle Brunel              | SacA 11414 / GifA80132 | "                                     | 30300 | 240    |
| Diverticule des Ours      | SacA 11416 / GifA80134 | "                                     | 25700 | 150    |
|                           | GifA 102569            | "                                     | 26400 | 290    |
|                           | SacA 11417 / GifA80135 | "                                     | 24600 | 150    |
| Salle des Bauges          | SacA 11421 / GifA80139 | "                                     | 26000 | 170    |
|                           | SacA 14204 / GifA90219 | "                                     | 31600 | 360    |
|                           | SacA 14204 / GifA90219 | "                                     | 31500 | 360    |
|                           | SacA 11424 / GifA80142 | "                                     | 25800 | 180    |
|                           | SacA 11425 / GifA80143 | "                                     | 26400 | 170    |
| Galerie du Cactus         | SacA 11419 / GifA80137 | "                                     | 32200 | 290    |
|                           | SacA 11420 / GifA80138 | "                                     | 31700 | 290    |
| Salle des Panneaux rouges | GifA 101468            | paroi, mammoth (fraction humique)     | 26300 | 330    |
|                           | GifA 102570            | sol                                   | 26300 | 270    |
|                           | SacA 11426 / GifA80144 | "                                     | 31600 | 280    |
|                           | SacA 11427 / GifA80145 | "                                     | 26400 | 160    |
| Salle du Cierge           | GifA 95129             | paroi, mouchage de torche, aliquote a | 27000 | 410    |
|                           | GifA 95130             | paroi, mouchage de torche, aliquote b | 27000 | 420    |
|                           | GifA 95158             | paroi, mouchage de torche             | 25700 | 850    |
|                           | GifA 99081             | sol                                   | 26200 | 280    |
|                           | GifA 102567            | "                                     | 31000 | 410    |
|                           | GifA 102572            | "                                     | 26600 | 300    |

| Localisation salle      | Réf. labo                 | Description                                      | Age   | Erreur |
|-------------------------|---------------------------|--------------------------------------------------|-------|--------|
| Salle Hillaire          | GifA 95132                | Panneaux des chevaux, rhinocéros affronté droit  | 32400 | 720    |
|                         | GifA 95133                | Panneaux des chevaux, rhinocéros affronté droit  | 30800 | 600    |
|                         | GifA 95151                | " (fraction humique)                             | 23500 | 730    |
|                         | GifA 95126                | Panneaux des chevaux, rhinocéros affronté gauche | 30900 | 610    |
|                         | GifA 95127                | Panneaux des chevaux, mouchage de torche         | 26100 | 400    |
|                         | GifA 96065                | Panneaux des chevaux, aurochs                    | 30200 | 530    |
|                         | GifA 98157                | Panneaux des chevaux, cheval                     | 20800 | 340    |
|                         | GifA 98160                | Panneaux des chevaux, cheval (fraction humique)  | 29700 | 950    |
|                         | Lyon 118/oxa              | sol                                              | 24800 | 780    |
|                         | GifA 101462               | "                                                | 31200 | 400    |
|                         | GifA 101458               | sous le plancher stalagmitique                   | 33100 | 590    |
|                         | GifA 102573               | "                                                | 30000 | 350    |
|                         | GifA 102574               | "                                                | 31400 | 440    |
|                         | SacA 11489 / GifA80150    | sol                                              | 31700 | 300    |
|                         | SacA 12019 / GifA80153    | "                                                | 26100 | 150    |
|                         | SacA14234 / GifA09225     | "                                                | 33400 | 460    |
| Salle du Crâne          | GifA 99809                | Surface bloc                                     | 32400 | 490    |
|                         | GifA 99810                | Surface bloc                                     | 31400 | 420    |
|                         | GifA 99811                | Surface bloc                                     | 32600 | 490    |
|                         | GifA 101461               | sol                                              | 32100 | 460    |
|                         | SacA 12020 / GifA80154    | "                                                | 31200 | 260    |
| Galerie des Croisillons | GifA 102565               | "                                                | 31100 | 370    |
|                         | GifA 102566               | "                                                | 30600 | 350    |
|                         | GifA 101453               | paroi, mouchage de torche                        | 26200 | 260    |
|                         | GifA 101456               | sol                                              | 31600 | 490    |
|                         | GifA 101454               | paroi, mouchage de torche, "tracé chinois"       | 27100 | 490    |
|                         | GifA 101457               | sol                                              | 26100 | 330    |
|                         | GifA 102568               | "                                                | 29200 | 320    |
| Galerie des Mégacéros   | Ly-6878                   | "                                                | 29000 | 400    |
|                         | GifA 96063                | paroi, cerf mégaceros                            | 31400 | 620    |
|                         | GifA 99237                | sol                                              | 25400 | 250    |
|                         | GifA 99238                | "                                                | 31400 | 420    |
|                         | GifA 99239                | "                                                | 29700 | 390    |
|                         | GifA 99768                | "                                                | 31900 | 390    |
|                         | GifA 99769                | "                                                | 31500 | 360    |
|                         | GifA 99770                | "                                                | 31900 | 380    |
|                         | GifA 99771                | "                                                | 32200 | 400    |
|                         | GifA 99773                | "                                                | 31000 | 400    |
|                         | GifA 99774                | "                                                | 32500 | 400    |
|                         | GifA 99775                | "                                                | 32100 | 430    |
|                         | GifA 99776                | "                                                | 32900 | 490    |
|                         | GifA 99777                | "                                                | 26600 | 300    |
|                         | GifA 99778                | "                                                | 31000 | 370    |
|                         | GifA 101459               | "                                                | 32900 | 540    |
|                         | GifA 102571               | "                                                | 30700 | 400    |
|                         | H2439/B1006 (LHGI, Orsay) | "                                                | 21800 | 130    |
|                         | Inter comparaison         | "                                                | 32200 | 220    |
| Salle du Fond           | Ly-6879                   | "                                                | 22800 | 390    |
|                         | GifA 95128                | paroi, grand bison                               | 30300 | 570    |
|                         | GifA 95155                | paroi, grand bison (fraction humique)            | 30800 | 1500   |
|                         | Ly-9381                   | sol                                              | 24200 | 280    |
|                         | SacA 14235/GifA90226      | "                                                | 30900 | 340    |
|                         | SacA 14235/GifA90227      | "                                                | 26500 | 200    |

**Gifa** = spectrométrie de masse par accélérateur à Gif-sur-Yvette,

**Ly** = technique classique à Lyon, **Lyon118/Oxa** = échantillon préparé à Lyon, mais analysé à Oxford.

1 Les matériaux datés : échantillons analysés entre 1995 et 2009

2 Schéma indiquant les résultats des datations au carbone 14 des différents matériaux prélevés dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc

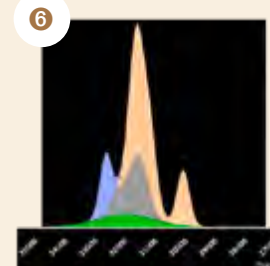
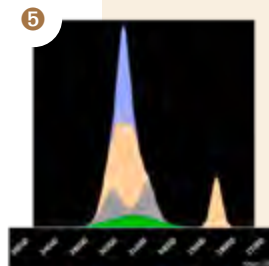
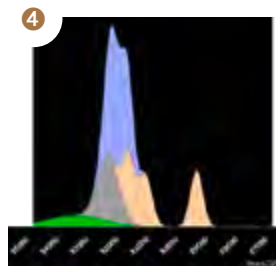
L'équipe scientifique de la grotte Chauvet a également mis en place une méthodologie de datation « à l'aveugle », écartant toute possibilité d'erreur technique : l'envoi simultané de 3 échantillons à 6 laboratoires européens, et la réalisation de 29 datations. Les résultats ont permis d'exclure tout débat sur les biais éventuels de leur analyse.

3 Liste et code couleur des laboratoires et nombre de datations réalisées

4 Résultats sur l'échantillon référencé GC40

5 Résultats sur l'échantillon référencé GC41

6 Résultats sur l'échantillon référencé GC42

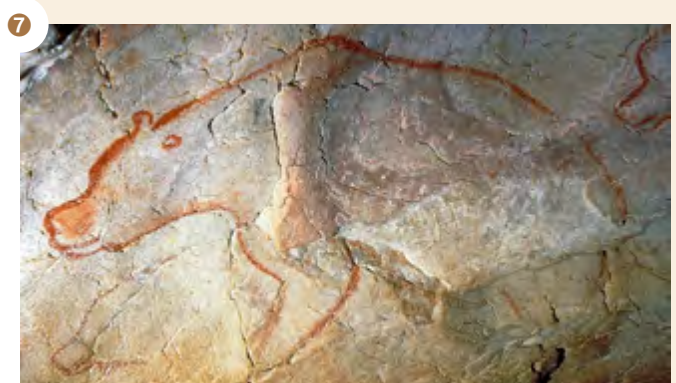
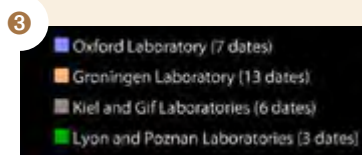
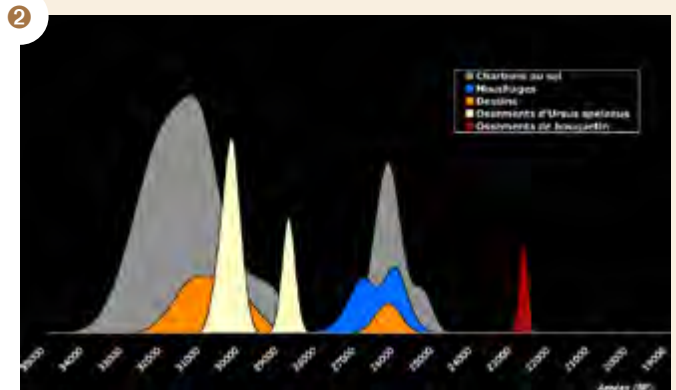


L'étude des vestiges paléontologiques associée à celle des représentations est venue très récemment compléter les informations transmises par les datations au carbone 14.

En effet, la précision des détails des représentations est telle que les paléontologues ont remarqué des particularités anatomiques qui leur permettent parfois de préciser les espèces représentées dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc. Ainsi, comme nous l'avons vu plus haut, les ours représentés sont des ours des cavernes (*Ursus spelaeus*) reconnaissables à leur stop frontal très marqué, qui les différencie de l'ours brun (*Ursus arctos*).

7 Les ours rouges dans la grotte Chauvet, et leur stop frontal marqué

|                               | Charbons   |           |           |           |           | Total      |
|-------------------------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
|                               | Calcite    | Ossements | au sol    | mouchages | dessins   |            |
| Datations $^{14}\text{C}$     | 3          | 0         | 3         |           |           | 6          |
| Datations $^{14}\text{C}$ AMS | 50         | 28        | 50        | 5         | 12        | 145        |
| Datations U/Th                | 75         |           |           |           |           | 75         |
| <b>Total</b>                  | <b>128</b> | <b>28</b> | <b>53</b> | <b>5</b>  | <b>12</b> | <b>226</b> |
|                               |            |           |           | 70        |           |            |



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

37

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

Or l'étude des ossements d'ours présents dans la grotte Chauvet-Pont d'Arc, associée à celle d'autres ossements dans diverses cavités ardéchoises, apporte deux certitudes :

- d'une part, l'étude ADN confirme que la quasi-totalité de ces vestiges sont ceux d'ours des cavernes (un seul crâne d'ours brun dans la grotte Chauvet, contre près de 200 d'ours des cavernes), et que ceux-ci présentent une très faible diversité génétique, ce qui indique que cette espèce de grande taille (3,5 mètres) et végétarienne, était en voie de disparition ;
- d'autre part, les datations réalisées sur ces ossements indiquent qu'aucun individu de cette espèce n'a vécu au-delà d'il y a 29 000 ans, ce qui situerait leur dernière observation par l'homme 3 000 ans avant la réalisation des œuvres, si celles-ci avaient été réalisées par les Gravettiens, il y a 26 000 ans.



1

1 *L'un des nombreux amas d'ossements d'ours des cavernes dans la grotte Chauvet, dont l'étude confirme l'attribution aurignacienne des œuvres*

Il convient d'admettre qu'une précision anatomique telle que celle observée sur les représentations d'ours de la grotte Chauvet n'a pu être réalisée que par des hommes ayant observé ces ours des cavernes, et non sur la base de souvenirs transmis de génération en génération, sur plusieurs milliers d'années...

**Or, ces fréquentations aurignaciennes et ursines n'ont pas été successives, comme on pourrait le penser, mais alternatives.**

Par endroits, les représentations ont été tracées sur des parois déjà griffées par l'ours des cavernes, alors qu'en d'autres points de la cavité les griffades sont intervenues par-dessus les dessins ou gravures.

Cette méthode, que l'on pourrait définir comme l'établissement d'une chronologie relative par l'étude de la stratigraphie des parois, a été appliquée à certains panneaux complexes de la cavité, et permet de mieux comprendre la succession des phases qui ont abouti à l'aspect des panneaux, tels qu'ils nous sont parvenus.

Au-delà d'une meilleure compréhension des états successifs des parois, cette étude stratigraphique a récemment permis de mettre en évidence l'existence d'une phase constituée de dessins noirs antérieurs à ceux exécutés par les Aurignaciens, et partiellement effacés par leur réalisation.

Cette phase, dont on sait très peu de choses, a été identifiée sur les panneaux des Mégacéros, du Rhinocéros et des Mammouths, ainsi que sur les pendants des Rennes et du Daguet.

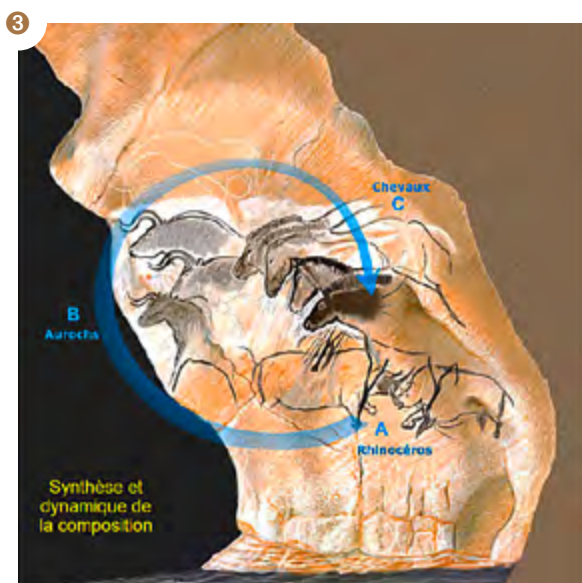
Ces éléments de datation relative permettent de mieux appréhender les phases qui se situent autour de 30 000 ans avant le présent et pour lesquelles les datations absolues, quelle que soit la méthode employée, ne sont d'aucun secours en raison de la trop grande distance au présent et de l'incertitude statistique. En effet, ces datations ne permettent pas de trancher entre l'hypothèse d'un ou de plusieurs artistes ayant réalisé les œuvres en une seule « campagne », et celle d'une exécution des représentations étalée sur toute une vie, par exemple à chaque passage du groupe humain lors des migrations dans la vallée de l'Ardèche, voire d'une transmission d'un savoir-faire d'un maître à un ou plusieurs élèves, et donc d'une réalisation sur plusieurs générations.

Toutefois, l'homogénéité stylistique et la maîtrise technique élevée dont témoignent les représentations plaident en faveur de la théorie d'une exécution des œuvres dans un laps de temps assez resserré. Il est même possible d'envisager que ces œuvres soient le fait d'un artiste unique, bien qu'une démonstration certaine soit exclue.

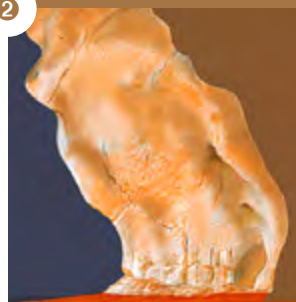
Si de nombreuses traces d'activités humaines et animales permettent de documenter les fréquentations d'environ - 40 000 à environ - 20 000 ans, l'absence de toute trace au-delà de cette borne temporelle plaide pour un arrêt brutal des fréquentations, probablement liée à un empêchement. Cette hypothèse va être vérifiée par l'apport de la géomorphologie à l'étude et à la compréhension de la cavité.

2 *Étapes successives de réalisation du panneau des chevaux, déterminés par l'étude fine des superpositions des actions humaines et animales : étude stratigraphique des parois*

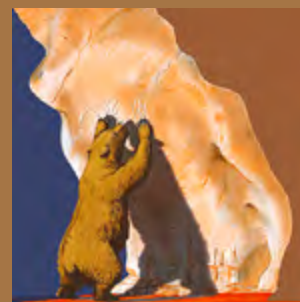
3 *Synthèse et dynamique de la composition*



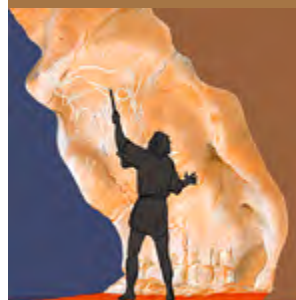
2



1. Paroi vierge (état supposé)



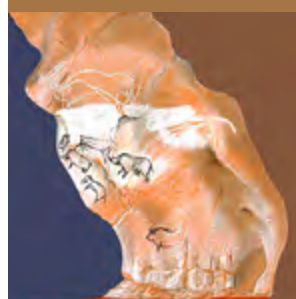
1. Griffades ours (état supposé)



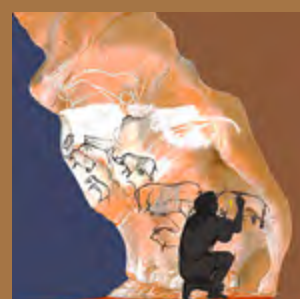
3. Gravure en haute du panneau avec un outil (bâton ?)



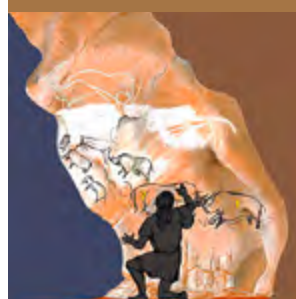
4. Effacement aux limites du champs manuel



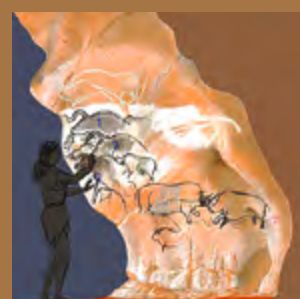
5. Petites figures noires



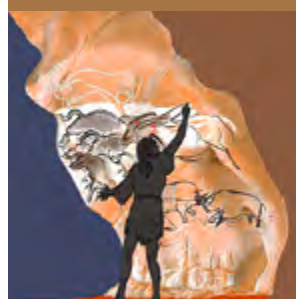
6. Premier groupe de figures majeures : les rhinocéros affrontés



7. Premier groupe de figures majeures : les rhinocéros affrontés



8. Deuxième groupe de figures majeures : les aurochs



9. Troisième groupe de figures majeures : les chevaux



10. Troisième groupe de figures majeures : les chevaux

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-



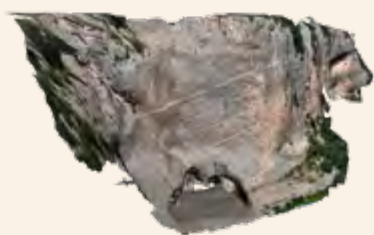
1

### L'obturation de l'entrée de la cavité

L'étude géomorphologique associée à l'imagerie 3D (lidar) a permis de reconstituer la physionomie du porche préhistorique de la grotte Chauvet-Pont d'Arc et les causes de sa fermeture.

L'entrée préhistorique possédait un gabarit proche de celui du conduit principal de la cavité et débouchait directement dans les salles des Bauges et Brunel.

De nombreux indices morphologiques suggèrent une fermeture brutale de l'entrée naturelle causée par l'effondrement d'un pan de la corniche calcaire qui dominait l'entrée préhistorique de la grotte.



2

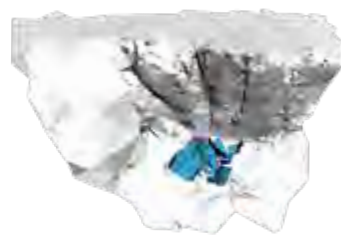
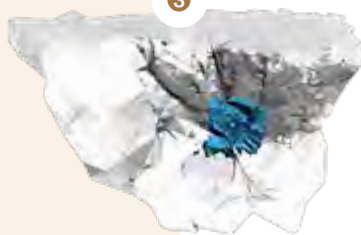
1 Cicatrice d'arrachement de l'effondrement de la falaise

2 Reconstitution 3D du paléo-porche d'entrée de la grotte

3 Simulation de l'écroulement de la falaise et du porche d'entrée de la grotte



3



4



Les blocs issus de cette corniche occupent aujourd'hui la totalité de la zone d'entrée et sont à l'origine du tablier d'éboulis qui descend en direction des salles des Bauges et Brunel.

4 Éboulis d'entrée de la cavité

Les impacts de chocs encore visibles au plafond de la galerie d'entrée mettent en avant la forte énergie cinétique des blocs qui ont pénétré dans la cavité, énergie qui ne peut s'expliquer que par une forte hauteur de chute correspondant à l'effondrement d'un important pan de la corniche calcaire.

L'étude comparée du volume effondré (cf. la niche d'arrachement située à l'aplomb de la cavité) et du volume de l'éboulis de blocs présents dans la cavité et à l'extérieur met en avant une très forte concordance.

Cette concordance, associée à la disposition du matériel clastique suggère une fermeture totale de la cavité en un seul épisode d'effondrement de la corniche.

L'étude détaillée du tablier d'éboulis dans la zone d'entrée révèle que les blocs issus de l'effondrement de la corniche sont recouverts de débris calcaires anguleux de petites tailles (clastes). Ces clastes sont issus de la desquamation des parois et du plafond des conduits de la zone d'entrée engendrée par une détente mécanique généralisée de la masse calcaire à proximité du versant (appel au vide).

5 Résultats des analyses isotopiques réalisées sur les formations carbonatées de la grotte Chauvet

| Échantillons analysés par TRIMS | $\delta^{13}C_{org}$ | $\delta^{13}C_{carb}$ | $\delta^{15}N_{org}$ | $\delta^{15}N_{carb}$ | Âge $\pm 1\sigma$ | Âge corrigé en ka | Référence            |
|---------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|----------------------|
| Roc. éboulis - Charnier K1      | 0,2065               | -8,540                | 0,0671               | 5,661                 | 8,673             | 8,513 - 8,834     | D. Fauguet al., 2025 |
| Roc. éboulis - C. Charnier K2   | 0,2075               | -8,540                | 0,0694               | 5,572                 | 9,106             | 8,946 - 9,267     | D. Fauguet al., 2025 |
| Roc. éboulis - C. Charnier K3   | 0,2165               | -7,9714               | 0,0604               | 2,124                 | 11,370            | 11,210 - 11,530   | D. Fauguet al., 2025 |
| Unité éboulis - Charnier C      | 0,2074               | -8,9178               | 0,0625               | 7,1                   | 9,705             | 9,545 - 9,865     | D. Fauguet al., 2025 |
| Bloc éboulis - Charnier B       | 0,17907              | -1,9156               | 0,0143               | 11,6                  | 5,797             | 5,637 - 5,957     | D. Fauguet al., 2025 |
| Séoul - Charnier D              | 0,1871               | -1,1967               | 0,0174               | 31,7                  | 14,56             | 14,400 - 14,720   | D. Fauguet al., 2025 |
| Séoul - Charnier E              | 0,2054               | -1,2121               | 0,0153               | 28,8                  | 13,676            | 13,516 - 13,836   | D. Fauguet al., 2025 |

| Échantillons analysés par comptage alpha               | $T_{1/2}$ (ans) | $\delta^{13}C_{org}$ (‰) | $\delta^{13}C_{carb}$ (‰) | $\delta^{15}N_{org}$ (‰) | $\delta^{15}N_{carb}$ (‰) | Âge (cal BP)       | Référence       |
|--------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|--------------------|-----------------|
| Unité éboulis - Stalagmite 6394 3 (type de stalagmite) | 0,000002        | -1,39 ± 1,1              | 0,15 ± 0,005              | 15,10                    | 14,92                     | 14,92 ± 0,38 [1,1] | CE506-73 Stalag |
| Roc. éboulis - Stalagmite 6394 4                       | 0,000002        | -1,39 ± 1,1              | 0,15 ± 0,005              | 14,9                     | 14,71                     | 14,71 ± 0,38 [1,1] | CE506-73 Stalag |
| Roc. éboulis - Stalagmite 6394 5                       | 0,000002        | -1,39 ± 1,1              | 0,15 ± 0,005              | 14,9                     | 14,71                     | 14,71 ± 0,38 [1,1] | CE506-73 Stalag |
| Roc. éboulis - Stalagmite 6394 6                       | 0,000002        | -1,39 ± 1,1              | 0,15 ± 0,005              | 15,6                     | 15,41                     | 15,41 ± 0,38 [1,1] | CE506-73 Stalag |
| Roc. éboulis - Stalagmite 6394 7                       | 0,000002        | -1,39 ± 1,1              | 0,15 ± 0,005              | 14,9                     | 14,71                     | 14,71 ± 0,38 [1,1] | CE506-73 Stalag |
| Séoul - Stalagmite 6438 A                              | 1,000001        | -1,39 ± 1,1              | 0,15 ± 0,005              | 15,10                    | 14,92                     | 14,92 ± 0,38 [1,1] | CE506-73 Stalag |
| Séoul - Stalagmite 6438 B                              | 1,000002        | -1,39 ± 1,1              | 0,15 ± 0,005              | 14,9                     | 14,71                     | 14,71 ± 0,38 [1,1] | CE506-73 Stalag |

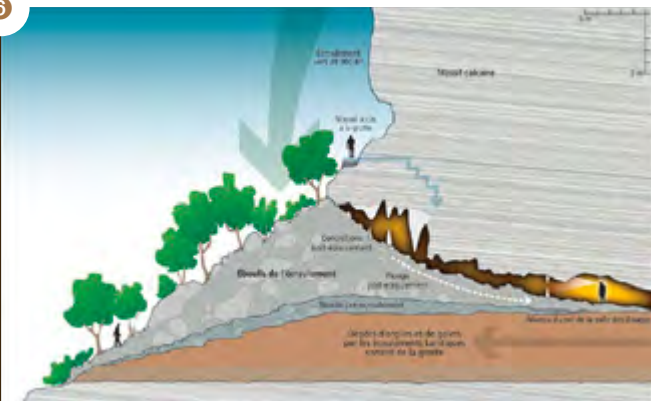
Ce matériel clastique est scellé par des concrétions (stalagmites et encroûtement) qui ont été datées de 20 000 à 13 000 ans BP. Ce calage chronologique permet de rapporter la fermeture de la grotte à un âge bien antérieur à 20 000 ans BP.

6 Schéma simplifié en coupe de l'effondrement du porche d'entrée, indiquant les formations de concrétions

Les datations réalisées sur les vestiges paléontologiques renforcent cette hypothèse d'une fermeture brutale antérieure à 20 000 BP. Aucun animal de grosse taille n'est postérieur à 24 000 ans BP ; de même les traces de passage humain (mouchages de torches) ne sont pas postérieures à 24 000 ans BP. Suite à la fermeture de la cavité, seuls les animaux de petite taille ont pu passer à travers les blocs d'effondrement (martres, chiroptères...) : ils sont tous rapportés à l'Holocène.

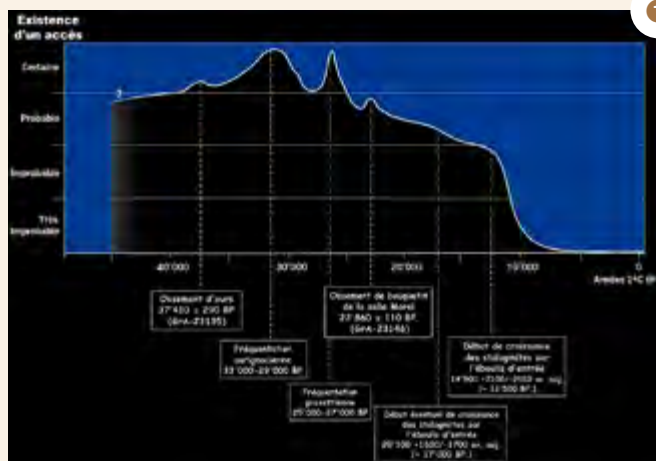
La fermeture accidentelle et brutale de la grotte a eu pour conséquence, en dehors d'interdire l'entrée de la cavité aux animaux et aux hommes, de conserver les nombreux témoins dans un état exceptionnel. La nature de la fermeture (éboulis) a permis d'entretenir des conditions climatiques favorables à la conservation des représentations pariétales (peintures et gravures digitales), des vestiges osseux et des empreintes laissées au sol.

Sans cet événement exceptionnel que fut la fermeture brutale de la cavité, la grotte n'aurait pas bénéficié d'un tel état de conservation des œuvres pariétales, des vestiges paléontologiques et des témoins morphogéniques. Cet état de conservation est une des richesses et des spécificités de la grotte Chauvet.



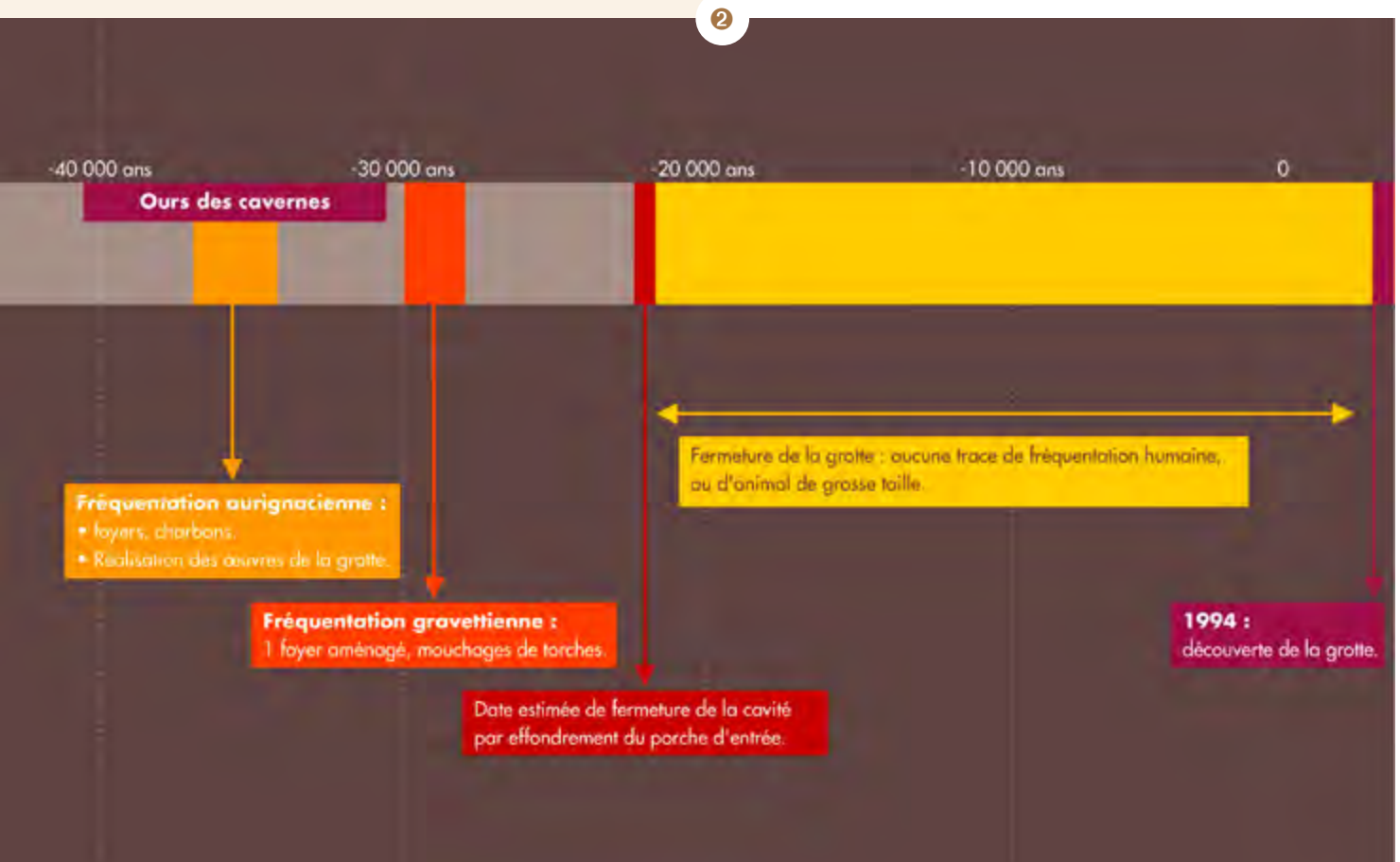
5

6



### 1 Apport des différentes méthodes de datations utilisées : phases successives de fréquentation

## 2 Frise chronologique: fréquentations, obturation et découverte de la grotte Chauvet-Pont d'Arc



### III. 1994-1995 : REDÉCOUVERTE ET EXPERTISE DE LA CAVITÉ

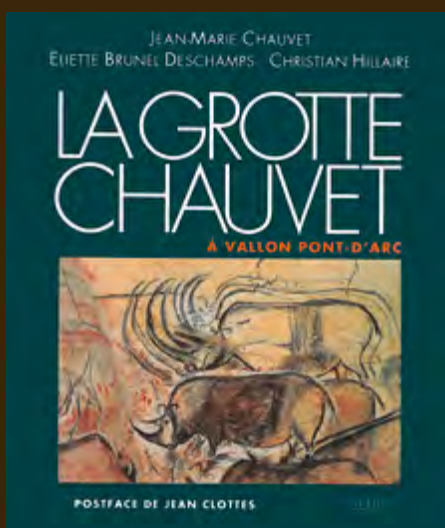
La grotte reste donc scellée pendant environ 20 000 ans. L'arrachement de la paroi rocheuse et la forme de l'éboulis ne permettent à personne de soupçonner la présence de la cavité, malgré une fréquentation assez soutenue de la région.

Il faudra attendre le 18 décembre 1994 pour que trois spéléologues amateurs, Jean-Marie Chauvet, Éliette Brunel-Deschamps et Christian Hillaire, découvrent par hasard une chatière, repérée grâce au souffle tiède exhalé par la roche, contrastant avec l'air froid ambiant, et la dégagent.

③ De gauche à droite :

C. Hillaire, J.-M. Chauvet et É. Brunel-Deschamps

Pour le récit de cette découverte, il convient de se référer à l'ouvrage publié par les trois découvreurs en juin 1995 (CHAUVET J.-M., BRUNEL-DESCHAMPS E., HILLAIRE C. *La grotte Chauvet à Vallon-Pont-d'Arc*. Paris : Seuil, 1995, 114 p.).



“ Le 18 décembre, nous arrivons dans les gorges vers 3 heures de l'après-midi. Il fait beau et froid en ce dimanche hivernal [...]. Nous empruntons un ancien chemin muletier qui, à mi-hauteur, débouche sur une vire étroite baignée de soleil [...]. Puis une progression dans une végétation plus dense nous permet d'arriver à l'entrée d'une petite cavité. Située à deux mètres au-dessus du sol, elle doit mesurer 80 centimètres de hauteur sur une trentaine de large. Une fois passée cette ouverture étroite, nous nous retrouvons dans un petit vestibule en pente, de plusieurs mètres de longueur, [...]. Le plafond est bas, nous y tenons juste debout. Il y fait un peu moins froid qu'à l'extérieur, et l'atmosphère est sèche.

Au fond, la voûte s'arrondit. L'inclinaison du sol nous conduit vers ce qui pourrait être la suite logique de la galerie, à l'endroit où un léger courant d'air est perceptible. Couchés sur le sol, la tête en bas, nous sortons des cailloux en nous relayant régulièrement. Nous continuons à sentir le courant d'air [...]. La tête la première, les bras tendus en avant, Éliette se faufile dans l'étréture argileuse, à la lumière de sa lampe frontale. Il est 6 h 30. Triomphante, elle aperçoit le sol une dizaine de mètres plus bas : il y a donc une suite ! [...] Mais pour descendre, une échelle est indispensable.

Il nous faut donc retourner à la fourgonnette, garée au pied de la falaise, pour nous munir de l'équipement nécessaire [...]. Il fait déjà nuit [...]. Nous envisageons alors de rentrer pour ne revenir que le week-end suivant, celui de Noël. Pourtant, la crainte de voir quelqu'un faire la « première » avant nous, nous pousse à remonter.

Après avoir franchi la chatière une seconde fois en rampant, nous arrivons au bord du puits, nous déroulons notre échelle et descendons l'un après l'autre vers l'obscurité profonde de la grotte [...] Jean-Marie met pied à terre le premier. Il fait presque bon, l'odeur douce de l'argile nous envahit. Notre cœur bat à tout rompre : un magnifique réseau spéléologique s'ouvre devant nous [...] Tout est trop beau, c'est un spectacle irréal.

Nous avançons dans la pénombre en file indienne, chacun s'efforçant de suivre les empreintes du précédent, afin de ne tracer qu'une seule piste et de ne pas abîmer le sol de la grotte. Celui-ci est recouvert d'une pellicule de calcite blanche, scintillante, parcourue de milliers de vaugelettes calcifiées [...] Il est inhabituellement plat et régulier [...].

Nous empruntons alors une galerie plus étroite sur notre droite, toujours en file indienne à la lueur de nos frontales, et enjambons un rocher couvert d'une pellicule brillante de calcite. Soudain, en balayant la paroi du regard, Éliette pousse un cri : dans le faisceau de sa lampe, elle vient de distinguer deux traits de

...

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

● ● ● quelques centimètres à l'ocre rouge. Nous la rejoignons, le cœur battant. En nous retournant, sur un éperon de roche qui descend de la voûte, le dessin d'un petit mammoth rouge nous saute aux yeux. Nous sommes bouleversés. Désormais, notre regard sur la grotte ne sera plus le même. Les hommes préhistoriques nous y ont précédés. Compte tenu de son ampleur, nous allons sûrement y découvrir d'autres représentations.

[...] Les concrétions sont de plus en plus belles, elles prennent des couleurs cuivrées [...]. Un peu plus loin, sur la roche blanche, apparaît l'avant d'un immense rhinocéros rouge, pourvu d'une impressionnante corne recourbée. C'est un véritable choc, car aucune représentation de rhinocéros n'a jamais été vue dans les gorges de l'Ardèche.

En nous baissant, nous découvrons un mammoth, puis un ours ou un lion (des petits points en arc de cercle semblent s'échapper de son museau comme des gouttes de sang), et d'autres rhinocéros. À droite, nous distinguons trois têtes de lions... et des mains, plusieurs positives, l'une négative, totalement inédites dans la région elles aussi [...]. Comme nous le ferons toujours, nous restons à distance et nous gardons bien de nous approcher du pied de la paroi peinte afin de préserver les empreintes que les hommes préhistoriques ont pu y laisser, de même que d'éventuels godets ou boulettes d'ocre rouge.

Pendant ces instants, ce ne sont que cris et exclamations, l'émotion qui nous étreint nous rend d'ailleurs incapables de formuler le moindre mot [...].

Le samedi suivant, le 24 décembre, nous retournons donc à la grotte. Pour protéger le sol, nous avons pris la décision d'installer tout au long du parcours une bande de plastique. Il sélectionnera un passage unique et deviendra le seul cheminement possible pour les investigations futures [...]

Nous parcourons les galeries [...]. Nous parvenons à quatre pattes à l'entrée d'un vestibule exigu d'à peine plus d'un mètre de hauteur, aux couleurs orangées. Au fond de cette minuscule cavité, protégée par une sorte de concrétionnement doré, trois magnifiques ours rouges se succèdent. Nous ne nous avançons pas plus, car ici aussi une multitude d'ossements couvre le sol. Ce sera notre dernière découverte. Nous avons perdu toute notion du temps. Près de sept heures se sont déjà écoulées depuis que nous avons traversé la chatière [...]. Tous ensemble, nous décidons de donner à la grotte le nom de Jean-Marie, car c'est lui qui nous y a entraînés [...].

Nous avons immédiatement eu conscience de l'ampleur exceptionnelle de notre découverte et de sa portée scientifique. Et cela nous imposait un devoir de protection et une responsabilité. Dès les premières visites, comme à notre habitude, nous avons circulé avec de grandes précautions sur ce sol précieux, et n'y avons tracé qu'une seule piste, nous interdisant de fouler certaines zones meubles, et marchant sans doute plus souvent en chaussettes qu'en chaussures. Mais il fallait aussi préparer la grotte aux visites des représentants de l'État et des scientifiques. C'est ce que nous avons commencé à faire le 24 décembre.

[...] Et enfin, le 28, une fois la grotte bien protégée, nous avons déclaré notre découverte à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Rhône-Alpes [...]. Le conservateur a immédiatement saisi l'importance de la découverte, puisque, bien que nous soyons en période de fêtes, le jour même, Jean Clottes, spécialiste éminent de l'art paléolithique se rendait dans l'Ardèche pour expertiser la grotte. ”

Voici le rapport rédigé par Jean Clottes pour rendre compte de sa visite d'expertise dans la grotte à la demande du ministère de la Culture et de la Communication, le 2 janvier 1995 :

### “ Rapport sur des découvertes à Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche).

Le 28 décembre 1994 à 12 h, M. J.-P. Daugas, conservateur régional de la région Rhône-Alpes, m'informait par téléphone de la découverte d'une grotte ornée exceptionnelle sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche), et me demandait de m'y rendre aussitôt que possible pour expertise. Je suis parti le jour même pour être à pied d'œuvre dès le lendemain matin.

Le 29 décembre, nous nous sommes rendus sur les lieux, avec M. J.-P. Daugas, M. B. Gely (SRA Rhône-Alpes), et les inventeurs : M. Jean-Marie Chauvet, Agent de surveillance spécialisé au SRA Rhône-Alpes, et deux amateurs ; Mme Éliette Brunel-Deschamps et M. Christian Hillaire.

#### ① Jean Clottes

Le flanc de falaise, proche du village, où ont été faites les découvertes comprend trois grottes ornées nouvelles, à peu de distance les unes des autres : une grotte avec une figure féminine rouge, calcifiée et d'aspect très ancien, longue d'une trentaine de centimètres, dont l'allure générale avec un fessier proéminent rappelle les représentations féminines du Magdalénien final (type Gönnersdorf, Lalinde, etc.) ; sur les parois d'une autre cavité, des tracés digitaux anciens, également très calcifiés, ont été repérés.

#### La grotte Chauvet

La troisième grotte, exceptionnelle à tous égards, a été appelée « grotte Jean-Marie CHAUVET » par les trois inventeurs. Ce genre de dénomination a des précédents fameux, et je ne vois aucun obstacle à ce qu'elle soit entérinée.

On n'atteint l'entrée qu'après une marche d'approche de près d'une demi-heure dans le talus escarpé et boisé sous la falaise. Cette entrée s'ouvre en forme de boutonnière étroite. Elle donne accès à un petit boyau descendant sur une dizaine de mètres, colmaté par un éboulis. La désobstruction de cet éboulis a permis aux inventeurs d'accéder dans la caverne. Après la visite, l'éboulis a été reconstitué pour masquer le passage. Il faut d'abord franchir une chatière longue d'environ deux mètres, en V, étroite et très basse, qui impose une reptation difficile et pénible. À la chatière fait suite un puits de dix mètres, que l'on descend avec une échelle métallique souple.



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE 45

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-



On arrive alors dans une salle aux belles proportions, concrétionnée comme le reste de la cavité. L'accès primitif se devine : il est colmaté par un grand éboulis qui est venu se répandre jusqu'à l'entrée de la salle. À une vingtaine de mètres de là, un grand panneau couvert de gros points rouges et de signes géométriques marque le début du dispositif pariétal.

Bien que nous ayons passé toute la journée dans cette caverne, nous n'en avons eu qu'une vue superficielle. En effet, elle est très vaste avec plusieurs galeries, de grandes salles, des passages étroits par endroits, et elle se développe sur plusieurs centaines de mètres. D'autre part, les sols sont couverts de vestiges : j'ai vu un crâne entier de bouquetin entièrement enrobé de calcite, et plusieurs dizaines de crânes d'ours, ainsi que des milliers d'ossements. Dans un couloir, plusieurs grands foyers avec des charbons et des os brûlés bien conservés à même le sol. Lorsque les sols sont meubles, ce qui arrive fréquemment, ils sont couverts de traces : griffades et impressionnantes empreintes d'ours, mais aussi traces humaines : prélèvements d'argile, empreintes, glissades. Nous avons donc pris toutes précautions pour éviter des dégâts : nous nous sommes interdit d'aller au fond de la Salle de la Stèle, par exemple, où des gravures et des peintures s'aperçoivent de loin sur tous les reliefs, en raison de la qualité du sol.

À ce propos, on ne saurait trop féliciter les inventeurs pour le soin qu'ils ont mis à préserver leur découverte : ils l'ont immédiatement déclarée au Service Régional, tout en gardant le silence par ailleurs ; ils se sont gardés d'explorations sauvages et exhaustives au cours desquelles tant de dégâts ont été commis dans le passé ; ils ont choisi des itinéraires non vulnérants pour les sols (zones calcitées) et ont couvert le passage de lais de plastique pour éviter toute pollution.

En effet, la grotte elle-même est de toute beauté : les sols calcités scintillent sous les lampes, ils sont couverts de petits gours. Les concrétions de toutes sortes sortent abondamment ; nous avons remarqué des fistuleuses de plus de deux mètres, des disques repris, des excentriques. Tout cela doit également être protégé et, jusqu'à présent, l'a été de façon remarquable, qu'il s'agisse des concrétions, des sols jonchés de vestiges et couverts de traces, ou des œuvres d'art.

### **L'art pariétal**

Je me suis rendu dans cette grotte avec quelques doutes : d'après ce qu'en avaient dit les inventeurs, que je ne connaissais pas, le bestiaire était d'une abondance tout à fait inhabituelle et assez curieux, avec beaucoup d'animaux rares (rhinocéros, ours, félins). Mon premier soin a donc été le problème de l'authenticité. J'ai examiné

de très près bon nombre de figures dans les diverses parties de la grotte : il ne saurait y avoir le moindre doute, ni pour l'ensemble ni pour telle ou telle figure individuelle. Partout, les traits peints ou gravés sont plus ou moins concrétionnés. Les traits peints, vus dans leurs détails, présentent l'aspect érodé caractéristique des peintures anciennes, même celle apparemment les mieux conservées. En outre, la grotte est vierge, avec des sols intacts et d'innombrables vestiges non touchés. Dans une salle, un ensemble de gravures (cheval, mammoth, hibou) se trouve sur une retombée de voûte à 5 ou 6 m du sol : une aspiration a provoqué la formation de cet entonnoir et le sol sur lequel se trouvait l'artiste a alors disparu, de sorte que les gravures sont maintenant inaccessibles. Donc, authenticité évidente et indiscutable.

Les figures sont inégalement réparties dans les salles et les passages. En fonction de l'art, on pourrait en gros distinguer deux parties dans la grotte : la zone la plus proche de l'entrée avec surtout des peintures rouges ; les zones les plus profondes avec des peintures noires et beaucoup de gravures. Cette distinction demandera à être précisée, car, je le répète, nous n'avons pu faire qu'une visite relativement rapide. Les dénombrements ci-après ne prétendent donc pas être exacts : j'ai noté ce que j'avais vu, mais beaucoup m'a certainement échappé, surtout en matière de gravures. En fait, je ne serais pas surpris que le nombre véritable des animaux soit de deux ou trois fois plus élevé que mes décomptes provisoires, qui visent simplement à donner une idée du bestiaire représenté et de ses proportions étonnantes.

La zone à peintures rouges comprend plusieurs panneaux de points, auxquels s'ajoutent parfois des signes, y compris des signes complexes originaux. Les panneaux avec des animaux rouges sont divers : dans une petite galerie, un cerf, de facture très semblable à celle des cerfs de Pech-Merle ou de Cougnac, est suivi, tout au fond, de trois ours des cavernes et d'un cheval. Ailleurs, un grand panneau comprend plusieurs ours, dont un à l'avant-train tacheté, un félin lui aussi tacheté sur le haut du corps, un bouquetin et deux mammoths. Sur une paroi se voient un énorme rhinocéros à la corne disproportionnée, trois autres rhinocéros, un mammoth, deux félins, quatre mains positives et deux ou trois négatives, un demi-cercle de points rouges, un grand boviné, un signe fait de deux demi-cercles accolés. En tout, outre les points et les signes, plusieurs mains négatives complètes et les mains positives, j'ai dénombré une trentaine de représentations animales rouges et deux petites têtes de chevaux jaunes : l'ours domine (11), suivi du mammoth (4), du cheval (4), (dont deux jaunes et un noir), du rhinocéros (4), du félin (4) : le cerf, le bouquetin, l'aurochs, les indéterminés, n'étant représentés qu'à un seul exemplaire chacun.

On accède aux salles à peintures noires après deux passages relativement bas, très concrétionnés, où il faut contrôler chacun de ses gestes pour éviter de casser

les fragiles stalactites. Près de certains rétrécissements ou sur des retombées de voûtes, on constate la présence de mouchages de torches caractéristiques. À plusieurs reprises, sur les parois molles, des tracés digitaux à patine différente, plus terne, ont précédé peintures ou gravures qui les recoupent. Peut-être y'a-t-il eu plusieurs phases dans la fréquentation de cette caverne. Les ours ont également laissé leurs traces par des milliers de griffades sur les parois.

Les peintures et gravures devront être répertoriées avec précision en fonction de leurs emplacements. Parfois, elles s'aperçoivent égrenées le long d'un cheminement ou sur des reliefs rocheux, à plusieurs reprises elles sont concentrées sur des panneaux qui dégagent une impression de puissance et de vie extraordinaires. Des superpositions s'observent : par exemple, sur tel panneau, des gravures anciennes ont été partiellement raclées, puis plusieurs aurochs ont été dessinés, avant que ne le soient successivement des rhinocéros, puis une frise de quatre têtes de chevaux superbes. Ce ne sont que des exemples pris parmi une multitude.

J'ai dénombré une centaine de figures noires : les rhinocéros dominant largement (31), suivis des félins (20), puis des chevaux (15), des ours (7), des rennes (7), des bisons (7), des aurochs (5). On note la présence de mammoths (3), de cerfs mégacéros (3), d'un bouquetin, de deux indéterminés. Parmi les gravures, j'ai noté 5 mammoths, 3 bouquetins, 2 rhinocéros, 2 chevaux, 1 aurochs, 1 hibou, mais il doit y en avoir bien d'autres.

La facture de ces représentations est excellente. Les proportions des corps sont naturalistes. Il s'agit surtout de dessins au trait, encore que certains présentent des aplats de peinture à l'intérieur des têtes ou des corps et un rendu savant du modelé. De nombreux détails anatomiques sont précisés, de sorte que les animaux sont le plus souvent déterminables sans ambiguïté quant à l'espèce et même quant au sexe (femelles bisons, par exemple). Les dessins noirs ont un « air de famille » : la composition des panneaux, la facture des animaux, la technique employée partout avec une égale maîtrise feraient penser à une même « main ». On peut légitimement se demander s'il ne s'agirait pas, en très grande partie, de l'œuvre d'une seule personne, un grand maître du trait. Les recherches futures le préciseront.

Les cornes des bisons sont en perspective frontale. Les sabots sont rarement représentés. Certains dessins évoquent Ebbou. J'ai déjà parlé de la ressemblance avec l'art ancien du Quercy. Les mains négatives sont présentes, de même que les cerfs mégacéros. Cet ensemble, sous réserve des dates anciennes que l'on obtiendra, me paraît à première vue antérieur au Magdalénien et appartenir à l'art rhodanien ancien, c'est-à-dire à un Solutréen. S'il fallait hasarder une date, je la situerais



entre 18 000 et 21 000 ou 22 000 BP. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu plusieurs phases dans cet art, puisque des superpositions, avec préparation et reprise des parois, ont été observées. Néanmoins, pour la phase dominante, certaines coïncidences dans le choix des thèmes font penser à une fourchette chronologique peu étendue : l'on sait que les ours, les félins et surtout les rhinocéros sont très rares dans l'art pariétal (l'effectif actuel des rhinocéros de la grotte Chauvet est le double de celui connu dans tout l'art franco cantabrique). Or, ces animaux rares ailleurs se retrouvent abondamment tant parmi les figures noires que parmi les figures rouges. Les rhinocéros présentent une même hypertrophie de la corne avant. De même, les ours sont invariablement des ours des cavernes, distinguables de l'ours brun par la forte rupture de pente entre front et naseau, bien observée par les artistes. Ces rapprochements donnent une certaine unité à l'ensemble.

### Importance de la découverte

Parmi les trois cents grottes ornées européennes, seule Lascaux peut se comparer à la grotte Chauvet. Encore cette dernière présente-t-elle des atouts que n'a pas (ou n'a plus) sa devancière : tout le contexte archéologique est intact, avec des foyers, quelques outils en silex à même le sol, des empreintes de pas, des frottis de torches, des charbons tombés ; le contexte animalier est lui-même remarquablement conservé, avec tous ces squelettes d'ours des cavernes : l'homme les a utilisés, et a transporté une quinzaine de crânes dans une salle assez théâtrale (la Salle de la Stèle), où il a déposé un crâne d'ours sur une grande pierre au centre de la salle ; les peintures sont remarquablement bien conservées partout, dans toutes les salles, de sorte que l'on est fondé à penser que l'on possède l'intégralité de l'art.

Par le nombre et la diversité des œuvres, par leur qualité esthétique et leur conservation, par leur originalité aussi (dominance d'espèces rares ailleurs), par la préservation du contexte, cette grotte est unique et d'une importance mondiale. C'est l'un des grands chefs-d'œuvre de l'art préhistorique. À mon avis, elle devrait figurer en temps voulu sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

### Protection

Il faut éviter les erreurs qui furent commises lors de la découverte de Lascaux et qui ont abouti aux désastres que l'on sait, tant du point de vue du contexte archéologique qui fut rapidement détruit, que de celui de la conservation des peintures : après que Lascaux eût été ouverte au public par son propriétaire, au prix de changements catastrophiques pour l'environnement et les sols, il fallut que l'État intervienne

à très grands frais pour restaurer artificiellement le climat et maintenir un équilibre toujours précaire.

Cette grotte ne peut pas être ouverte au public. Une telle ouverture nécessiterait des travaux considérables qui modifieraient sensiblement les lieux et détruiraient concrétions et sols intacts. Les œuvres d'art ne se sont aussi magnifiquement conservées que parce que cette grotte est restée isolée. Or, dans une zone aussi touristique que Vallon-Pont-d'Arc, des projets vont fleurir et des pressions vont se manifester dès que cette découverte sera connue. Je recommande instamment la plus grande clarté dès l'annonce de la découverte et la plus grande fermeté sur ce point crucial.

Cela pose la question de la propriété de la grotte. Une caverne aussi exceptionnelle doit, à mon avis, revenir à l'État, pour que toutes les mesures de protection indispensables puissent être prises sans conflits. En particulier, il faut éviter des visites intempestives par des personnes qui pourraient commettre des dégâts énormes par imprudence ou par cupidité, comme ce fut le cas à Lascaux, à Montespan et dans bien d'autres grottes ornées.

Dans l'immédiat, il faut fermer solidement l'accès actuel, vérifier les autres accès possibles et les fermer ou les protéger solidement eux aussi, faire procéder à une surveillance efficace par la Gendarmerie, établir le plan exact de la grotte pour savoir sous quelle(s) parcelle(s) elle se situe. Tant que les mesures de protection n'auront pas été prises, un risque épouvantable de destruction planera sur cette grotte, car il suffirait d'une ou deux personnes divaguant dans ses galeries pour piétiner les sols où subsistent tant d'informations et pour piller les restes paléontologiques éminemment visibles.

Le secret sur cette découverte ne pourra pas être gardé très longtemps. Dès qu'elle sera connue, elle provoquera une vague puissante de revendications médiatiques. Je propose, pour s'y préparer, qu'il soit admis qu'aucune équipe de télévision n'aura accès à la grotte, car il serait impossible de s'y déplacer sans dégâts avec l'équipement habituel. En revanche, il faudra rapidement prévoir de constituer un dossier de presse, avec une douzaine ou une quinzaine de photographies qui seront distribuées aux médias, voire avec une vidéo tournée par l'un des inventeurs (conditions à voir avec eux et avec le propriétaire). À ce moment-là, la surveillance de la grotte et de ses environs sera cruciale.

Lors de la visite, j'ai pris une cinquantaine de clichés. Le résultat étant satisfaisant, j'ai immédiatement envoyé ces diapositives au Service Régional d'Archéologie de Rhône-Alpes.

Les préhistoriens spécialistes du monde entier voudront évidemment voir cette grotte dès que sa découverte

sera divulguée. Je précise que, pour des raisons de conservation évidentes, il ne me paraît pas souhaitable d'excéder trois visiteurs par groupe, avec un minimum de deux guides. Cela signifie que peu de personnes pourront avoir accès à la grotte dans les mois qui suivront l'annonce de la découverte. Il faut cependant prévoir de telles visites, pour éviter de mauvaises querelles sur l'authenticité ou autres, comme on en a connu dans un passé récent. Je suggérerais que l'on prévoie d'inviter d'abord une demi-douzaine de spécialistes français (outre les trois gardiens des grottes ornées collègues de M. J.-M. Chauvet), et une demi-douzaine de spécialistes étrangers.

Enfin, je propose que les inventeurs aient la primeur de la publication scientifique/grand public sous forme d'article ou de livre, et que tout soit fait pour les y aider. Ce serait une juste récompense pour leur sérieux et le soin qu'ils ont mis à protéger cette grande découverte.

L'étude d'un tel ensemble exigera des moyens considérables et demandera de nombreuses années. Dans l'immédiat, outre la topographie à établir, il me paraîtrait aussi souhaitable de réaliser une couverture photographique aussi complète que possible (l'un des inventeurs, J.-M. Chauvet, est un excellent photographe et fera parfaitement ce travail), et de prévoir plusieurs prélèvements par le Service Régional de l'Archéologie ou sous son autorité afin d'obtenir des dates radiocarbone le plus rapidement possible.

À Foix, le 2 janvier 1995

Signé

Jean Clottes, Conservateur Général  
du Patrimoine, Conseiller Scientifique

Immédiatement, des mesures sont prises pour protéger la grotte de toute intrusion. Des études climatologiques sont lancées afin de déterminer les possibilités d'aménagement et d'étude dans le respect de l'impératif de conservation justifié par l'exceptionnel état dans lequel les œuvres et vestiges de la grotte Chauvet-Pont d'Arc nous sont parvenus.

Une instance de classement parmi les monuments historiques est prononcée le 13 janvier 1995, et la décision de ne jamais ouvrir la grotte à la visite est prise le même jour. Afin de permettre au grand public de découvrir le patrimoine de la grotte Chauvet-Pont d'Arc sans nuire à sa préservation, la création d'un fac-similé est envisagée.

Le 18 janvier 1995, le ministère de la Culture organise une conférence de presse afin de révéler la découverte de la cavité.

## 2C. Apport de la grotte Chauvet-Pont d'Arc

Comme l'étude des vestiges l'a démontré plus haut, la grotte Chauvet-Pont d'Arc ne présente que peu de traces produites par l'homme : les foyers semblent avoir été dédiés à la production de pigments noirs, il y a peu de traces d'industrie lithique, pas de trace d'inhumation, pas de dépotoir alimentaire.

Tout cela nous indique que la grotte n'était pas un lieu de vie, du moins pas dans sa partie explorée. L'éventuel potentiel archéologique de renseignement sur la vie quotidienne aurignacienne, s'il existe, peut se situer sous le cône d'éboulis du porche, qui a pu être temporairement habité, notamment par le ou les artistes ayant réalisé les œuvres pariétales.

Une vocation cultuelle, ou du moins un caractère sacré, peuvent donc être supposés pour la cavité. Cette hypothèse est par ailleurs couramment émise en ce qui concerne les autres grottes ornées connues dans le monde.

Par ailleurs, la proximité immédiate du Pont d'Arc, arche de pierre surplombant l'Ardèche de 54 m, face à la paléo-entrée de la grotte Chauvet-Pont d'Arc, pose la question du lien entre la cavité et les œuvres qu'elle abrite et ce monument naturel. La fonction de marqueur de paysage, permettant éventuellement de retrouver la grotte lors des migrations dans la vallée de l'Ardèche, est très probable. Mais le Pont d'Arc avait-il une valeur sacrée pour les Aurignaciens ? La valeur sacrée supposée de la grotte doit-elle être comprise en lien avec cet élément du paysage ?



1

### 1 Le Pont d'Arc, au-dessus de l'Ardèche

Les seuls éléments scientifiques permettent d'attester que le Pont d'Arc existait, et présentait un visage sensiblement identique à l'actuel, à l'époque où les représentations ont été réalisées dans la grotte. Un lien éventuel entre la grotte, ses œuvres, et le Pont d'Arc, ne peut qu'être supposé, en l'état actuel de la recherche.

Si l'interprétation des œuvres pariétales et de leur fonction n'a pas connu d'avancée particulière du fait de la découverte de la grotte Chauvet-Pont d'Arc, cette dernière constitue en revanche une remise en question majeure de notre compréhension de l'évolution de l'art au cours du Paléolithique.

La théorie la plus communément admise jusque-là pour la connaissance et la compréhension de l'art pariétal paléolithique, à savoir des débuts artistiques frustes autour de 30 000 ans avant notre ère, puis une évolution

linéaire et continue, jusqu'à un apogée aux alentours de – 15 000 ans, est profondément remise en question après la découverte de la grotte Chauvet-Pont d'Arc.

La maîtrise technique et esthétique (estompe, perspective, précision anatomique, composition en vastes panneaux, organisation spatiale des représentations dans la cavité...) dont ont su faire preuve les artistes de la grotte Chauvet, alliée à l'ancienneté de la réalisation des œuvres démontrée par différentes techniques de datation, en font un témoignage unique d'un art précoce, abouti, alors même qu'il se situe parmi les toutes premières manifestations artistiques humaines.

Dès lors, l'idée même de progression linéaire de l'art préhistorique est exclue, induisant une évolution durant laquelle des apogées et des déclin dans la maîtrise artistique ont pu alterner.

Par nature, le caractère spirituel et abstrait des interprétations des œuvres et des fonctions de la grotte Chauvet-Pont d'Arc empêche toute vérification archéologique formelle.

Si la grotte Chauvet-Pont d'Arc est une source inespérée de renseignements sur la culture des Aurignaciens, portant à la connaissance du monde le plus important témoignage artistique de cette culture qui nous soit parvenu, force est de constater que cette découverte soulève également de nouvelles interrogations, tout en instillant l'espoir que de telles trouvailles soient toujours possibles.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES GÉNÉRAUX

AZÉMA Marc, *L'art des cavernes en action, tome 1 : les animaux modèles : aspect, locomotion et comportement*. Paris, Errance, 2009.

AZÉMA Marc, *L'art des cavernes en action, tome 2 : les animaux figurés : animation et mouvement, l'illusion de la vie*. Paris, Errance, 2010.

CLOTTES Jean, *L'Art des cavernes préhistoriques*. Londres, Phaidon, 2008.

CLOTTES Jean et LEWIS-WILLIAMS David, *Les Chamanes de la Préhistoire : transe et magie dans les grottes ornées*. Paris, Seuil, 2001.

COLLECTIF, *L'Art des cavernes : Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises*. Paris, Imprimerie nationale (coll. « Atlas archéologique de la France »), 1984.

COYE Noël, *La Préhistoire en parole et en acte. Méthode et enjeux de la pratique archéologique (1830-1950)*. Paris, L'Harmattan, 1997.

DEPAEPE Pascal, *La France du Paléolithique*. Paris, La Découverte/Inrap, 2009.

HUREL Arnaud, *L'Abbé Breuil : un préhistorien dans le siècle*. Paris, CNRS Éditions, 2011.

## ENJEUX DE CONSERVATION DES GROTTES ORNÉES

BRUNET Jacques et VOUVÉ Jean (dir.), *La Conservation des grottes ornées*. Paris, CNRS Éditions, 1996.

COLLECTIF, *Monuments historiques : les grottes ornées*. Monuments historiques n° 118, 12-1981.

LEROI-GOURHAN André, *La protection des grottes ornées. Histoire et archéologie*. Les dossiers, n° 49, janvier 1981 (numéro spécial *L'Archéologie et la nation*), p. 48-51.

## LA GROTTE CHAUVET

BRUNEL Éliette ; CHAUVET Jean-Marie ; HILLAIRES Christian et DESCHAMP-ÉTIENNE Carole, *La Découverte de la grotte Chauvet-Pont d'Arc*. Saint-Rémy-de-Provence, Équinoxe, 2014.

CLOTTES Jean, *La Grotte du pont d'Arc, dite Grotte Chauvet*. sanctuaire préhistorique, Arles, Actes Sud, 2015.

CLOTTES Jean (dir.), *La grotte Chauvet. L'Art des origines*. Paris, Seuil, 2010.

DELANNOY Jean-Jacques et GENESTE Jean-Michel (dir.), *Atlas de la grotte Chauvet-Pont d'Arc*. Volume 1, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2020.

FRITZ Carole (dir.), *La grotte Chauvet*. Paris, Citadelles & Mazenod, 2024.

GELY Bernard ; BOULON Josiane et SOUBIGOU Gilles, *Protéger, conserver, connaître : la grotte Chauvet-Pont d'Arc et les grottes ornées d'Ardèche*. Lyon, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, 2024

LIMA Pedro et PERAZIO Guy, *Chauvet-Pont-d'Arc, Le premier chef-d'œuvre de l'humanité révélé par la 3D*. Paris, Synops, 2014.

FERUGLIO Valérie ; FRITZ Carole ; GENESTE Jean-Michel ; TOSELLO Gilles (dir.), *La grotte Chauvet-Pont d'Arc, Art et Archéologie, Les Premières salles*. Paris, Éditions du Patrimoine, 2025

## ÉTUDES PUBLIÉES SUR LES GROTTES ORNÉES ARDÉCHOISES (SÉLECTION)

CHIRON Léopold, *La grotte Chabot, commune d'Aiguèze (Gard)*, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*. Tome huitième, 1889, p. 96-97.

COMBIER Jean, *Le Paléolithique de l'Ardèche*. Bordeaux, Éditions Delmas, 1967.

GAUCHON Christophe, *Les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet, Redéfinition d'une région touristique*. Téoros, vol. 28, n° 1, 2009, p. 80-92.

GÉLY Bernard, *Grottes ornées de l'Ardèche : L'art des cavernes*. Grenoble, Éditions le Dauphiné, 2000.

GÉLY Bernard ; CHAUVET Jean-Marie et GALANT Philippe, *Les grottes ornées paléolithiques des gorges de l'Ardèche, Bulletin de l'École antique de Nîmes, n° 25*. 2002, p. 29-37.

GÉLY Bernard ; PRUD'HOMME Françoise ; AZÉMA Marc et GAMBERI Lydia, *Trois décennies de recherches sur le Paléolithique supérieur de l'Ardèche, Ardèche Archéologie, n° 30*. 2013, p. 15-22.

GLORY André, *Les gravures préhistoriques de la grotte du Colombier à Vallon-Pont-d'Arc, La Nature, n° 3142*. 1947, p. 257-262 et n° 3143, p. 283-285.

HÉRITIER Arsène, *L'abri du Colombier (Ardèche), Cahiers rhodaniens, IV*. 1957.



### 3. Bilan du plan de gestion 2012-2024

Dans le contexte de la candidature de la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet – Pont d'Arc sur la liste du Patrimoine mondial, un premier plan de gestion a été élaboré pour l'inscription, complété d'un plan d'actions couvrant la période 2012-2016. Ce premier plan d'actions a ensuite été actualisé pour les années suivantes (2017-2024).

La grotte Chauvet étant fermée au public pour assurer sa conservation, sa valeur patrimoniale, les connaissances acquises à son sujet ainsi que les valeurs universelles qu'elle incarne exigent d'être diffusées, valorisées et transmises au plus grand nombre.

Facteur d'une attractivité renouvelée, elle est par ailleurs de nature à constituer un nouveau levier de développement local dont les impacts nécessitent d'être maîtrisés et les retombées, partagées le mieux possible sur le territoire.

Tels ont été les objectifs du premier plan de gestion. Son défi majeur était de préparer le territoire à la double échéance que constituait l'inscription de la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet sur la liste du Patrimoine mondial et l'ouverture du site de la grotte Chauvet 2 – Ardèche qui en assure depuis 2015 la médiation auprès du grand public.

Au-delà des différentes actions dont le présent bilan dresse les réalisations, il retrace fondamentalement la mobilisation de tout un territoire autour de ces ambitions, conscient qu'il saisit là une opportunité historique pour structurer et promouvoir durablement un environnement économique, social, culturel et un cadre de vie et d'accueil de qualité, sources d'émerveillement.

Le plan de gestion initial était structuré autour de 5 axes déclinant des enjeux de protection, de connaissance, de médiation, de contrôle de l'impact du développement touristique créé par cette inscription au patrimoine mondial, d'adaptation de l'économie touristique du territoire au « choc d'offre » induit par l'ouverture de grotte Chauvet 2 au public. Il semblait en effet nécessaire de conforter l'acceptation par les habitants du territoire de la présence du bien en en faisant un outil de transformation qualitative de l'économie touristique du sud de l'Ardèche.

Deux évaluations détaillées de la mise en œuvre des plans d'action associés ont été réalisées couvrant respectivement les périodes 2012-2016 et 2017-2024. Celles-ci sont disponibles sur le site du Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la grotte Chauvet qui assure avec les services de l'État et pour le compte des collectivités territoriales le suivi du plan de gestion ([www.grottechauvetardèche.fr](http://www.grottechauvetardèche.fr)). Le bilan qui suit est une synthèse de ces deux documents.

#### Sommaire des précédents plans d'actions

##### **I PROTÉGER ET CONSERVER LA GROTTE, SA ZONE TAMPON, LE TERRITOIRE ENVIRONNANT**

###### **I.1 Assurer la conservation de la grotte**

- I.1.a Poursuivre la mission de conservation de la grotte
- I.1.b Construire un fac-similé pour garantir et pérenniser la fermeture de la grotte
- I.1.c Compléter la protection de la grotte en réduisant le risque incendie à proximité

###### **I.2 Assurer la conservation de la zone tampon et des paysages environnants**

- I.2.a Requalifier la combe d'Arc
- I.2.b Protéger et évaluer les paysages et leur évolution
- I.2.c Préserver les milieux naturels

##### **II COMPRENDRE LA GROTTE, SON ENVIRONNEMENT ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE**

###### **II.1 Comprendre la grotte et son environnement**

- II.1.a Poursuivre la recherche sur la cavité et son environnement
- II.1.b Favoriser le lien avec l'enseignement supérieur / recherche et le territoire

###### **II.2 Diffuser et partager la connaissance de la grotte et de son environnement**

- II.2.a Aménager un centre de découverte
- II.2.b Encourager et faciliter la diffusion de la connaissance scientifique sur la grotte et son contexte
- II.2.c Assurer une médiation scientifique et territoriale de qualité

##### **III ENCADRER LA FRÉQUENTATION, GÉRER LES RESSOURCES**

###### **III.1 Gérer l'impact sur les ressources naturelles**

- III.1.a Gérer l'eau
- III.1.b Gérer les déchets, initier des réflexions prospectives
- III.1.c Gérer les énergies
- III.1.d Gérer l'espace

###### **III.2 Gérer la fréquentation et les déplacements**

- III.2.a Améliorer l'accueil des visiteurs
- III.2.b Gérer les déplacements

##### **IV S'ASSURER DES RETOMBÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉ**

###### **IV.1 Favoriser l'émergence d'un tourisme durable, en assurer une gestion cohérente**

- IV.1.a Encadrer la gestion de l'ERGC (DSP)
- IV.1.b Mettre en place une stratégie touristique ambitieuse et durable

###### **IV.2 Développer les activités économiques durables et favoriser le lien social**

- IV.2.a Favoriser l'emploi, assurer la formation des professionnels
- IV.2.b Soutenir les potentialités de développement économique et valoriser les productions du territoire

###### **IV.3 Participer au changement d'image : vers un territoire de patrimoine et de culture**

- IV.3.a Restaurer et animer les sites patrimoniaux du territoire (naturels et culturels)
- IV.3.b Encourager les initiatives culturelles autour de la grotte Chauvet-Pont d'Arc

##### **V ANIMER, PROMOUVOIR ET PARTAGER LE GRAND PROJET GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

###### **V.1 Animer les dispositifs, communiquer**

- V.1.a Animer les dispositifs de suivi et de mise en œuvre du plan de gestion
- V.1.b Communiquer sur le Grand Projet et la grotte Chauvet-Pont d'Arc

###### **V.2 Partager et véhiculer les valeurs universelles du Patrimoine mondial**

- V.2.a Partager les expériences et développer des actions de coopération internationale
- V.2.b Associer le territoire et la société civile

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

53

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

## I. PROTÉGER ET CONSERVER LA GROTTE, SA ZONE TAMPON ET LE TERRITOIRE ENVIRONNANT

### I.1 Assurer la conservation de la grotte

- I.1.a Poursuivre la mission de conservation de la grotte
- I.1.b Construire un fac-similé pour garantir et pérenniser la fermeture de la grotte
- I.1.c Compléter la protection de la grotte en réduisant le risque incendie à proximité

### I.2 Assurer la conservation de la zone tampon et des paysages environnants

- I.2.a Requalifier la combe d'Arc
- I.2.b Protéger et évaluer les paysages et leur évolution
- I.2.c Préserver les milieux naturels

#### I.1 Assurer la conservation de la grotte

En ce qui concerne la préservation de la grotte Chauvet-Pont d'Arc proprement dite, de nombreuses actions avaient été menées dès la découverte : fermeture et interdiction de l'accès au public, aménagement d'une passerelle permettant aux agents de la conservation, aux membres de l'équipe scientifique et aux professionnels engagés dans les actions de médiation de circuler dans la grotte en perturbant a minima le milieu.

Les principales actions menées entre 2012 et 2024 ont eu pour effet d'améliorer les dispositifs de surveillance et de sécurisation de la grotte. Les objectifs ont été remplis pour la plupart. Le relevé numérique complet a été réalisé en 2016. Néanmoins, les données collectées à cette occasion n'ont pas encore été complètement traitées. Les utilisations de ce « clone 3D » pour la conservation, la recherche et la médiation ont donc été reprises dans le nouveau plan d'actions.

En ce qui concerne le volet de la protection, l'action phare du plan de gestion a été la construction d'un espace de restitution à quelques kilomètres de la grotte originale, solution optimale pour concilier les exigences de la conservation et du partage de la connaissance de la grotte Chauvet auprès de tous les publics.

Ouvert en 2015, moins d'un an après l'inscription de la grotte Chauvet – Pont d'Arc sur la liste du patrimoine mondial, l'espace de restitution de la grotte Chauvet (nommé « grotte Chauvet 2 – Ardèche ») est un indéniable succès de fréquentation avec 4 millions de visiteurs en 11 ans, largement au-dessus des premières prévisions de fréquentation. Cette ouverture a eu pour effet de faire connaître la grotte Chauvet – Pont d'Arc originale au public et de réserver *de facto* les visites de celle-ci aux missions strictement liées à la conservation et à la recherche.

#### I.2 Assurer la conservation de la zone tampon et des paysages environnants

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

En ce qui concerne la protection de la zone tampon (la combe d'Arc ou cirque d'Estre), il convient de rappeler qu'avant même l'inscription au patrimoine mondial, celle-ci constituait déjà l'un des sites naturels les plus fréquentés en France avec près d'1,5 million de visiteurs par an. Le plan de gestion a été l'occasion d'une relance et d'une amplification du travail mené dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) de la combe d'Arc. Cette action forte de renaturation se termine en 2026. La place laissée au stationnement automobile a fortement diminué, ce qui a été rendu possible par la mise en place d'une navette estivale entre le bourg de Vallon-Pont-d'Arc et le site de la combe d'Arc. Néanmoins le trafic de transit et le partage de la voirie entre les différents modes de transports restent un point noir de l'accès au site et devront être traités au mieux dans les années à venir. De la même manière, il conviendra de continuer à s'interroger sur les limites qualitatives et quantitatives à cette fréquentation en regard des enjeux de préservation des milieux naturels.

Rappelons enfin que du fait de son inscription en zone naturelle sensible, la zone tampon bénéficie d'un haut degré de protection pour la faune et la flore, sous la responsabilité du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA), en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Document Unique de Gestion (DOCUG) qui définit les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement.

## II. COMPRENDRE LA GROTTTE, SON ENVIRONNEMENT ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE

### ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE

- II.1 Comprendre la grotte et son environnement**
  - II.1.a Poursuivre la recherche sur la cavité et son environnement
  - II.1.b Favoriser le lien avec l'enseignement supérieur / recherche et le territoire
- II.2 Diffuser et partager la connaissance de la grotte et de son environnement**
  - II.2.a Aménager un centre de découverte
  - II.2.b Encourager et faciliter la diffusion de la connaissance scientifique sur la grotte et son contexte
  - II.2.c Assurer une médiation scientifique et territoriale de qualité

#### II.1 Comprendre la grotte et son environnement

En regard des contraintes spécifiques liées au travail des chercheurs (limiter au maximum les atteintes au milieu, travailler dans un environnement dans lequel le taux élevé de CO<sub>2</sub> contraint fortement le temps qu'il est possible de passer sur site), les campagnes

de recherche menées annuellement depuis 1998 se sont poursuivies pratiquement tous les ans.

Une équipe scientifique pluridisciplinaire du ministère de la Culture, constituée de chercheurs d'horizons différents et complémentaires (géologues, archéologues, sédimentologues, paléontologues, archéozoologues, géographes, paléogénéticiens, physiciens, géomorphologues...), a mis en place une approche croisée visant à comprendre la façon dont les hommes ont investi un espace souterrain profond en l'ornant, en l'aménageant, afin de le transformer en sanctuaire où sont représentés des mythes.

L'équipe de recherche est constituée d'une quinzaine de scientifiques permanents auxquels s'adjoignent des chercheurs invités, notamment étrangers. Tous les trois ans, l'équipe de recherche propose un programme avec des objectifs scientifiques à réaliser qui est alors expertisé et validé par le ministère de la Culture.

Outre de nombreuses publications dans des revues savantes, ce travail de recherche a déjà donné lieu à deux publications par le ministère de la Culture : l'atlas de la grotte Chauvet (en 2018) et une monographie présentant les résultats des recherches menées sur les premières salles (en 2025). La parution d'une troisième et dernière publication en deux volumes, portant sur les salles du fond doit compléter ce travail.

S'agissant de l'approfondissement des liens entre la recherche scientifique et le territoire, les résultats sont plus mitigés. En effet, l'éloignement du sud Ardèche des pôles universitaires et la relative faiblesse de l'implantation locale d'équipes de recherche permanentes en archéologie et géomorphologie ont limité la réalisation de ces objectifs qui seront repris sous d'autres formes dans le cadre du prochain plan d'actions.

#### II.2 Diffuser et partager la connaissance de la grotte et de son environnement

Le principal outil de médiation mis en place sur la période est l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (ERGC). La Réplique de la grotte Chauvet-Pont d'Arc est le cœur de cet espace. À l'intérieur, les visiteurs y découvrent un sanctuaire paléolithique restitué. Pour arpenter cette Réplique, les groupes de visiteurs sont accompagnés par un guide-médiateur, dispensant des connaissances principalement sur l'art pariétal de la grotte, ou doté d'un audioguide.

Pour compléter cette découverte de la Réplique, un centre d'interprétation, nommé Galerie de l'Aurignacien, délivre, au sein d'une exposition permanente, les connaissances indispensables à la compréhension des contextes naturels et culturels fréquentés par les hommes modernes il y a 36 000 ans.

La rénovation de la cité de la Préhistoire sur le site de l'Aven Orignac a accompagné l'ouverture de l'ERGC de manière à resituer la grotte Chauvet et la période aurignacienne dans le panorama de la préhistoire régionale depuis -350 000 ans jusqu'aux premiers paysans il y a 6 000 ans.

Outre les dispositifs permanents de médiation de restitution (réplique et centre d'interprétation), de nombreuses actions de médiation ont été menées sur le site de grotte Chauvet 2 (animations, conférences, expositions temporaires). Il en est de même pour les actions organisées hors Chauvet 2 : expositions itinérantes (4), publications, films documentaires, émissions de télévision, cycles de conférences, participation à des événements grand public... Le SMERGC a été à l'initiative ou a participé financièrement à l'essentiel de ces actions avec le soutien de l'association des amis de la grotte Chauvet, créée dans le cadre de la candidature à l'inscription sur la liste des biens du patrimoine mondial.

Ces outils ont diffusé la connaissance scientifique produite depuis 1998 ainsi que les valeurs humanistes et culturelles promues par l'UNESCO. À ce bilan des actions de médiation, il est sans doute opportun d'ajouter la campagne de communication mondiale lancée par le SMERGC depuis 2009, incarnée par des centaines d'articles consacrés à la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc et sa Réplique.

S'il n'existe pas d'indicateur synthétique permettant de mesurer la notoriété de la grotte Chauvet, la fréquence de plus en plus élevée du recours à des images de la grotte Chauvet dans les illustrations de la préhistoire présentées dans les manuels scolaires français, donne cependant un aperçu de cette notoriété croissante.

S'agissant plus spécifiquement de la médiation en direction d'un public scolaire, on peut noter la création d'un dispositif original et peut-être unique en France : le réseau « Passerelles patrimoines Ardèche ». Ce réseau, réunissant différents acteurs ardéchois qui en sont à l'origine, propose des séjours pédagogiques sur mesure aux élèves du primaire et du secondaire dans toute l'Ardèche. Autour de 3 000 élèves par an, pour des périodes de 3 à 5 jours, sont ainsi accueillis. Plus de 90 % de ces séjours sont centrés sur la découverte de la préhistoire et de la grotte Chauvet. Il est à noter que le manque d'hébergement adapté sur site limite ce type d'accueil. La réouverture en 2024 de la base d'accueil et loisirs de Salavas a cependant amélioré la situation.

### III. ENCADRER LA FRÉQUENTATION, GÉRER LES RESSOURCES

#### III.1 Gérer l'impact sur les ressources naturelles

- III.1.a Gérer l'eau
- III.1.b Gérer les déchets, initier des réflexions prospectives
- III.1.c Gérer les énergies
- III.1.d Gérer l'espace

#### III.2 Gérer la fréquentation et les déplacements

- III.2.a Améliorer l'accueil des visiteurs
- III.2.b Gérer les déplacements

#### III.1 Gérer l'impact sur les ressources naturelles

La grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc se situe dans un espace naturel très touristique en période estivale. Cette forte fréquentation, extrêmement concentrée en haute saison (juillet et août), est à l'origine d'une pression élevée sur les ressources (en eau en particulier) et d'une dynamique d'anthropisation du milieu naturel. Il convenait donc, dans le cadre du plan de gestion, de veiller à ne pas aggraver, voire à diminuer cette pression sur les milieux.

Si le plan de gestion n'a pas été à l'origine de ces démarches de gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie et de l'espace, il a contribué à catalyser et à dynamiser les réflexions et les actions qui tentent de relever les défis posés par le développement touristique du territoire et à rendre ainsi plus acceptables les incitations, les restrictions d'usage et les augmentations tarifaires rendues nécessaires par ces fortes contraintes.

Il est à noter que l'ouverture de l'espace de restitution n'a eu que peu d'impact sur le milieu naturel. Une bonne partie de l'apport de fréquentation nouvelle (évalué à 50 000 visiteurs supplémentaires par an sur le territoire, à rapporter aux 400 000 visiteurs annuels de la grotte Chauvet 2 et au 1,5 million de visiteurs de la combe d'Arc) s'étale sur les ailes de saison où la pression sur le milieu est beaucoup moins forte.

L'amplification du dérèglement climatique dans les années à venir implique de poursuivre ces efforts et de réfléchir au devenir du territoire à moyen et à long terme, en particulier du fait de périodes de sécheresse de plus en plus longues et fréquentes sur les activités liées à l'eau (baignade, canoë), aujourd'hui au cœur du modèle touristique du bassin de l'Ardèche.

#### III.2 Gérer la fréquentation et les déplacements

Dans le cadre du plan de gestion, il était envisagé que l'ouverture de la grotte Chauvet 2 et le développement de la notoriété de l'Ardèche méridionale avec l'inscription de la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc sur la liste du Patrimoine mondial se traduisent par l'arrivée d'une nouvelle clientèle touristique tout au long de l'année, sur un territoire déjà très fréquenté pendant la période estivale et dont l'activité était jusqu'alors très saisonnière. Le plan d'actions visait donc à ajuster l'offre d'accueil touristique à cette nouvelle donne.

La création d'un point d'information régional au cœur de l'espace de restitution de la grotte Chauvet-Pont d'Arc avait pour objet de mettre la notoriété de la Grotte Chauvet au service d'un objectif de valorisation des différents territoires du département et de la région. L'évaluation montre que cet espace a été peu investi par les acteurs touristiques du territoire et, de fait, n'a pas atteint ses objectifs. Il sera complètement repensé dans le cadre du prochain plan d'actions.

La création d'un pôle d'accueil touristique sur le site de la Ratière à Vallon-Pont-d'Arc, a été favorisée par la dynamique induite par l'inscription de la grotte Chauvet. Il a permis d'unifier et de coordonner l'activité des acteurs et d'améliorer sensiblement la qualité de l'accueil touristique sur le secteur des gorges de l'Ardèche.

Une gare routière a été créée. Elle dessert les lignes TER Aubenas / Vallon / Avignon TGV et Valence TGV/ Vallon et propose des navettes gratuites en juillet et août en direction du Pont d'Arc. Néanmoins, si la mise en place d'une navette en direction de la combe d'Arc a permis d'améliorer les problèmes de stationnement et de circulation sur ce segment de route, les difficultés liées à l'usage quasi exclusif de la voiture restent nombreuses en haute saison. Par ailleurs, il est encore impossible d'accéder en transport collectif ou par une liaison cyclable sécurisée au site de la grotte Chauvet 2. Différentes expérimentations ont eu lieu en 2015 et 2016 qui se heurtent au coût très élevé de mise en place de transports en commun en regard de la faiblesse de la demande, la très grande majorité des visiteurs étant en effet motorisés. Les politiques publiques seront cependant vigilantes à l'évolution des pratiques de mobilité dans l'avenir et le plan d'actions y contribuera.

## IV. S'ASSURER DES RETOMBÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

### IV.1 Favoriser l'émergence d'un tourisme durable, en assurer une gestion cohérente

IV.1.a Encadrer la gestion de l'ERGC (DSP)

IV.1.b Mettre en place une stratégie touristique ambitieuse et durable

### IV.2 Développer les activités économiques durables et favoriser le lien social

IV.2.a Favoriser l'emploi, assurer la formation des professionnels

IV.2.b Soutenir les potentialités de développement économique et valoriser les productions du territoire

### IV.3 Participer au changement d'image : vers un territoire de patrimoine et de culture

IV.3.a Restaurer et animer les sites patrimoniaux du territoire (naturels et culturels)

IV.3.b Encourager les initiatives culturelles autour de la grotte Chauvet-Pont d'Arc

### IV.1. Favoriser l'émergence d'un tourisme durable, en assurer une gestion cohérente

Le SMERGC, propriétaire du site, a confié en 2012 la gestion de la grotte Chauvet 2 à la société Kléber Rossillon pour une durée de 20 ans, soit une durée d'exploitation de 17 ans dans le cadre d'une délégation de service public.

Le choix d'une gestion de grotte Chauvet 2 – Ardèche par un opérateur privé spécialisé dans l'exploitation de sites touristiques patrimoniaux résulte de la volonté des promoteurs du projet de l'ERGC d'équilibrer les coûts d'exploitation par les recettes tout en encadrant strictement le contrat de manière à garantir la qualité de la visite et le lien avec le territoire, ce que formule l'article 6 de la convention de délégation de service public qui note que « L'exploitation de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc doit être d'un niveau de qualité en rapport avec le patrimoine exceptionnel de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc, et doit permettre à celui-ci d'être porteur de potentialités de développement culturel, économique et touristique pour le département de l'Ardèche et sa région. »

Après 10 ans, on constate que la fréquentation et la satisfaction des visiteurs sont au rendez-vous de même que l'équilibre économique de l'exploitation. Il s'avère cependant plus difficile de mobiliser l'exploitant autour d'objectifs de développement du territoire ou de diffusion culture scientifique et technique dès lors que ceux-ci entrent en conflit avec ses objectifs de rentabilité à court terme. Il s'agit d'un point d'amélioration pris en compte dans le plan d'actions 2025 – 2029.

Dans un contexte touristique de plus en plus concurrentiel, l'inscription de la grotte Chauvet sur la

liste du patrimoine mondial a été pour les acteurs du territoire une opportunité pour tenter de faire évoluer la destination « Ardèche ». Elle est passée d'un tourisme saisonnier, tourné en majorité vers les loisirs de plein air, à un tourisme culturel et patrimonial, durable et soutenable, d'un point de vue social, environnemental et économique, et mieux réparti sur l'ensemble de l'année.

C'est le sens du Grand Projet Rhône-Alpes Chauvet-Pont d'Arc qui devait, au-delà de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial et de la construction de l'ERGC, et en mobilisant des financements publics d'un niveau significatif, jouer pleinement son rôle structurant pour l'économie touristique ardéchoise, en étendant la fréquentation sur les ailes de saison et en incitant les acteurs territoriaux à renforcer la qualité de leur offre pour l'adapter aux attentes de la future clientèle de la grotte Chauvet 2.

De fait, l'inscription par l'UNESCO de la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc au Patrimoine mondial et la création de l'ERGC ont contribué à donner à l'Ardèche une nouvelle dimension touristique, appuyée notamment sur la construction d'une stratégie de diversification, de professionnalisation, de dé-saisonnalisation, d'évolution qualitative et de thématisation de l'offre.

#### **IV.2 Développer les activités économiques durables et favoriser le lien social**

L'enjeu était ici de favoriser les retombées touristiques locales par la notoriété de la grotte Chauvet, avec une action marquée par la mise en avant sur le site de la grotte Chauvet 2 – Ardèche des productions alimentaires et artisanales du territoire. C'est ainsi que 60 % de l'approvisionnement du restaurant situé sur le site provient de productions locales et que 30 % des objets référencés en boutique ont été produits en Ardèche (pour 12 % des ventes en valeur). Ce travail a contribué, au-delà du site de la grotte Chauvet 2, au développement d'une dynamique de valorisation des produits ardéchois à destination des visiteurs et des habitants qui se développe d'année en année.

De la même manière, l'ouverture de grotte Chauvet 2 – Ardèche a permis de créer une trentaine d'emplois pérennes à l'année auxquels viennent s'ajouter les saisonniers. Le site est ainsi devenu l'un des principaux employeurs du territoire (une soixantaine d'équivalents temps plein en moyenne par an) et le premier contribuable de la commune de Vallon-Pont-d'Arc. Par ailleurs les retombées économiques directes ont été évaluées par l'Agence de Développement Touristique de l'Ardèche à 15 millions d'euros par an en moyenne.

#### **IV.3 Participer au changement d'image : vers un territoire de patrimoine et de culture**

Le souhait d'utiliser l'inscription au patrimoine mondial de la grotte Chauvet comme un levier pour la transformation de l'écosystème touristique du territoire s'est traduit par des volumes d'investissements conséquents portés par les acteurs publics (Union européenne, État, région Auvergne-Rhône-Alpes, département de l'Ardèche). Ainsi, à côté du projet-phare de l'ERGC, un temps nommé La Caverne du Pont-d'Arc et devenu, en 2019, grotte Chauvet 2 – Ardèche, nombre de projets se sont concrétisés pour un total de plus de 100 millions d'euros d'investissements publics : redémarrage du train à vapeur de l'Ardèche, le Mastrou, requalification des grands sites du Gerbier-de-Jonc et de la combe d'Arc, mise en tourisme d'un réseau d'une vingtaine de « villages de caractère », labellisation du Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, ouverture de la Via Rhôna et mise en œuvre d'un réseau de voies douces, ouverture de la Cité de la préhistoire sur le grand site d'Ornac, ouverture de MuséAl sur le site antique d'Alba-la-Romaine, création de La Ligne de Partage des Eaux dans le parc naturel régional des Monts d'Ardèche...

La volonté d'utiliser la notoriété de grotte Chauvet 2 – Ardèche pour agir sur la diversification de la clientèle touristique s'est manifestée ensuite par la mise en service sur le site en 2021 d'un centre de conférences permettant de développer le tourisme d'affaires sur le territoire. L'ouverture en 2026, sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc d'un hôtel 4\* de 200 lits ouvert à l'année permettra de conforter ce processus de diversification

L'Ardèche s'ouvre de plus en plus au monde (augmentation et diversification des clientèles étrangères), a réussi le pari de la diversification sur les ailes de saison, et accueille des touristes plus consommateurs qu'auparavant. Tels sont les principaux enseignements des études clientèle menées tous les cinq ans par l'Agence de Développement Touristique.

## V. ANIMER, PROMOUVOIR ET PARTAGER LE GRAND PROJET GROTTES CHAUVET-PONT D'ARC

### V.1 Animer les dispositifs, communiquer

- V.1.a Animer les dispositifs de suivi et de mise en œuvre du plan de gestion
- V.1.b Communiquer sur le Grand Projet et la grotte Chauvet-Pont d'Arc

### V.2 Partager et véhiculer les valeurs universelles du Patrimoine mondial

- V.2.a Partager les expériences et développer des actions de coopération internationale
- V.2.b Associer le territoire et la société civile

### V.1 Animer les dispositifs, communiquer

La multiplicité des acteurs et des domaines d'intervention concernés par le Grand Projet Rhône-Alpes Chauvet Pont d'Arc rendait cruciale la question de l'animation des instances de gouvernance, des procédures techniques et financières, ainsi que la préparation et l'organisation des rencontres partenariales qu'elles soient techniques, politiques ou publiques.

Les principaux partenaires du projet : État, région Auvergne-Rhône-Alpes, département de l'Ardèche, ont fait le choix d'une gouvernance intégrative et souple permettant de se doter d'une vision globale du grand projet et de ses différentes dimensions, de penser la cohérence des actions, leur mise en synergie, de réguler si besoin les points d'achoppement du partenariat ou les difficultés de mise en œuvre qui pouvaient survenir.

**Gouvernance intégrative** : le choix de réunir les différentes actions portées sur le territoire ayant un lien avec la grotte Chauvet-Pont d'Arc au sein d'un Grand Projet et d'un mode de gouvernance unique afin d'en travailler la cohérence globale et par le souhait régulièrement manifesté d'associer les acteurs du territoire et notamment les élus locaux, aux échanges et au suivi du projet,

**Gouvernance souple** : le choix de ne pas instituer outre mesure le fonctionnement des instances de gouvernance et de portage des projets au-delà du cadre conventionnel établi pour :

- la charte de coopération passée entre l'État, la région Auvergne-Rhône-Alpes désormais et le département de l'Ardèche,
- la convention territoriale d'application du Contrat de Projet État-Région (CPER),
- plus spécifiquement pour le volet UNESCO, la charte pour la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion patrimoine mondial de la grotte Chauvet-Pont d'Arc.

Cette charte a été établie en 2011 entre les parties prenantes qui ont constitué une instance spécifique de concertation et de décision autour de ce projet, baptisée « comité de bien » et adossée à un comité technique.

Si le Comité de bien et le comité technique de gestion se sont réunis régulièrement entre 2012 et 2016, pendant la phase de montée en charge du projet, force est de constater que cette gouvernance collective s'est affaiblie au fil du temps. La mise en place d'une nouvelle équipe d'ingénierie en 2022 a permis de relancer cette dynamique et de retrouver une régularité dans les réunions. Cette relance a souligné l'importance du rôle d'animateur et de responsable du suivi du plan de gestion qui est au cœur de l'action du SMERGC.

Au vu des difficultés passées, la relance de la gouvernance collective du plan de gestion et de l'intérêt de la population locale pour la grotte Chauvet constitueront des objectifs importants du plan de gestion actualisé, dans le fonctionnement du SMERGC et dans la synergie entre tous les acteurs concernés.

## V.2 Partager et véhiculer les valeurs universelles du Patrimoine mondial

La stratégie de communication mise en œuvre à partir de 2012, en particulier par le SMERGC a permis à la grotte Chauvet-Pont d'Arc de passer d'une image de cavité seulement connue des spécialistes à celle d'un joyau de l'art pariétal, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, reconnu internationalement et captant l'intérêt des médias.

Depuis 2016, l'essentiel de la stratégie de communication publique passe par les outils du délégataire de l'ERGC et mettent donc essentiellement en avant le site grotte Chauvet 2.

Les années 2024 et 2025, caractérisées par de nombreux anniversaires liés à la grotte Chauvet (2014 : 30 ans de la découverte de la grotte Chauvet, 10 ans d'inscription sur la liste du patrimoine mondial; 2015 : 10 ans de l'ouverture de l'ERGC), ont permis de relancer la communication publique autour de la grotte Chauvet : portes ouvertes sur site, reportages, films documentaires, expositions itinérantes. D'octobre 2024 à avril 2025, la Cité des sciences et de l'industrie a présenté l'exposition *Chauvet, l'aventure scientifique* révélant le travail mené par les chercheurs dans la grotte Chauvet. Celle-ci est présentée depuis juillet 2025 sur le site de grotte Chauvet 2 - Ardèche pour une durée de 18 mois.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

L'inscription par l'UNESCO le 22 juin 2014 de la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc sur la liste du patrimoine mondial, à l'occasion de la 38<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial à Doha en 2014, a conforté la France et les acteurs du territoire dans leur rôle et leurs responsabilités :

- de conservation et de protection de la grotte et de ses abords,
- d'amélioration et de partage de la connaissance scientifique sur la grotte et son environnement,
- de valorisation et de transmission de sa valeur patrimoniale,
- de construction et de mise en œuvre autour d'elle d'un projet de développement maîtrisé et durable du territoire,

Autant d'ambitions qui ont structuré le plan de gestion. Ainsi, bénéficiant dès sa découverte de la part de l'État d'un dispositif de protection et de suivi permanent, la grotte a donné lieu, ces dernières années, à l'élaboration d'un 2<sup>nd</sup> plan de conservation préventive, l'un et l'autre permettant de garantir l'intégrité, la sûreté et la sécurité des patrimoines qu'elle recèle.

La grotte ornée du Pont d'Arc est aujourd'hui en très bon état de conservation et fait l'objet d'un suivi rigoureux.

La zone tampon correspondant au site classé du Pont d'Arc a également fait l'objet d'une mise en cohérence des différents dispositifs de protection. Elle est concernée par d'importants travaux de requalification dans le cadre d'une Opération Grand Site, désormais pratiquement terminée.

L'écrin paysager de la grotte, eu égard la grande valeur environnementale du site et le caractère monumental du Pont d'Arc, font donc désormais l'objet de toutes les attentions des acteurs publics afin que les impacts de la fréquentation touristique y soient maîtrisés, que les clefs de lecture notamment paysagères des liens existants entre la grotte et son environnement soient plus accessibles donnant du sens à sa découverte et que les paysages et les milieux naturels soient mieux protégés.

Des moyens ont pu être également mobilisés pour poursuivre, sur toute la période, les campagnes de recherches scientifiques pluridisciplinaires, dont la restitution a débuté par de nombreuses actions de médiation scientifique, de publications diverses et devrait prochainement se poursuivre par la publication de la troisième monographie scientifique sur la grotte.

Au-delà de l'amélioration de la connaissance de la grotte et de sa valeur patrimoniale exceptionnelle, c'est également tout le territoire qui a pu bénéficier de ces travaux de recherche par l'éclairage qui a pu en être donné quant à sa formation, son histoire et son fonctionnement.

Contrepartie importante de la fermeture au public de la grotte originale, la construction de l'espace de restitution de la grotte Chauvet, nommé grotte Chauvet 2 – Ardèche, son ouverture au public et l'incontestable succès public rencontré depuis 10 ans constituent la pierre angulaire d'une démarche plus globale de valorisation et de transmission de la valeur patrimoniale de la grotte. Cela a été complété sur le territoire, et au-delà, par de très nombreuses actions de médiation, entreprises par les acteurs du grand projet.

La démarche devrait se prolonger notamment en mettant l'accent sur les actions de sensibilisation, de médiation et de transmission de la valeur universelle exceptionnelle de la grotte, à la faveur d'un plan de développement de l'éducation culturelle, artistique et patrimoniale de tout un chacun et en particulier du jeune public.

Grotte Chauvet 2 – Ardèche, comme espéré, a également été le vecteur d'un nouvel élan en matière de développement touristique local, à la faveur du renouvellement des stratégies publiques territoriales et d'une mobilisation forte autour de la diversification et de la montée en qualité de l'accueil et de l'offre touristique.

L'évolution espérée de l'image du territoire pour en faire une destination culturelle et patrimoniale est en cours mais évolue plus lentement. Certains volets méritent encore d'être approfondis, notamment en matière d'accueil et d'éducation au patrimoine. Contrairement à une crainte exprimée, la fréquentation des autres sites culturels et patrimoniaux du territoire n'a pas souffert de l'ouverture de Chauvet 2. La plupart ont d'ailleurs fait l'objet de projets de requalification grâce à la mobilisation de dispositifs territoriaux contractuels de financement des investissements. Le développement attendu des relations entre acteurs touristiques et patrimoniaux et l'inflexion des stratégies de marketing territorial devraient conforter cette évolution. Le contexte de la crise climatique et les risques de raréfaction de la ressource en eau qui s'accroissent d'année en année, montrent que cet objectif de diversification reste un objectif impérieux pour l'économie du territoire.

L'inscription par l'UNESCO de la grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet-Pont d'Arc sur la liste du Patrimoine mondial d'une part, l'ouverture de grotte Chauvet 2 – Ardèche d'autre part, ont indéniablement constitué un levier de développement économique du territoire, par l'importance des retombées qu'elles ont engendré, mais aussi par l'évolution du regard porté sur le territoire ardéchois que ce soit par ses visiteurs ou les habitants eux-mêmes.

Dans un contexte de forte mobilisation en faveur de ce projet, l'inscription a confirmé le rôle de locomotive de ce site exceptionnel pour l'Ardèche et la région Auvergne-Rhône-Alpes. La perception des enjeux par les acteurs du territoire et l'anticipation de ces échéances se sont révélées être de véritables catalyseurs des énergies, de prises de conscience et de mobilisations en faveur d'un développement territorial axé sur l'authenticité, la qualité, le respect du cadre de vie et de l'environnement, la préservation et la valorisation des patrimoines.

La reconnaissance accordée par l'UNESCO a ainsi constitué le ferment d'un projet de territoire, d'un développement global et mieux intégré, d'abord et avant tout à l'échelle locale, dans la structuration de politiques à l'échelle intercommunale mais aussi à l'échelle de l'ensemble de l'Ardèche.

Le défi aujourd'hui est de poursuivre cette dynamique, continuer de faire jouer à la grotte Chauvet ce rôle de moteur mais aussi d'exemple pour l'ensemble du territoire. Il s'agit également de tendre à partager à nouveau la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien avec tous les habitants et avec le souci de préserver, de conserver et de faire connaître pour les générations actuelles et à venir ce trésor de l'humanité.





## 4. Plan d'actions 2025-2029

### Objectifs et mode d'élaboration

L'évaluation des plans d'actions, qui se sont succédés depuis 2012, a clairement mis en évidence la réussite et le bon niveau de réalisation des objectifs posés dès l'origine, en particulier ceux liés à l'anticipation de l'impact, sur un territoire bénéficiant déjà d'un haut niveau de fréquentation touristique, de l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial en 2014 ainsi que, quelques mois plus tard, l'ouverture de l'espace de restitution. Celui-ci intègre une reconstitution à l'échelle 1 anamorphosée de la cavité ainsi qu'un centre d'interprétation (la « galerie de l'Aurignacien »). Ces deux événements ont effectivement eu un impact significatif sur le territoire, impact ayant pu être maîtrisé dans le sens souhaité, celui d'une transformation qualitative de l'offre touristique du sud de l'Ardèche allant dans le sens du développement d'un tourisme plus durable, respectueux de l'environnement et des modes de vie des populations résidentes.

Ces deux premiers plans d'actions avaient pour objet principal de porter l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial, de construire l'espace de restitution, d'adapter l'économie touristique du territoire aux changements induits par l'ouverture de grotte Chauvet 2 et la notoriété nouvelle conférée à l'Ardèche par cette inscription.

Ce troisième plan a été élaboré dans un contexte où la grotte Chauvet, durablement inscrite en Ardèche, doit trouver une forme d'équilibre dans la durée, tout en pesant dans le développement de l'économie touristique par l'impact de l'espace de restitution grotte Chauvet 2 – Ardèche et par la mobilisation des acteurs du territoire dans sa préservation, sa valorisation et son appropriation.

Les premiers plans d'actions s'inscrivaient dans le cadre du « grand projet Rhône Alpes », doté de moyens financiers conséquents qui visaient à préparer et à accompagner l'économie touristique du sud Ardèche, à s'adapter au « choc d'offre » pour le territoire induit par l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial et l'ouverture de Chauvet 2.

Du fait de la réussite de cet objectif, ce nouveau plan d'actions resserre les enjeux autour des problématiques plus spécifiques à la grotte Chauvet et sa zone tampon, la combe d'Arc ainsi qu'à l'espace de restitution. Les modalités d'insertion de ce site dans l'environnement local et en particulier touristique ainsi que les politiques culturelles et patrimoniales des acteurs du territoire restent toutefois des enjeux majeurs. Il intègre également les pistes d'amélioration issues de l'évaluation des précédents plans d'actions (cf. *supra* chapitre 4. Bilan 2012-2024).

Il se décline autour d'un préambule relatif à la gouvernance et de trois axes, divisés en orientations stratégiques (9) et en fiches actions (28 au total).

**Préambule** : construire une gouvernance effectivement partagée du bien.

- **Axe 1** : améliorer la protection et la conservation de la grotte, de sa zone tampon et du territoire environnant, ainsi que la connaissance scientifique de la grotte et de son environnement
- **Axe 2** : favoriser la diffusion et l'appropriation le plus large possible de sa valeur patrimoniale,
- **Axe 3** : conforter l'attractivité du territoire, mieux répartir la création de richesses et inscrire son développement dans les enjeux de transition écologique

La détermination de ces axes et orientations stratégiques a été élaborée dans le cadre de groupes de travail du « comité technique » réunissant les représentants des acteurs parties prenantes de la gestion du bien, débattue et validée ensuite par la commission locale (nommée « comité de bien ») réunissant les représentants des services de l'État dans la région, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Ardèche ainsi que les acteurs publics locaux concernés (collectivités, EPCL, syndicats, organismes consulaires). Ces acteurs étaient liés ensemble par une charte commune. Dans le cadre de la préparation du plan d'actions 2025-2029, la composition et les missions de cette commission locale ont été reprises dans le cadre d'un arrêté préfectoral (arrêté préfectoral n° 07-2025-04-16-00001 du 16 avril 2025, préfecture de l'Ardèche).

Enfin, ce troisième plan d'actions vise à être cohérent avec les orientations politiques stratégiques du territoire s'agissant de tourisme, de culture et de patrimoine, en particulier :

- le plan tourisme de l'Ardèche 2024-2028 ;
- le plan tourisme de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2022-2028 ;
- la candidature au label « Grand site de France » des gorges de l'Ardèche et le plan de gestion associé ainsi que le plan de gestion du site de la combe d'Arc ;
- la convention cadre de développement culturel 2025-2029 entre le département de l'Ardèche, l'État, la Région et la CAF, les conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) déclinées avec 12 EPCL ardéchois ;
- le Document Unique de Gestion des sites Natura 2000 et Espace naturel sensible des Gorges de l'Ardèche ;
- Le document d'orientation stratégique de l'office de tourisme des gorges de l'Ardèche.

PRÉAMBULE : CONFORTER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE STRATÉGIQUE PARTAGÉE

I. Orientations stratégiques

L'objectif est de mettre en place une stratégie qui tend à faire connaître la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E) et les attributs de la grotte Chauvet, intéresser et mobiliser les acteurs du territoire et relais locaux au sein de la population afin qu'ils soient les ambassadeurs d'une meilleure appropriation de ce site à l'échelle locale. Cette stratégie passe par une organisation claire de la gouvernance du plan de gestion, dans l'animation des instances et la coordination des pilotes des différentes actions, en conformité avec le cadre réglementaire sur la question.

L'enjeu est donc de faire de la commission locale un lieu où s'articulent les différents enjeux liés à la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de la grotte Chauvet et se décident les accords entre les partenaires liés à sa gestion :

- patrimoine à connaître à protéger et conserver,
- enjeux de médiation et de communication vers les différents publics,
- impacts sur l'économie touristique et le développement du territoire,
- appropriation du bien par les habitants du territoire.

II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)

Le premier comité de bien a été créé dans le cadre de la candidature à l'inscription de la grotte Chauvet. Sur la base d'une charte signée par toutes les parties prenantes. Il a été à l'origine du premier plan d'actions annexé à la candidature de la grotte Chauvet à l'inscription au patrimoine mondial (2012-2016). Reconduit selon les mêmes modalités à partir de 2017, il s'est peu réuni pendant la période du second plan d'actions (2017-2022) et a de fait assez peu joué le rôle d'instance de pilotage de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan de gestion qui aurait dû être le sien. Il s'est réuni à 3 reprises en 2024 et 2025 dans le cadre de la révision du plan de gestion et de la préparation du plan d'actions 2025-2029.

| Descriptifs des actions |                                                                                                                                                 |                     | Évaluation             |                                                     |                                                                     |                       |                      |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                                                                                         | territoire d'impact | Nature de l'indicateur | Constat de départ                                   | Objectif à atteindre                                                | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Actualiser le plan de gestion                                                                                                                   | Ardèche             | Document stratégique   | Obsolescence du précédent plan d'action (2017-2022) | Validation politique et administrative d'un plan de gestion modifié | 2026                  | SMERGC               |
| 2                       | Mobiliser les partenaires et acteurs du territoire autour de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre du plan de gestion (comité de bien) | Ardèche             | Réunion périodique     | Rencontres irrégulières                             | 1 réunion par an Copil, 2 réunions Cotec                            | Annuelle              | SMERGC               |
| 3                       | Suivre et évaluer les actions                                                                                                                   | Ardèche             | Évaluation             | Bilans réalisés en 2018 et 2024                     | Bilan d'exécution en 2030                                           | 2030                  | SMERGC               |

### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025–2029

La nouvelle gouvernance du plan d'actions 2025–2029 a été définie par un arrêté préfectoral (n° 07–2025–04–16–00001 du 16 avril 2025). Elle vise à mobiliser les différents partenaires et acteurs du territoire autour de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion en distinguant au sein du comité de bien un noyau de partenaires directement investis (pilotes d'actions), et un collège de membres experts qui participent au fonctionnement en tant que besoin. L'objectif est de faire de la commission locale un réel organe de pilotage politique et du COTECh un lieu d'échange, de réflexion et de concertation et une force de proposition au-delà de sa mission de préparation des réunions des instances de décisions politiques.

Le SMERGC reste responsable de l'animation du plan de gestion et assure le secrétariat du COTECh et de la commission locale du bien (i.e le comité de bien), coprésidée par le préfet du département de l'Ardèche et la présidente du SMERGC. Le chef de projet culturel du syndicat mixte assure l'animation du plan : organisation des réunions du COTECh et du COPIL, suivi et évaluation de la mise en œuvre des actions inscrites au plan, communication vers le public des enjeux et des objectifs du plan de gestion, lien avec les instances en charge du suivi de la grotte Chauvet et du patrimoine mondial.

### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                     |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | SMERGC, État                                        |
| <b>Partenaires</b>                          | tous les membres du comité de bien                  |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité technique de suivi du plan de gestion UNESCO |
| <b>Calendrier</b>                           | 2025–2029                                           |

① *Tableau : descriptions des actions et évaluation*

#### Plan de financement prévisionnel :

le financement du fonctionnement des instances de gouvernance du bien est intégralement assuré par le SMERGC pour un coût évalué à 60 000 € sur la période du plan d'actions 2025–2029.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1: PROTÉGER, CONSERVER ET MIEUX CONNAÎTRE LA GROTTE, LA ZONE TAMPON, LE TERRITOIRE ENVIRONNANT

Fermée par un éboulement rocheux il y a environ 21 500 ans, la grotte est restée scellée jusqu'au 18 décembre 1994. L'Humanité doit à cette situation géologique un excellent état de conservation des vestiges archéologiques et paléontologiques qu'elle recèle, lui conférant un niveau d'intégrité exceptionnel. Rapidement après sa découverte, chacun s'est accordé sur l'enjeu de conservation des œuvres et de protection du bien, de ses abords mais aussi du territoire environnant qui présente une exposition certaine aux influences anthropiques tout en étant également doté d'une haute valeur patrimoniale tant culturelle que naturelle.

Pour la grotte Chauvet, les précédents plans d'actions ont permis, entre 2012 et 2024 de mettre en place des méthodes de conservation pour assurer la sûreté de la cavité et le suivi de son climat interne, d'élaborer un nouveau plan de conservation préventive et de mieux évaluer les risques à venir. Même si l'essentiel est réalisé, ces efforts seront poursuivis dans les années à venir dans une logique de maintien et d'amélioration. En particulier la production du clone numérique sera achevée durant cette période et celui-ci mis à disposition des différents acteurs pour servir les objectifs de la conservation, de la recherche scientifique et de la médiation.

S'agissant de la zone tampon (la combe d'Arc ou cirque d'Estre) le troisième plan d'actions verra la fin des travaux liés à l'opération grand site pilotée par le département de l'Ardèche ainsi que le dépôt de la candidature au label « grand site de France » sur un territoire élargi correspondant au périmètre actuel du syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (SGGA) et le début de la mise en œuvre du plan de gestion sur lequel reposera ce label.

Ces instruments de conservation et de valorisation ont pour but la transmission de l'héritage artistique, culturel et naturel des générations qui nous ont précédées depuis nos ancêtres aurignaciens et donner corps à la symbiose entre nature et culture que les acteurs du territoire appellent de leurs vœux, dans un contexte de forte fréquentation touristique qui fait toute la difficulté et justifie le haut niveau d'ambition de cette orientation.

## **OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 1.1 : assurer la conservation de la grotte**

La préservation du bien constitue l'objectif premier du Plan de Gestion. Il est en effet capital de transmettre la grotte Chauvet aux générations futures dans les meilleures conditions de conservation, d'intégrité et d'authenticité. C'est dans ce sens qu'aussitôt après la découverte, bien avant l'inscription de la grotte au patrimoine mondial, l'État français a réuni des moyens pour étudier et mettre en œuvre les mesures conservatoires adéquates qui assurent cette transmission.

Après son inscription au patrimoine mondial le 22 juin 2014, le degré d'exigence par rapport à cette conservation s'est encore accru. Plusieurs bilans au titre du Contrôle Scientifique et Technique des monuments historiques sont intervenus. Ils ont conduit à une réflexion de fond sur la conservation de la grotte. Faisant suite aux mesures conservatoires prises par l'État dès 1995, un premier plan de Conservation Préventive a été élaboré, suivi d'un deuxième qui a été finalisé en 2022.

Basée sur l'analyse du bien culturel, sur son état de conservation, sur son usage et sur sa gestion, la conservation préventive est abordée comme une stratégie de conservation qui propose une méthode systématique pour identifier, évaluer puis éliminer ou réduire les risques de détérioration qui menacent l'intégrité du bien, le tout moyennant l'implantation de procédés de suivi et de contrôle.

La période recouverte par le plan d'actions 2025–2029 sera placée sous le signe de la continuité et de l'amélioration continue des méthodes d'observation et de conservation préventive. Elle permettra de (re)créer un comité scientifique international centré sur ces questions à même de conseiller l'équipe de conservation de la grotte Chauvet.

Enfin, le traitement des relevés lasergrammétriques et photogrammétriques les plus récents de la grotte Chauvet permettra la création d'un clone numérique utilisable pour les besoins de la conservation comme pour ceux de la recherche scientifique ou de la médiation en direction du public le plus large.

### **Fiche – Action 1.1.1 : poursuivre la mise en œuvre du plan de conservation préventive de la grotte**

#### **I. Orientations stratégiques**

Dès sa découverte, en 1994, la grotte Chauvet a bénéficié des expériences de protection et de gestion de nombreuses autres cavités ornées du territoire. Ne pas répéter les erreurs du passé a été l'objectif principal des premières opérations menées

dans la grotte. En 2000, cet objectif a été renforcé par la création d'un service de la conservation de la grotte Chauvet, conçu comme un instrument scientifique et administratif majeur permettant d'assurer la gestion et la conservation intégrée de la grotte par les services de l'État. Ce service a mené à bien la définition de ce que l'on appelle depuis le « Plan de conservation préventive » de la grotte Chauvet.

La réflexion sur la conservation préventive de la grotte Chauvet a été initiée dès 1995, année de sa protection au titre des monuments historiques (inscription le 13 janvier 1995 et classement le 13 octobre 1995). Des laboratoires spécialisés dans l'étude du monde souterrain ont établi un diagnostic sanitaire de la cavité, permettant de dresser un état initial des lieux, de définir les travaux d'aménagement à entreprendre et d'identifier les conditions de fréquentation. Les premiers travaux débutèrent en 1998, en même temps que l'étude scientifique, avec un aménagement de l'accès et la pose d'une porte blindée. L'étude du climat visant à surveiller la stabilité interne de la cavité, considérée comme la clé de son exceptionnelle préservation, a été soutenue dès 1996 par la mise en œuvre d'un suivi du milieu souterrain, moyennant la pose et le relevé de sondes de température, de CO<sup>2</sup>, de pression atmosphérique, de radon et d'hygrométrie (voir fiches suivantes). Pour conduire l'étude scientifique et préventive de la grotte sans risque de dégradation des décors, des sols et des équilibres. Celle-ci a été aménagée et équipée par des passerelles en acier inoxydable de haute qualité permettant de limiter et de contenir les déplacements (installées entre 1998 et 2004). Ce plan a fait l'objet d'une mise à jour à partir de 2017, aboutissant à un document finalisé en 2022.

La mise en œuvre du Plan de conservation préventive permet de préserver l'équilibre interne de la grotte Chauvet. La poursuite de cette mise en œuvre est une condition *sine qua non* du maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

## II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)

La déclinaison opérationnelle du Plan de conservation préventive est permise par l'existence d'un service de la conservation de la grotte Chauvet. Créé en 2000, rattaché à la DRAC Rhône-Alpes (depuis Auvergne-Rhône-Alpes), ce service regroupe 3,5 ETP, dont trois sont localisés à Vallon-Pont-d'Arc, la conservatrice dédiée à la grotte Chauvet étant basée, depuis 2014, à Lyon. Ce service collabore avec d'autres services de la DRAC – Pôle Architecture et Patrimoine – la conservation régionale des monuments historiques (CRMH), le service régional de l'archéologie (SRA) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Ardèche – en matière de conservation et de programme scientifique de recherche. Il a pour

mission de contrôler les accès ainsi que l'équilibre interne de la cavité, en lien avec les laboratoires spécialisés, d'accompagner les relations et les échanges avec l'équipe scientifique et, à sa création, avait également pour mission d'animer les relations avec les responsables de l'Espace de restitution (Chauvet 2, inauguré en 2015).

Les agents de la Conservation sont soumis à un régime d'astreinte afin d'assurer la veille nécessaire en matière de sûreté et de sécurité de la grotte. Le service prend soin de la cavité à un haut niveau, en veillant à son fragile équilibre interne par un suivi permanent. Les programmes de relevés climatologiques portant sur la température, l'hygrométrie, la composition de l'air, les échanges gazeux, le taux de radon... s'inscrivent dans cette dynamique de bonne préservation de la cavité (voir fiches suivantes). Le rôle de la Conservation est aussi de garder trace de toutes les activités conduites dans la grotte : passage des personnes, prélèvements effectués par les chercheurs ou les laboratoires en charge des suivis climatologique et bactériologique, stations marquées par les géomètres topographes, aménagements temporaires réalisés pour la recherche ou la maintenance, séquences de prises de vue photographique ou filmographique, etc. Cette mission produit un volume de documentation et d'archive important, dont le service a également la responsabilité. Il est également appelé à faciliter la mise en œuvre de la recherche en répondant aux demandes des chercheurs. Le service joue enfin un rôle dans la valorisation et la médiation de la grotte, qu'il s'agisse d'interventions auprès des habitants, du grand public ou de l'accueil des médias.

Le Plan de conservation préventive finalisé en 2022 est venu préciser et compléter les actions développées dès 1995. Au terme de vingt années d'expérience de conservation, un large bilan a été mené afin de mesurer l'efficacité des actions qui avaient été engagées. À l'issue de ce bilan, de nouvelles mesures ont été engagées afin de tendre vers la meilleure conservation préventive possible. Structuré à partir de l'analyse des risques naturels et anthropiques susceptibles de dégrader la cavité, le plan de conservation préventive vise à identifier les facteurs qui pourraient dégrader la grotte Chauvet et à les faire étudier en vue d'instaurer un contrôle et un suivi de ces risques, afin d'en limiter les effets et les conséquences. Ces points sont détaillés dans les deux fiches suivantes.

Le Plan de conservation préventive consacre également l'un de ses axes à la problématique de la documentation et de la conservation des données liées à la grotte Chauvet. La documentation disponible depuis la découverte constitue un autre outil indispensable au suivi conservatoire des œuvres et fait l'objet d'une mission d'archivage, de numérisation et de dépouillement. 11 000 documents de tous formats ont été répertoriés. Environ 6 000 ont été

numérisés et 400 ont été dépouillés. Les informations issues des dépouillements sont répertoriées dans un chronogramme agrémenté de mots-clés qui permettent d'interroger les événements recherchés ; les documents numérisés sont attachés par un hyperlien à la ligne créée. La DRAC ARA a également acquis en 2022 le fonds d'archives audiovisuelles des inventeurs.

En 2024, l'équipe de la conservation de Chauvet a été à l'initiative, en collaboration avec le CNP, d'un séminaire triennal au niveau national sur l'élaboration de plans de gestion de conservation axés sur la question climatique de l'ensemble des grottes ornées.

### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025-2029

En 2025, la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place au sein du Pôle Architecture et Patrimoine un Comité de suivi interne, regroupant l'ensemble des services de la DRAC concernés par la grotte Chauvet. La même année, un recrutement a été lancé sur le poste de conservateur de la grotte Chauvet. Parmi les missions confiées au nouveau conservateur figure la création d'un comité scientifique dédié. Dans ce contexte de mise en œuvre de nouveaux outils, les objectifs opérationnels peuvent être déclinés comme suit :

- Continuation de la mise en œuvre du plan de conservation préventive, dans toutes ses dimensions
- Fonctionnement du comité de suivi mis en place en 2025
- Recréation et animation d'un comité scientifique
- Poursuite du travail sur la documentation

### IV. Programme de la fiche-action

|                                                |                                                                               |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>                  | État - DRAC ARA                                                               |
| <b>Partenaires</b>                             | LRMH                                                                          |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b>    | Service de la conservation de la grotte, Comité de suivi, comité scientifique |
| <b>Calendrier de mise en œuvre des actions</b> | 2025 et suivantes                                                             |
| <b>Territoire d'impact</b>                     | Grotte Chauvet / Grotte du Treuil                                             |

| Évaluation                                 |                   |                                |                       |                      |
|--------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Nature de l'indicateur                     | Constat de départ | Objectif à atteindre           | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| Nombre d'ETP dédié à la conservation       | 4 ETP             | 4 ETP                          | annuelle              | État DRAC ARA        |
| Nombre de sessions du comité de suivi      | 1 par mois        | 1 par mois                     | annuelle              | État DRAC ARA        |
| Nombre de sessions du conseil scientifique | 0                 | 2/3 par an                     | annuelle              | État DRAC ARA        |
| Nombre de documents numérisés/dépouillés   | À faire           | Traitement de 11 000 documents | 5 ans                 | État DRAC ARA        |

#### Plan de financement prévisionnel :

toutes les actions sont financées exclusivement par l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes).

## Fiche – Action 1.1.2 : poursuivre l'amélioration des mesures de prévention des risques anthropiques

### I. Orientations stratégiques

Structuré autour de l'analyse des risques naturels et anthropiques susceptibles de dégrader la cavité, le Plan de conservation préventive, finalisé en 2022, vise à identifier les facteurs qui pourraient endommager la grotte Chauvet et à les faire étudier en vue de les surveiller et de réduire les risques.

Par « risques anthropiques », on considérera dans cette fiche d'abord les risques que la fréquentation humaine peut engendrer quant à la conservation de la grotte et de ses décors et vestiges, mais également les risques sanitaires encourus par les humains qui y entrent (CO<sup>2</sup>, radon, etc.).

Située dans un Site classé (depuis le 24 février 1982), candidat au label Grand Site de France, la grotte se trouve au cœur d'un territoire à forte fréquentation touristique, particulièrement pendant la période estivale. Bien qu'isolée – le site habité le plus proche étant situé à 20 minutes de marche – la grotte attire la curiosité des publics, renforcée par la médiatisation de sa découverte (1994), puis de son inscription sur la liste du Patrimoine mondial (2014) et enfin de l'ouverture et de l'exploitation de la réplique (2015). Si elle est fermée au grand public, elle reste ouverte, de manière très encadrée, aux personnels de conservation, aux techniciens des laboratoires et entreprises spécialisées et à l'équipe scientifique (une campagne annuelle de quatre semaines).

Des mesures de prévention et de gestion des risques ont été progressivement mises en place à partir de 1995, dont le maintien et le renforcement constituent un objectif prioritaire.

### II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012–2024)

#### 1 – Prévention des risques causés par la fréquentation humaine

Un premier risque identifié, celui des intrusions, du vandalisme et des fouilles clandestines, a été traité très tôt avec la mise en œuvre d'un réseau de télésurveillance (1995) et la pose d'une porte blindée (1998). Le réseau de télésurveillance a été depuis modernisé et les équipements de sûreté font l'objet d'une maintenance régulière. Plusieurs caméras infrarouges, pouvant effectuer une rotation complète, surveillent le site continuellement, de jour comme de nuit. Ces caméras très sensibles sont couplées à d'autres, plus classiques, installées à des emplacements stratégiques.

La fréquentation autorisée constitue un autre facteur de risque potentiel. À cet effet, un nouveau règlement intérieur a été mis en place en 2021, avec une réglementation stricte des accès à la grotte au seul bénéfice de la conservation et de la recherche. L'accès à la cavité est soumis à des règles strictes et doit être autorisé par le préfet de région. Le nombre de personnes autorisées à entrer est limité, des tenues spéciales sont fournies pour éviter toute contamination extérieure de la grotte. La circulation se limite au réseau de passerelles ; toute circulation en dehors de ces passerelles fait l'objet d'une autorisation préalable spécifique, discutée et délivrée par les services de l'État.

La traçabilité des événements survenus dans la grotte est permise par la mise en place d'une main courante informatisée (2020) qui permet le suivi et l'enregistrement des entrées et actions réalisées dans la grotte.

Les campagnes de l'équipe scientifique, triennales, sont soumises à autorisation administrative au titre du code du patrimoine (Livre V). Le contrôle scientifique et technique de l'État s'exerce pendant la durée de la campagne.

Enfin, le risque attentat sur les biens patrimoniaux, identifié dans les précédents plans d'actions, a conduit à la signature d'une convention annuelle entre la DRAC et la Gendarmerie de Vallon, qui s'accompagne de la formation des agents aux risques attentats et enlèvements. La mise sous alarme et vidéosurveillance 24 heures/24 permet de relayer les alertes éventuelles. Aucun désordre n'a été constaté dans la période.

#### 2 – Prévention des risques liés à la santé et à la sécurité des personnes

Le dioxyde de Carbone (CO<sup>2</sup>), gaz lourd, peut s'accumuler dans des cavités peu ventilées. Mal supporté par les humains, il peut causer des difficultés respiratoires. À la grotte Chauvet, une attention particulière a été portée au suivi du CO<sub>2</sub> afin de mieux saisir ses variations saisonnières et ainsi adapter les conditions d'accès à certaines parties de la cavité. Des carbomètres ont été installés dans la cavité pour établir la courbe du gaz carbonique. L'application de la disposition préfectorale limite l'accès à la grotte lorsque le CO<sup>2</sup> est supérieur ou égal à 2,5 %.

Le taux de radon (<sup>86</sup>Rn), un gaz radioactif, est également enregistré par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Les agents sont équipés de dosimètres permettant d'assurer que leur niveau d'exposition est conforme à la réglementation. Par ailleurs une nouvelle campagne de mesure, de préférence en été, sera mise en place, afin d'avoir de nouvelles données. Ces campagnes de mesure doivent être organisées tous les cinq ans.

Le risque accident est également pris en compte. Les exercices d'évacuation de personnes sont réguliers, en lien avec le SDIS, le GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) et le conseiller sécurité sûreté du ministère de la Culture, ainsi que les formations recyclage des agents de la conservation et des autres services de l'État impliqués dans la conservation de la grotte Chauvet. Un suivi médical des agents est réalisé. Les risques spécifiques encourus par les agents en travail souterrain ont été intégrés au plan de sûreté et sécurité au travail de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'au Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Par ailleurs, on peut indiquer dans cette section que des travaux non prévus par le plan d'actions établi en 2018 mais relevant de l'amélioration du confort et de la sécurité des agents travaillant sur site ont été réalisés. Il s'agit du réaménagement de la grotte du Treuil. Ce chantier, dont le projet avait été approuvé par la commission nationale du patrimoine et de l'architecture en 2015, mené en 2021, a permis de procurer aux agents de surveillance un espace clos et chauffé pour pouvoir s'y tenir l'hiver tandis que des séances de travail se tiennent dans la grotte. Il a été nécessaire d'intervenir sur les parois et de modifier l'aérogologie et l'évacuation des eaux d'infiltration, sans impact sur la conservation de la grotte Chauvet, située au-dessous de la grotte du Treuil et dans le même réseau karstique. Le groupe électrogène en a été évacué et les câbles extérieurs d'alimentation électrique et téléphonique ont été enfouis (2018).

### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025-2029

Descriptif synthétique de chaque action

- Établissement de statistiques de fréquentation
- Maintien du fonctionnement optimal des équipements
- Exercices d'évacuation de la grotte
- Protection des agents  
(en sortant du seul risque attentats)
- Protection de la grotte des risques attentats
- Réalisation des campagnes de mesures de radon

### IV. Programme de la fiche-action

|                                                |                                       |
|------------------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>                  | État - DRAC ARA                       |
| <b>Partenaires</b>                             | Gendarmerie de Vallon, laboratoires   |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b>    | Comité de suivi / comité scientifique |
| <b>Calendrier de mise en œuvre des actions</b> | 2025 et suivantes                     |
| <b>Territoire d'impact</b>                     | Grotte Chauvet / Grotte du Treuil     |

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

| Nature de l'indicateur              | Constat de départ | Évaluation             |                       |                      |
|-------------------------------------|-------------------|------------------------|-----------------------|----------------------|
|                                     |                   | Objectif à atteindre   | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| Statistiques de fréquentation       | À déterminer      | Statistiques annuelles | Continue              | État-DRAC ARA        |
| Fonctionnement des équipements      | Optimal           | Optimal                | Continue              | État-DRAC ARA        |
| Exercices d'évacuation de la grotte | Réguliers         | Réguliers              | Annuelle              | État-DRAC ARA        |

**Plan de financement prévisionnel :** toutes les actions sont financées exclusivement par l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes).

### Fiche – Action 1.1.3 : améliorer les outils numériques de gestion pour la conservation et créer un clone numérique de la grotte Chauvet

#### I. Orientations stratégiques

Le plan d'actions 2017-2024 prévoyait la réalisation d'un clone numérique de la grotte Chauvet, sous maîtrise d'ouvrage du SMERGC ou de l'État et sur la base de la campagne d'acquisition lasergrammétrique et photogrammétrique de mai 2016. Ce clone numérique devait être dévolu à la conservation de la grotte, à la recherche scientifique (mise à disposition aux chercheurs demandant à entrer dans la grotte) et à la valorisation (sur un support à déterminer : chambre noire dotée de vidéoprojecteurs ou casques VR autonomes). La détermination du modèle économique pour l'accès et l'exploitation du clone n'était pas, à ce stade, finalisée.

Cette orientation stratégique a été repensée par le service de la conservation de la grotte Chauvet, soucieuse d'améliorer les outils de gestion de la cavité, et dont le projet initial était de réaliser un relevé numérique 3D embarquable que les agents de la DRAC pourraient emporter dans la grotte pour contrôler visuellement *in situ* les éventuels changements. Ce chantier a avancé en 2023-2025 (voir section suivante), la DRAC ayant déterminé comme suit le projet d'exploitation de ce clone numérique 3D, en notant que le ministère de la Culture bénéficiera d'un droit de jouissance complet sur le clone qu'il exploitera pour la conservation de la cavité, la recherche scientifique et la valorisation (JEP, mises à disposition...).

**Conservation :** l'objectif pour l'équipe de conservation est d'obtenir un modèle permettant la mise en place d'enrichissements. Ces éléments sont actuellement parfaitement réalisables sur des environnements 2D comme une carte utilisée via un SIG à laquelle on adjoint des couches. La grotte étant un environnement 3D (sols, parois, plafond etc.), le clone numérique constitue alors un support de travail primordial qui serait enrichi. Ainsi, une infiltration d'eau sur une paroi pourrait être documentée au fil du temps à partir du modèle qui constitue une empreinte à un instant T. Le modèle servira également comme simulation, à l'implantation par exemple d'éléments techniques.

**Recherche :** le modèle haute résolution pourrait être mis à disposition des chercheurs qui en auront une certaine utilité, que ce soit l'équipe de recherche ou d'autres scientifiques étudiant la grotte dans un autre contexte. À noter que l'équipe de recherche conventionnée développe également la 3D, qui constitue à ce stade des modélisations d'éléments précis plutôt qu'une modélisation globale, et pour laquelle les données brutes Perazio avaient également été fournies. Un exemplaire du modèle sera également déposé auprès du CNP pour archivage.

**Valorisation/médiation :** le modèle dégradé, une fois livré, permettra d'ouvrir une réflexion sur les différentes possibilités techniques qui s'offriront : exploration statique sur un poste de travail simple ou un casque VR, mise en place d'un espace dédié avec déambulation, mise à disposition pour des expositions... La mise à disposition de ces données élaborées sur des crédits publics à des partenaires extérieurs devra être réfléchie par comparaison avec d'autres sites comparables et basée sur une analyse juridique fine.

#### II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)

La grotte Chauvet a été numérisée partiellement à plusieurs reprises depuis 1997. La dernière acquisition lasergrammétrique et photogrammétrique réalisée par l'État (DRAC ARA) en mai-juin 2016 (cabinet Perazio) a permis, à partir de 823 stations scanner, d'acquérir 43 milliards de points et près de 82 000 photos avec une résolution de haute qualité. Le chantier de restitution du modèle numérique 3D sous forme de modèles numériques terrestres a débuté dans le courant de l'exercice du précédent plan d'actions. Le cahier des charges de la consultation a été rédigé par la DRAC et relu par le Centre national de la Préhistoire. La rédaction des modèles numériques est en cours au moment de la rédaction du présent plan de gestion, sous maîtrise d'ouvrage de la DRAC, avec une restitution prévue fin 2026.

Le projet prévoyait de créer et agréger les couches SIG conservation. Le SIG ne permettant pas la retranscription

des trois dimensions, est prévu cependant en maintien en raison de l'attention particulière portée à l'intégrité des sols et à la maintenance des passerelles installées. Les phases suivantes ont été réalisées ou sont en cours de réalisation :

**Phase préalable** (Automne 2023– printemps 2024) : Compréhension des enjeux, récolement des données brutes disponibles (données produites par un prestataire, commandées par la DRAC en 2016 et données produites par l'équipe scientifique), recueil des besoins, sourcings.

**Rédaction du cahier des charges et appel d'offres** (Été 2024– Automne 2024) : l'équipe de conservation, en lien avec le Centre national de la préhistoire (CNP) et la cellule achat de la DRAC, a rédigé le cahier des charges et l'appel d'offres. Le choix a été fait de demander un clone haute résolution, découpé en un certain nombre de « dalles » (zones découpées en grillage, homogènes en taille) pour des raisons de facilité d'exploitation et à des fins scientifiques et de conservation. Un modèle plus dégradé a également été demandé et ce pour des objectifs de valorisation et de réutilisation. L'outil permettant l'exploitation n'a pas été demandé dans cet appel d'offres, la mise en place d'une interface de visualisation et de manipulation interne au ministère ayant été évoquée (projet abandonné par l'administration centrale depuis). Le prestataire sélectionné a proposé ses services de modélisations.

**Modélisation** (Automne 2024 – Hiver 2025–2026) : Initialement estimée à 3 mois, la durée de modélisation a été plus longue, pour des raisons de qualité des données brutes. À l'heure actuelle, plusieurs zones sont modélisées mais des difficultés se présentent sur une partie de la cavité et le prestataire a proposé une entrée complémentaire succincte en grotte afin d'acquérir des données qui pallieraient la problématique de qualité et de modélisation.

## II. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025–2029

L'objectif principal demeure la finalisation du clone 3D et la définition de son usage et de sa mise à disposition. La livraison du modèle devrait avoir lieu fin 2026. Le prestataire proposera une formation à la visualisation et à la manipulation sommaire du modèle via un outil gratuit et open source. Le CNP propose également une formation sur un autre outil, également gratuit et open source. Une fois cette livraison effectuée, le service de la conservation se mettra à la recherche d'un outil permettant la manipulation et l'enrichissement (par l'ajout de photographies, textes, annotations etc.) du modèle si les outils proposés plus hauts ne permettent pas une manipulation satisfaisante. Le service élaborera également une stratégie de mise à disposition du clone pour la recherche scientifique et la valorisation, passant

par la définition de l'outil en permettant l'exploitation. Cette réflexion sera à connecter à la fiche action 2.2.1 portant sur le projet de création par le SMERGC d'un outil numérique basé sur ce clone numérique.

Descriptif synthétique de chaque action

- Livraison du clone 3D
- Réalisation des couches conservation
- Élaboration d'une stratégie de mise à disposition

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                                |                                                                                 |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>                  | État – DRAC ARA                                                                 |
| <b>Partenaires</b>                             | CNP, DILA, SDA, CMN                                                             |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b>    | Service de la conservation de la grotte / Comité de suivi / Comité scientifique |
| <b>Calendrier de mise en œuvre des actions</b> | 2025 et suivantes                                                               |
| <b>Territoire d'impact</b>                     | Grotte Chauvet                                                                  |

##### Plan de financement prévisionnel :

toutes les actions sont financées exclusivement par l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes).

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 1.2 : conduire à terme l'opération Grand Site de France sur le site classé du Pont d'Arc (zone tampon) et valider son plan de gestion environnemental

La grotte ornée du Pont d'Arc dite Grotte Chauvet-Pont d'Arc, est située dans l'écrin paysager que constitue le Cirque d'Estre, surplombant la combe d'Arc, un ancien méandre de l'Ardèche, autour de l'arche naturelle du Pont d'Arc.

Le site fait l'objet d'une reconnaissance nationale au titre des sites classés par l'État, ce qui le protège. Il constitue la zone tampon du Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Le caractère monumental, exceptionnel du Pont d'Arc, porte emblématique des Gorges de l'Ardèche, l'attractivité de la plage et de la rivière pour la pratique des sports et loisirs de nature en font l'un des sites naturels les plus fréquentés de France avec près d'1,5 million de visiteurs par an.

La démarche d'inscription par l'UNESCO de la grotte ornée du Pont d'Arc a constitué l'opportunité pour les collectivités locales avec l'appui de l'État de relancer en 2012 l'Opération Grand Site engagée en 1993 sur les sites protégés du Pont d'Arc et des Gorges de l'Ardèche.

L'essentiel des opérations de requalifications du site liées à cette OGS sont achevées, les enjeux portent maintenant davantage sur l'animation et la gestion de ce site.

- Achever la requalification du site en achevant le programme OGS.
- Retravailler les dispositifs de médiation et d'interprétation sur et à propos du site, en mettant en valeur sa spécificité du point de vue de sa longue histoire d'occupation humaine, en particulier paléolithique.
- Contribuer à conserver et préserver le site malgré une forte fréquentation touristique en adoptant un plan de gestion opérationnel partagés entre tous les acteurs.
- Favoriser la découverte pedestre du site par le développement et la mise en réseau des sentiers de randonnées qui le traversent.

#### Fiche – Action 1.2.1 : achever le projet de requalification du site

##### I. Orientations stratégiques

Les gorges de l'Ardèche, et plus particulièrement les abords du Pont d'Arc, abritent une conjonction extraordinaire d'enjeux patrimoniaux : le bien culturel « Grotte Chauvet-Pont d'Arc », une réserve naturelle nationale (les gorges de l'Ardèche), un site classé qui constitue la zone tampon du bien inscrit à l'UNESCO (le Pont d'Arc et ses abords) et un espace naturel sensible du Département (gorges de l'Ardèche et Pont d'Arc).

Les acteurs territoriaux se sont engagés en 2012 dans une Opération Grand Site (OGS), en voie d'être terminée, qui poursuivait quatre objectifs principaux : restaurer la lisibilité du méandre de l'Ardèche, rétablir la continuité agricole de la combe d'Arc, sortir le stationnement du cœur de site, redonner leur place aux piétons. Cette opération est une première étape dans un projet territorial plus vaste, incluant l'ensemble des communes membres du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA), dans le cadre d'une candidature à l'obtention du label Grand Site de France (cf. action 3.1.1).

##### II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)

La mise en œuvre de ce programme a permis au département de l'Ardèche d'acquérir la maîtrise foncière publique, de rouvrir des vues sur le Pont d'Arc, d'organiser les cheminements piétons, de requalifier la plage, de commencer à limiter et organiser le stationnement sur site ainsi que de renforcer l'accessibilité par navette bus.

Le département a pu acquérir la maîtrise foncière du site et avancer dans les travaux d'aménagement et de dés-aménagement : reconquête de l'espace par l'agriculture, renaturation, réduction et intégration dans le paysage du parking de l'auberge, création d'un espace d'accueil et de sanitaires, implantation d'un parking payant de stationnement volontairement sous-dimensionné au regard des pics de fréquentation du site (pour privilégier les transports en commun).

### III Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025-2029

1. Acheter la réalisation d'une promenade piétonne sécurisée le long de la route à l'intérieur de la combe et d'une promenade de l'ancien méandre et de ses points de vue associés,
2. Acheter la réalisation d'un chemin de découverte permettant de profiter de l'ancien méandre à l'écart de la route avec des vues cadrées sur le centre de la combe pour créer une boucle de visite du site en environ 1 heure de marche familiale et en proposant des points de vue diversifiés sur l'ensemble de la combe d'Arc tout en préservant le caractère champêtre du lieu (chemin d'exploitation)
3. Acheter la construction du parking P2 et rendre à la vigne le parking temporaire
4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion du site impliquant l'ensemble des partenaires concernés (CD07, SGG, CCGA, ville de Vallon-Pont-d'Arc)

### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | Département de l'Ardèche                                                                                                                                                      |
| <b>Partenaires</b>                          | Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Chambre d'agriculture, communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, commune de Vallon-Pont-d'Arc, région Auvergne-Rhône-Alpes |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité de Pilotage OGS combe d'Arc                                                                                                                                            |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Combe d'Arc                                                                                                                                                                   |

| Descriptifs des actions |                                                |            | Évaluation             |                     |                      |                       |                      |
|-------------------------|------------------------------------------------|------------|------------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action        | Calendrier | Nature de l'indicateur | Constat de départ   | Objectif à atteindre | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Réaliser une promenade piétonne sécurisée      | 2025       | Linéaire               | En cours            | 1 km                 | 2025                  | CD07                 |
| 2                       | Créer une promenade de l'ancien méandre        | 2025       | Linéaire               | En cours            | 3 km                 | 2025                  | CD07                 |
| 3                       | Réaliser parking P2                            | 2026       | Surface (nb places)    | 17 000 m² (500 pl.) | 7 000 m² (100 pl.)   | 2026                  | CD07                 |
| 4                       | Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion | 2026       | Documents              | Pas de plan         | Mise en œuvre        | 2025–2030             | CCGA                 |

#### Plan de financement prévisionnel :

le financement de l'ensemble de l'Opération Grand Site qui se termine en 2026 est assuré par le département de l'Ardèche avec une aide financière de l'État.

Fiche – Action 1.2.2 : assurer la protection de la biodiversité sur l'Espace Naturel Sensible de la combe d'Arc

I. Orientations stratégiques

La préservation des milieux naturels à proximité de la grotte Chauvet–Pont d'Arc fait partie intégrante de l'enjeu de conservation de la zone tampon et s'appuie sur plusieurs zonages environnementaux existants : le site classé du Pont d'Arc et la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche. L'ensemble formé par le site classé du Pont d'Arc et la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche a été identifié par le conseil départemental de l'Ardèche comme Espace Naturel Sensible (ENS). Cet ensemble de périmètres s'inscrit dans le réseau de sites Natura 2000 « Sud Ardèche et Dent de Rez », dont une Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux et une Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Faune Flore.

II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012–2024)

Élaboration et mise en œuvre d'un Document Unique de Gestion (DOCUG) qui définit les orientations et les mesures de gestion et de conservation des habitats et des espèces, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement : actions de gestion, de protection, d'inventaires, de suivis scientifiques et de sensibilisation des visiteurs.

III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025–2029

Le SGGA poursuivra la mise en œuvre des actions inscrites au DOCUG sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 incluant le site classé du pont d'arc. Par ailleurs le plan de gestion de la combe d'Arc piloté par le département de l'Ardèche en tant que propriétaire foncier et maître d'ouvrage des travaux de l'OGS présente deux fiches actions directement en lien avec le plan d'actions du bien UNESCO sur son volet environnemental :

| Descriptifs des actions |                                                                                                               | Évaluation             |                     |                      |                       |                                      |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque sous-action                                                                  | Nature de l'indicateur | Constat de départ   | Objectif à atteindre | Périodicité de mesure | Responsable du suivi                 |
| 1                       | Animer le DOCUG Natura 2000 ENS des gorges de l'Ardèche                                                       | p.m                    | Diagnostic DOCUG    | Actions à réaliser   | Annuelle              | SGGA                                 |
| 2                       | Veiller et lutter contre les espèces exotiques envahissantes fiche n° 27 du plan de gestion de la combe d'Arc | p.m                    | Étude               | Éradication EEE      | Annuelle              | CCGA avec l'appui du CD07 et du SGGA |
| 3                       | Suivre environnementalement la combe d'Arc, fiche action n° 28 du plan de gestion de la combe d'Arc           | p.m                    | Étude d'impact 2017 | Compensations        | Annuelle              | CD07                                 |

1. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes – EEE (fiche action n° 27)

La dernière phase de travaux de la combe d'Arc, par la modification du milieu et la venue d'engins extérieurs au territoire a engendré un risque de développement et progression des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Ces dernières menacent la biodiversité du site. La gestion des EEE est spécifique à chaque espèce afin de contenir leur progression. Actuellement, 12 EEE ont été identifiées au sein du site. L'apparition de nouvelles essences est possible d'où l'importance de porter une veille sur l'évolution des EEE.

2. Suivis environnementaux du plan de gestion de la combe d'Arc (fiche action n° 28)

Les suivis environnementaux font suite à l'étude d'impact réalisée en 2017 et son actualisation en 2023. Ces études ont démontré la présence d'espèces floristiques et faunistiques protégées au sein de la combe d'Arc. La prise en compte des populations d'espèces protégées a conduit à rechercher les possibilités d'évitement et de réduction des atteintes aux espèces présentes dans l'emprise des travaux réalisés à l'hiver 2024. Des mesures de compensation et d'accompagnement ont été définies pour compenser les atteintes aux espèces protégées. Ces dernières demandent des suivis.

IV. Programme de la fiche-action

|                                         |                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maître(s) d'ouvrage(s)                  | Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, CD07, CCGA                                                                                                           |
| Partenaires                             | État, départements, communes, associations, scientifiques, conservatoire botanique, propriétaires privés, acteurs locaux, fédération de chasse, etc.              |
| Instance de concertation et de suivi    | Conseil scientifique / Comité de pilotage Natura 2000 / ENS ; Comité syndical et Commissions thématiques, Comité de pilotage du plan de gestion de la combe d'Arc |
| Calendrier de mise en œuvre des actions | 2025–2029                                                                                                                                                         |
| Territoire d'impact                     | Sites Natura 2000 « Sud Ardèche et Dent de Rez », Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche, site classé du Pont d'Arc, ENS Gorges de l'Ardèche         |

Plan de financement prévisionnel : le coût, les modalités de financement des actions et la répartition des dépenses seront prévus par le plan de gestion de la combe d'Arc dont l'élaboration sera achevée en 2026.

### Fiche – Action 1.2.3 : conserver les grottes et abris ornés des gorges de l'Ardèche protégés au titre des monuments historiques

#### I. Orientations stratégiques

Les gorges de l'Ardèche comprennent un nombre important et remarquable de cavités, dont plusieurs sont ornées, qui participent au contexte naturel et patrimonial de la grotte Chauvet. Il est important de souligner que cette dernière ne constitue pas un isolat ; elle fonctionnait en lien avec d'autres grottes environnantes, situées dans une proximité visuelle et peut-être fonctionnelle. Une réflexion devrait être menée pour inscrire ce territoire et les nombreuses grottes qu'il renferme comme intrinsèquement liés, ce carrefour dense de sites préhistoriques que constituent les gorges de l'Ardèche et la vallée de l'Ibie devant être pensé comme un continuum dynamique tant géographique que civilisationnel.

Pour rappel, en comptant la grotte Chauvet, 18 grottes ornées ont été protégées au titre des monuments historiques en Ardèche, entre 1947 et 2025 :

**Grotte Sombre** (Saint-Martin-d'Ardèche, classée MH le 20 mai 2025) ; **Grotte du Figuier** (Saint-Martin-d'Ardèche, classée MH le 20 mai 2025) ; **Grotte du Ranc Pointu n° 1 / Huchard** (Saint-Martin-d'Ardèche, classée MH le 20 mai 2025) ; **Grotte des Deux-Ouvertures** (Saint-Martin-d'Ardèche, classée MH le 20 mai 2025) ; **Grotte de la Tête-du-Lion** (Bidon, classée MH le 15 juin 1964) ; **Baume d'Oullins/d'Oulen** (Labastide-de-Virac/Le Garn, inscrite MH le 25 août 1995) ; **Grotte de la Cabre** (Labastide-de-Virac/Le Garn, inscrite MH le 15 mai 2017) ; **Grotte et abri du Colombier** (Vallon-Pont-d'Arc, inscrite MH le 25 août 1995) ; **Grotte d'Ebbou** (Vallon-Pont-d'Arc, classée MH le 19 juin 1947) ; **Baume Bouchon** (Vallon-Pont-d'Arc, inscrite MH le 15 mai 2017) ; **Grotte Chauvet** (Vallon-Pont-d'Arc, classée le 13 octobre 1995) ; **Grotte du Planchard** (Vallon-Pont-d'Arc, inscrite MH le 15 mai 2017) ; **Grotte de la Bergerie de Charmasson** (Vallon-Pont-d'Arc, inscrite MH le 15 mai 2017) ; **Grotte de la Vacheresse** (Vallon-Pont-d'Arc, inscrite MH le 25 août 1995) ; **Grotte de Mézelet** (Vallon-Pont-d'Arc, inscrite MH le 25 août 1995) ; **Grotte du Dérocs** (Vallon-Pont-d'Arc, inscrite MH le 15 mai 2017) ; **Grotte du Louoï** (Vallon-Pont-d'Arc, inscrite MH le 25 août 1995) et **Grotte des Potiers de Gaud** (Saint-Remèze, inscrite le 15 mai 2017). Deux grottes ornées situées en région Auvergne-Rhône-Alpes et identifiées lors du dossier de candidature ne bénéficient pas de protections : **Gouffre d'Émilie** (Saint-Alban-Auriolles) et **Grotte des Points du Tiourre** (Vallon-Pont-d'Arc). Enfin, deux grottes ornées appartenant à ce continuum géographique se trouvent en région Occitanie, et sont protégées au titre des monuments historiques : **Grotte Chabot** (Aiguèze – Gard, classée MH le 5 février 1903) et **Grotte aux Points** (Aiguèze – Gard, classée MH le 18 novembre 2024).

L'attrait que ces grottes représentent depuis longtemps s'est régulièrement accompagné d'actes de malveillance qui ont conduit l'État à développer une action de surveillance et de mise en sécurité.

## II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)

En réponse aux exigences du plan de gestion UNESCO, le travail de la cellule protection de la conservation régionale des monuments historiques (CRMH) et des archéologues spécialistes de Préhistoire du service régional de l'archéologie (SRA) a abouti à l'instruction de dossiers de régularisation des protections anciennes et à la présentation de dix-huit grottes ornées devant la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) des 23 juin 2015 et 17 mars 2017, pour des inscriptions en totalité au titre des monuments historiques. Trois grottes (Huchard, Sombre et Figuier) ont été présentées le 15 juin 2023 devant la CNPA 6<sup>e</sup> section, les arrêtés de classement ayant été pris le 20 mai 2025. D'autres grottes mériteraient une protection mais des complexités administratives (parcelles en déshérence, propriétés en indivisions...) ralentissent le processus. Par ailleurs, l'État a confié des missions de surveillance à des agents relevant des deux DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Une vision d'ensemble du réseau surveillé des grottes des Gorges de l'Ardèche a pu ainsi émerger, avec plusieurs mesures mises en œuvre par la DRAC ARA :

- Commissionnement de l'agent de l'État-DRAC-service de la Conservation de la grotte Chauvet en charge de la surveillance (demi-emploi plein-temps) pour constater des infractions aux dispositions du Code pénal, article 322-3-1 et du Code du patrimoine, articles L.114-4, L.114-5 et R.114-1 à R.114-4. Cette surveillance est renforcée par un travail de concertation entre cet agent et les guides de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche en appelant l'attention de ces derniers à exercer leur vigilance lors de leurs passages dans les secteurs des grottes concernées. Ce travail avec la RNGA s'effectue en transversalité avec les propriétaires, les chasseurs et la gendarmerie, qui font l'objet d'une sensibilisation renouvelée.
- Actions de sensibilisation conduites à l'adresse de publics différents. Organisation et gestion par la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche des « Journées annuelles de Formation des Labellisés » qui s'adressent aux enseignants des sports de plein air et de randonnée afin d'éveiller leur regard et leur discours responsables envers le patrimoine. Le label attribué par le SGGA apporte un crédit à ces enseignants amenés à exercer en responsabilité par rapport à ces sites importants.
- Actions d'information par la DRAC sur la législation relative aux grottes ornées auprès des propriétaires et des élus ; des actions de formation auprès des guides de plein air labellisés et une formation continue pour la gendarmerie sur le pillage archéologique.

Il est nécessaire de trouver en permanence un équilibre entre des sensibilités divergentes : chasseurs l'hiver, forte fréquentation de touristes et de randonneurs l'été, propriétaires de campings qui peuvent proposer des visites payantes de grottes qui ne leur appartiennent pas, touristes qui s'aventurent dans des grottes pour divers usages festifs, géocaching, etc. nécessitant des visites aléatoires et hebdomadaires des sites par l'agent de la DRAC dédié à cette mission. Ces mesures portent leurs fruits. Depuis 2017 il n'y a eu qu'une seule intrusion, sans dégâts, à la grotte des Deux Ouvertures.

Parallèlement, l'État a conduit des travaux de mise en sûreté et de mise en sécurité. En 2023 l'opération de clôture de la grotte d'Ebbou a mobilisé d'importants moyens (financement 100 % État), avec treuillage des matériaux en travers de la rivière, et permet désormais d'empêcher toute intrusion. Des travaux plus conséquents ont été menés en 2020 sur la grotte des Deux Ouvertures : 18 660 € TTC, sur la grotte de la Tête du Lion : 13 200 € TTC, et sur la grotte du Figuier : 39 600 € TTC. De façon complémentaire, des autorisations de recherche en archéologie programmée permettent d'approfondir les connaissances et impliquent l'agent en charge de la surveillance. En 2019, la grotte d'Ebbou a bénéficié d'une autorisation d'un an de prospection archéologique conduite par le SRA pour définir un programme de recherche triennal pluridisciplinaire. L'agent en charge de la surveillance des grottes est membre de l'équipe scientifique au titre de l'ichnologie.

Par ailleurs, et en regard de l'importance de la pratique de la spéléologie dans les gorges de l'Ardèche, le CDS 07 (Comité départemental de spéléologie de l'Ardèche), en collaboration avec le service archéologique du département a pris plusieurs mesures dans le domaine de l'archéologie :

- la sensibilisation des spéléologues en cas de découverte archéologique : organisation de plusieurs sessions de formation (3 jours) et prochainement en niveau 2,
- l'assistance technique du CDS07 pour la mise en protection de cavité pour le compte de la DRAC (Abri Moula – Abri des Pêcheurs...),
- mise en place de balisage de protection afin de canaliser le cheminement des pratiquants, mais sans pour autant informer celui-ci sur les objectifs de la protection (concrétions, vestiges archéologiques, protection des sols...).

### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025–2029

Le maintien des dispositifs qui ont fait leurs preuves doit permettre de surveiller et sécuriser les grottes et abris ornés du territoire, notamment celles situées dans la zone tampon du bien UNESCO. Au-delà des tournées réalisées par l'agent dédié à cette mission, l'identification des obligations liées à la conservation par l'ensemble des partenaires (propriétaires publics et privés, PNR, RGGA, communes, professionnels du tourisme) permet de prévenir les entrées et les dégradations. L'action est cependant limitée par les servitudes croisées (fermer pour protéger la grotte, ouvrir pour protéger les oiseaux) et par la difficile identification des propriétaires. Un objectif important consistera à mieux associer d'autres acteurs importants de la gestion des espaces où se trouvent ces grottes : DREAL (au titre des sites classés) ; comité de gestion de pilotage de l'outil Opération Grand Site (OGS, au titre de l'obtention prochaine du label « Grand Site de France ») ; UDAP (au titre des périmètres et abords de monuments historiques) ; service départemental de l'archéologie de l'Ardèche, Cité de la Préhistoire de l'Aven d'Ornac...

La question de la poursuite d'interventions de sécurisation et de sa maîtrise d'ouvrage se pose. Une réflexion doit être lancée dans le cadre du prochain plan d'actions pour envisager un planning d'interventions et confirmer les urgences. Dans l'état actuel des observations, les grottes suivantes présentent des enjeux forts :

- **Grotte de la Tête du Lion** : en raison de l'augmentation des températures (+ 2,5 °C en moyenne depuis 1975) un changement de la porte métallique des années soixante doit être fortement considéré. Afin de prendre en compte l'ensemble des paramètres, une étude thermique préalable s'impose quant aux choix techniques pour la porte future. Un cahier des charges pourra être émis par les services de l'État en amont d'une consultation pour la réalisation de cette étude. Le LRMH pourra être sollicité.
- **Abri du Colombier** : en raison de chutes de bloc rocheux venant du surplomb de l'abri, des mesures de protection des gravures sont à l'étude technique avec le comité départemental de spéléologie, ceci en raison de l'isolement et de la difficulté d'accès du site.

#### Évaluation

| Nature de l'indicateur                                | Constat de départ | Objectif à atteindre                                                                         | Périodicité de mesure | Responsable du suivi     |
|-------------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| Nombre de tournées aux cavités surveillées            | 120               | 120                                                                                          | Mensuelle             | État-DRAC ARA            |
| Rendu du rapport de prospection archéologique à Ebbou |                   |                                                                                              | Rendu 2027 ou 2028    |                          |
| Rendu de l'état des lieux grotte du Dérocs            | Néant             | Connaissance fine des éléments patrimoniaux et naturels présents permettant ensuite un suivi | Annuelle              | État-DRAC ARA / État-DDT |

- **Grotte du Dérocs** : il apparaît nécessaire de relancer une concertation pour mettre en sûreté ce site privé fortement fréquenté. L'enjeu ne concerne pas seulement les vestiges peints mais également la population de chiroptères et la sûreté des personnes qui fréquentent la grotte. En préalable à cette réflexion le lancement d'un état des lieux patrimonial et environnemental (DRAC-SRA et DDT) pourrait être envisagé dans la durée du nouveau plan d'actions 2025-2029. Cet état des lieux (qui pourrait concerner les vestiges de décors, les sols, pour le volet patrimonial, et les populations de chiroptères pour le volet environnemental) permettrait ensuite la mise en place d'une surveillance et d'une évaluation des risques, pouvant servir de base à la prise de décision des propriétaires comme des pouvoirs publics.

Descriptif synthétique de chaque action :

- Continuer la surveillance des cavités ornées des gorges de l'Ardèche
- Finalisation de la prospection archéologique à Ebbou
- Lancer une étude climatique sur la grotte de la Tête du Lion
- Continuer la sensibilisation des acteurs locaux sur les grottes propriétés privées et à titre de dossier-pilote travailler au lancement d'un état des lieux patrimonial et environnemental de la grotte du Dérocs

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                                |                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>                  | État (DRAC, DDT) / propriétaires                                                                                                                           |
| <b>Partenaires</b>                             | Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche, propriétaires, DDT, LRMH, DREAL, UDAP, PNR, OGS, Cité de la Préhistoire, service départemental de l'archéologie |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b>    | Service de la conservation de la grotte Chauvet                                                                                                            |
| <b>Calendrier de mise en œuvre des actions</b> | 2025-2029                                                                                                                                                  |
| <b>Territoire d'impact</b>                     | Gorges de l'Ardèche                                                                                                                                        |

**i** *Tableau : évaluation*

#### Plan de financement prévisionnel :

toutes les actions sont financées exclusivement par l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes)

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 1.3 : améliorer la connaissance de la grotte et de son environnement

À la suite d'un appel d'offres scientifique du ministère de la Culture et de la Communication lancé en 1995, la grotte Chauvet fait l'objet, depuis 1998, de recherches pluridisciplinaires réévaluées tous les trois ans. L'équipe scientifique réunie par Jean Clottes jusqu'en 2002, a été dirigée par J.-M. Geneste de 2002 à 2017. Elle est maintenant conduite par Carole Fritz.

Depuis ses débuts, la philosophie de la recherche a reposé sur des principes directeurs de multi et pluridisciplinarité, de modernité et d'originalité scientifique dans les démarches techniques et anthropologiques.

Les premiers travaux collectifs ont commencé en 1998, après une étude de faisabilité conduite par le Laboratoire CNRS de Moulis, destinée à déterminer les conditions dans lesquelles ces campagnes de recherche pouvaient se dérouler sans impacter outre mesure la climatologie de la cavité. Depuis, les campagnes sur site s'effectuent d'abord à raison de 5 à 6 semaines par an réparties au printemps et à l'automne. Depuis plusieurs années, les recherches n'ont lieu qu'à hauteur de 4 semaines par an, généralement au mois de mars. En effet elles sont conditionnées à la variation du taux de CO2 ce qui restreint fortement les entrées dans les salles et galeries de la seconde partie de la cavité.

La recherche s'est organisée rétrospectivement en deux périodes : de 1998 à 2006 par une phase de découverte et d'inventaire qui s'est surtout focalisée sur l'art pariétal, la topographie détaillée des parois et des sols, les vestiges archéologiques et paléontologiques.

À partir de 2007 de nouvelles problématiques de recherche ont émergé sur les processus de composition progressive des panneaux, leur cadre chronologique, la caractérisation des différents épisodes d'occupations humaines, la variation des faciès calcaires sur les parois. L'équipe a également pu profiter de nouveaux outils bénéficiant des progrès technologiques effectués dans le domaine de l'acquisition et du traitement 3D et de la paléoacoustique.

À partir de 2014, l'équipe de recherche s'est aussi employée à travailler aux modalités de restitution des résultats des campagnes de recherche et des premières interprétations. Deux publications ont paru en 2021 et 2024 et un nouveau fascicule est attendu sur la période de ce nouveau plan de gestion.

Enfin, il convient de rappeler que la grotte Chauvet n'est pas un site isolé mais s'inscrit dans un territoire marqué par de nombreuses traces d'une très longue occupation

humaine, un contexte dont la compréhension contribue à lui donner sens. De ce point de vue, favoriser les échanges entre les scientifiques de différentes disciplines qui travaillent sur cette histoire longue et faciliter l'accueil d'équipes de recherche sur ce territoire participent au travail de connaissance de la grotte Chauvet.

Il s'agit donc de mieux comprendre le contexte dans lequel les œuvres de la grotte Chauvet ont été réalisées en élargissant les axes de recherche à l'environnement de la cavité et en cherchant à mieux appréhender les héritages néandertaliens, aurignaciens et gravettiens que recèle le territoire.

### **Fiche – Action 1.3.1: poursuivre la recherche sur la grotte, faire connaître / éditer / publier les résultats des campagnes de recherche**

#### **I. Orientations stratégiques**

Le programme scientifique est financé et placé sous la responsabilité du ministère de la Culture. Il est mis en œuvre dans le cadre d'autorisations triennales. Le cycle de recherche actuellement en cours couvre la période 2025-2027 ; une demande de renouvellement sera soumise pour la période suivante à compter de 2028. Depuis 2018, les recherches se concentrent prioritairement sur la seconde partie de la cavité, du Seuil jusqu'à la Salle du Fond.

L'équipe scientifique regroupe environ trente chercheurs européens (France, Norvège, Espagne) et nord-américains, issus du CNRS et de plusieurs universités partenaires.

Les caractéristiques exceptionnelles de la grotte Chauvet nécessitent une adaptation des cadres scientifiques et méthodologiques mobilisés pour son étude. La profondeur chronologique du site, la densité et la diversité des données qu'il concentre, ainsi que les fortes contraintes liées à sa conservation, impliquent une démarche de recherche fondée sur le temps long, la rigueur méthodologique et l'accumulation progressive des connaissances. Cette approche constitue un cadre indispensable à une compréhension durable du bien.

L'expérience acquise depuis plus de vingt-cinq ans de recherches menées sur un site à très forte sensibilité patrimoniale montre que l'analyse des dynamiques humaines, animales et naturelles repose sur des processus scientifiques de long terme, fondés sur la collecte cumulative des données et leur évaluation critique. Cette temporalité garantit la fiabilité des interprétations et la solidité des résultats scientifiques.

Dans ce contexte a été développé le cadre conceptuel de paléanthropobiogéographie, qui vise à articuler les données issues de la paléanthropologie

sociale et culturelle avec les chrono-cultures, les espaces investis et les biosphères animales associées. Cette approche repose sur l'intégration de données culturelles, naturelles, chronologiques et paléoenvironnementales, afin de proposer une lecture globale des dynamiques paléolithiques.

La grotte est ainsi considérée non comme un simple support d'images, mais comme un paysage souterrain structuré, parcouru et investi. La morphologie des espaces, les circulations, ainsi que les relations entre volumes, parois, sols et tracés graphiques sont pleinement intégrées à l'analyse des pratiques et des systèmes symboliques.

Depuis les premières recherches engagées en 1998, cette dynamique collective s'est progressivement structurée autour d'une interdisciplinarité effective, fondée sur une intercommunicabilité des sciences. Les outils numériques (modélisations 3D, systèmes d'information géographique, bases de données) constituent des supports partagés permettant la confrontation des données et l'élaboration de modèles intégrés.

La coordination scientifique garantit la cohérence des protocoles, la continuité des recherches dans le temps et leur articulation avec les exigences de protection du bien. Les résultats de la recherche alimentent directement les orientations du plan de gestion, en particulier pour la compréhension du bien, l'analyse des processus naturels, biologiques et humains qui structurent son fonctionnement et son évolution, ainsi que l'appui scientifique aux décisions de gestion. Ils contribuent également aux dispositifs de restitution et de médiation développés en interaction avec Chauvet 2 Ardèche, dans le respect strict des exigences de conservation et de la distinction entre le site original et l'espace de restitution.

## II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)

Depuis 2018, le programme scientifique s'est renforcé par le développement d'un pôle transversal d'humanités numériques, au service de l'ensemble des axes de recherche (art pariétal, paléobiologie et ichtnologie, géoarchéologie, archéométrie, paléo-acoustique). Ce pôle a pour objectifs la production, l'homogénéisation, la gouvernance et l'archivage des données spatialisées, en particulier tridimensionnelles, ainsi que la fourniture de supports opérationnels pour la recherche, la conservation et la médiation, dans le strict respect des protocoles en vigueur. Les travaux s'appuient sur une chaîne opératoire multimodale associant topographie géoréférencée, lasergrammétrie, photogrammétrie multivues et stéréophotométrie multi-éclairage. Les données produites alimentent un modèle 3D général multirésolution, utilisé comme référentiel commun à l'ensemble des disciplines.

Parallèlement, le développement du système d'information géographique (SIG) facilite la gestion et l'analyse des données spatiales, grâce à la normalisation par thésaurus, à la diffusion via des services cartographiques et au déploiement d'outils de terrain permettant l'enregistrement des informations sur tablette. La stratégie d'archivage repose sur les infrastructures nationales de la TGIR Huma-Num, garantissant la traçabilité, la pérennité et l'accessibilité contrôlée des données.

Les recherches en anthropo-géomorphologie permettent de reconstituer finement les dynamiques morphogéniques et leurs interactions avec les fréquentations animales et humaines. Cette approche met en évidence des aménagements anthropiques paléolithiques majeurs au sein de la cavité, principalement destinés à faciliter le franchissement d'obstacles, apportant un éclairage nouveau sur les transformations volontaires du paysage souterrain.

L'étude de l'art pariétal repose sur une combinaison d'approches techniques complémentaires (relevés graphiques, imagerie numérique, analyses spatiales et tridimensionnelles), permettant de documenter précisément les gestes des artistes, les choix de supports et les modalités de composition. Ces analyses, replacées dans leur contexte topographique et spatial, mettent en évidence une organisation réfléchie des figures et des panneaux. Elles contribuent à l'interprétation des œuvres comme des constructions symboliques structurées, relevant de récits à dimension mythologique, élaborés à différentes échelles, du panneau à la salle puis à l'ensemble de la cavité.

Les recherches en anthropozoologie portent sur la reconstitution des occupations animales de la cavité, notamment celles de l'ours des cavernes, du loup et d'autres canidés, ainsi que sur l'analyse de leurs interactions avec les fréquentations humaines. L'étude conjointe des vestiges osseux, de leur répartition spatiale et de leur contexte taphonomique précise les modalités d'occupation animale et leur chronologie relative. Parallèlement, l'ichtnologie animale et humaine connaît des avancées significatives, contribuant à une meilleure compréhension des circulations, des zones de fréquentation et des situations de coprésence dans les secteurs profonds.

Les approches physico-chimiques, menées de manière non invasive, permettent de caractériser les processus de concrétionnement et leur impact sur la lisibilité des œuvres pariétales. L'exploitation conjointe de l'imagerie UV et de la spectroscopie ouvre de nouvelles perspectives sur la taphonomie des parois et les gestes techniques des artistes.

Enfin, le programme de paléo-acoustique vise à caractériser les propriétés sonores de la cavité et leur variabilité spatiale. Les résultats mettent en évidence des contrastes marqués entre les salles et les galeries, constituant une base solide pour des analyses spatiales intégrées et le développement de modélisations acoustiques, en lien avec les usages paléolithiques de la grotte.

### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025-2029

Le programme de recherche 2025-2027 s'appuie enfin sur l'acquisition de données plus fines concernant les relations entre sols et parois, rendue possible par l'autorisation de sondages obtenue dans la galerie des Mégacéros. Les analyses mobiliseront l'ensemble des méthodes disponibles pour la caractérisation des matières organiques présentes dans les sédiments, incluant l'étude de l'ADN environnemental (eDNA), à partir de prélèvements ciblés réalisés selon les protocoles en vigueur.

Les résultats font l'objet de rapports scientifiques annuels transmis au ministère de la Culture (CTRA), ainsi que de publications scientifiques et d'échanges internationaux, assurant leur diffusion, leur évaluation critique et leur inscription dans les débats scientifiques contemporains.

### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                       |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | État                                                                                  |
| <b>Partenaires</b>                          | DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, acteurs de la recherche en archéologie (CNRS, universités) |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Ministère de la Culture<br>DRAC Auvergne-Rhône-Alpes                                  |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Grotte Chauvet-Pont d'Arc                                                             |

| n° | Descriptif                                       | Nature de l'indicateur                               | Constat de départ      | Objectif à atteindre                                | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
|----|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| 1  | Campagne de recherche par autorisation triennale | Campagne annuelle d'une durée de 4 semaines sur site | Autorisation 2025-2027 | Rapport de recherche annuel; renouvellement en 2028 | Annuel                | Équipe scientifique  |

**Plan de financement prévisionnel :** le coût des campagnes de recherches (hors masse salariale) est pris en charge par le ministère de la culture (SDA)

## Fiche – Action 1.3.2 : développer les activités de recherche sur la préhistoire en Ardèche

### I. Orientations stratégiques

L'ambition de cette fiche est de compléter la démarche de recherche dans la grotte elle-même et, au-delà de la cavité, les champs de recherche relatifs au contexte préhistorique du territoire. L'Ardèche possède une tradition de recherche archéologique vivace, qui remonte au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle.

Par ailleurs, des activités de recherche archéologique et préhistorique diverses se tiennent sur le territoire, portées ou appuyées entre autres par la Cité de la Préhistoire, le musée archéologique de Soyons, la grotte de Saint-Marcel-d'Ardèche, la Fédération Ardéchoise de la Recherche Préhistorique et Archéologique (FARPA), le projet Terre de Dolmens, le Service archéologique départemental MuséAI et l'antenne ardéchoise du laboratoire CNRS Archéorient (UMR 5133) à la commanderie de Jalès. Il faut noter que toutes les grandes périodes de la Préhistoire, du Paléolithique moyen au premier âge du fer, en passant par le Néolithique et l'âge du Bronze et toutes les grandes cultures techniques du Paléolithique supérieur qui se succèdent en France entre 40 000 et 10 000 ans avant notre ère (Aurignacien, Gravettien, Solutréen et Magdalénien) sont représentées en Ardèche et à proximité, dans la Drôme ou dans le Gard. La liste des grottes ornées, spécifiquement, ne cesse de s'accroître depuis la mention en 1878 des gravures de la Grotte Chabot (Aiguèze, Gard) et jusqu'au gouffre d'Émilie (Saint-Alban-Auriolles, découverte en 2011) : près d'une trentaine de cavités ornées sont répertoriées dans les gorges de l'Ardèche et aux abords. Les découvertes récentes d'occupation anthropiques dans certaines parties de la grotte Saint-Marcel-d'Ardèche viennent abonder la recherche scientifique dans ce sens.

Pour mieux connaître l'environnement culturel de la grotte Chauvet, le développement des activités de recherche sur le territoire ardéchois est donc indispensable. Cette vitalité de l'activité de recherche permettra en outre de partager avec les publics une connaissance vivante, en constante évolution, entretenant ainsi l'intérêt et l'attrait pour les patrimoines concernés. C'est pourquoi il est essentiel de permettre l'émergence et le développement de projets de recherche sur la thématique de la Préhistoire en Ardèche, dans des champs disciplinaires variés. Conforter le dynamisme des activités de recherche en Ardèche, c'est aussi considérer la recherche comme une opportunité pour le territoire ardéchois, en termes d'attractivités scientifiques, culturelle et économique. Établir un rayonnement scientifique de l'Ardèche à l'échelle nationale sur les questions de Préhistoire et de grottes ornées est donc l'un des objectifs stratégiques formulés par le plan de gestion.

Les activités de recherche existantes méritent, elles aussi, une meilleure mise en lumière. Il est en effet primordial de les rendre visibles et lisibles par les habitants, qui pourront ainsi s'approprier pleinement leur histoire commune, leurs patrimoines, et la démarche scientifique en elle-même ; ceci afin d'assurer la conservation dans le temps de la matérialité des patrimoines, mais aussi de leur empreinte mémorielle.

### II. Déclinaison opérationnelle au sein des plans d'action antérieurs (2012-2024)

En parallèle aux recherches menées dans la grotte, d'autres acteurs ont porté une politique de recherche active sur la Préhistoire sur la question des grottes ornées (par ex., publications concernant la grotte d'Ebbou ou la grotte aux Points) ou sur la connaissance de l'environnement du site de façon plus générale (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche).

Le Département porte depuis 2004 (avec une interruption en 2022) un dispositif de soutien à la recherche archéologique. Entre 2012 et 2023, 332 950 euros ont été mobilisés dans ce cadre, dont 55 740 euros pour la Préhistoire et 10 700 euros pour la Protohistoire.

Pour valoriser les résultats des recherches, le Département et la FARPA coordonnent depuis 2016 la tenue des « Rendez-vous Archéo ». Cette rencontre annuelle vise à communiquer auprès des chercheurs, structures culturelles du territoire mais aussi du grand public, les derniers résultats des recherches archéologiques menées en Ardèche. Si elle comprend de nombreux sujets liés à la Préhistoire ou parfois directement en lien avec le contexte de la grotte Chauvet, l'angle d'approche choisi est plus large. Ils rassemblent 100 à 120 personnes, mêlant professionnels et amateurs, du département et des départements limitrophes. Ils font l'objet d'une publication, coordonnée par la FARPA : Ardèche Archéologie. La FARPA produit aussi des supports vidéo.

Le Département a par ailleurs lancé en 2017 l'appel à projets « Résidences de territoire », aujourd'hui nommé « Itinérances », permettant de financer des projets de résidences de scientifiques portés par des structures conventionnées avec le département de l'Ardèche. Le musée de Soyons a porté, dans ce cadre, le projet « Biodiversité et interactions homme animal », permettant d'accueillir trois chercheurs en résidence sur les collections respectives du Musée de Soyons et la Cité de la Préhistoire. Cet appel à projets a pris fin en 2021.

Enfin, depuis 2024, la grotte de Saint-Marcel organise « les Rencontres Souterraines de la grotte Saint-Marcel », rencontres scientifiques ouvertes au public qui font état de l'actualité des recherches menées dans cette grotte à la fois sur le versant géomorphologique et archéologique.

### III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025–2029

L'objectif général de cette fiche-action est de favoriser, soutenir et valoriser la recherche sur la Préhistoire en Ardèche. De façon plus large, c'est l'ensemble de la démarche scientifique et des recherches archéologiques qu'il convient désormais de mettre en lumière, aux yeux des partenaires et acteurs du territoire comme du grand public.

Les objectifs opérationnels qui en découlent sont :

- en renfort du dispositif de soutien à la recherche archéologique porté par le service archéologique départemental MuséAl, mettre en place un appel à projet (AAP) « Recherche en Préhistoire » (opérations archéologiques de terrain, étude de collections, mise en place de référentiel pour étude, analyses, publication des travaux, bilan documentaire de sites, organisation de rencontres scientifiques, de formations, d'intervention de spécialistes, de sessions d'expérimentation, de réunions de laboratoire externalisées, séjours de prospective et de documentation ; qui peuvent être thématiques ou chronologiques) ;
- développer la valorisation des résultats de la recherche :
  - à travers le maintien des Rendez-vous archéos et de la publication *Ardèche Archéologie* et le développement d'autres médias ;
  - à travers le suivi des valorisations scientifiques des recherches produites dans le cadre de l'AAP et par l'équipe scientifique au sein de la Grotte ;
  - à travers le volet archéologique des « rencontres souterraines » annuelles de la grotte de Saint-Marcel ;
- faciliter l'accueil des chercheurs en archéologie par les ressources du territoire en termes de coordination leur permettant d'organiser leur hébergement, la restauration et leurs conditions de travail. Plusieurs projets sont par ailleurs en cours sur le territoire allant dans ce sens (à Vallon-Pont-d'Arc et à Saint-Marcel-d'Ardèche en particulier). Il conviendrait de les encourager en veillant à leur coordination et leur complémentarité.

### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                       |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | Département de l'Ardèche                                                              |
| <b>Partenaires</b>                          | DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, acteurs de la recherche en archéologie (CNRS, universités) |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité technique du comité de bien                                                    |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Ardèche                                                                               |

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

**REÇU EN PREFECTURE**

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

| n° | Descriptif                                                 | Nature de l'indicateur                                                                                                               | Constat de départ                           | Objectif à atteindre                                                             | Périodicité de mesure | Responsable du suivi     |
|----|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| 1  | Créer un appel à projet (AAP) « Recherche en Préhistoire » | Nombre de projets de recherche soutenus                                                                                              | Pas d'AAP                                   | Un AAP annuel appuyant des projets                                               | 2029                  | SMERGC                   |
| 2  | Développer la valorisation des résultats de la recherche   | Poursuite des Rendez-vous Archéos et de leur valorisation                                                                            | 1 Rendez-vous Archéos par an, 1 publication | Maintien et ajout d'un autre mode de valorisation (conférence en ligne ou vidéo) | 2029                  | Département de l'Ardèche |
|    |                                                            | Nombre de recherches soutenues dans l'AAP ou produites par l'équipe scientifique ayant fait l'objet d'une communication scientifique | Pas de collectes de données                 | Communications                                                                   | 2029                  | SMERGC                   |
|    |                                                            | Nombre de temps de transmission de la recherche à destination des professionnels de la médiation                                     | Pas de collectes de données                 | Temps de transmission                                                            | 2029                  | SMERGC                   |

**Plan de financement prévisionnel :** le montant de l'AAP « Recherche en Préhistoire » est pressenti à 7 000 euros par an. La participation du SMERGC aux actions de valorisation des résultats de la recherche peut se faire sous la forme d'une mise à disposition gracieuse du centre de conférences du site grotte Chauvet 2 pour des événements concernant les scientifiques et/ou les responsables de médiation scientifiques (colloque, symposium, rencontre, assemblée générale...) ainsi qu'un financement additionnel à ces événements (restauration, déplacements, publication actes...) a minima une fois par an.

## ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2 : COMPRENDRE LA GROTTE ET SON ENVIRONNEMENT, DIFFUSER LA CONNAISSANCE, ŒUVRER À SON APPROPRIATION LA PLUS LARGE

L'inscription de la Grotte ornée du Pont d'Arc sur la liste du patrimoine mondial, engage les acteurs de la démarche à tout mettre en œuvre pour conserver et préserver l'intégrité du bien et de son environnement mais aussi à en développer la connaissance et à la diffuser pour permettre ainsi au plus grand nombre, une appropriation de sa valeur exceptionnelle.

Au-delà du soutien à la recherche scientifique, tous les acteurs de la démarche se sont donc impliqués et continueront de s'impliquer dans une importance politique de médiation culturelle et artistique, permettant de partager ce patrimoine avec tous les publics.

Ce nouveau plan d'actions poursuit cette démarche en continuant de restituer au public les résultats des campagnes de recherche jusqu'ici conduites sur la grotte, et en élargissant, au-delà de la cavité, les champs de recherche au contexte préhistorique du territoire.

Il vise également à développer les actions d'éducation culturelle et artistique et de médiation patrimoniale, par le recours notamment aux technologies numériques, permettant ainsi d'élargir le territoire d'impact à tous ceux qui ne pourront venir en Ardèche.

Aussi, le temps passant, la découverte de la grotte il y a 30 ans devient à son tour un objet d'histoire qu'il convient de mettre en valeur et d'approfondir.

Enfin, passé l'enthousiasme transitoire engendré par la candidature de la grotte Chauvet à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO et à la construction de l'espace de restitution, il est nécessaire de travailler à enraciner durablement effectivement et affectivement la conscience de la valeur de ce bien parmi la population et l'ensemble des acteurs du territoire. Cette appropriation par le tissu local constitue sur le long terme la meilleure garantie de protection du bien et de valorisation de sa valeur universelle exceptionnelle.

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 2.1 : partager la valeur universelle exceptionnelle par l'intermédiaire de l'Espace de Restitution de la grotte Chauvet 2

Après près de 30 ans de recherche et de production de connaissances scientifiques sur la Grotte Chauvet-Pont d'Arc et malgré l'ampleur du travail restant à accomplir au vu de la richesse et de la multiplicité des informations apportées par cette découverte, les acteurs de la démarche ont souhaité pleinement s'inscrire dans les priorités assignées par l'UNESCO à la gestion des biens inscrits au patrimoine mondial : l'éducation pour tous, la promotion du droit des peuples au savoir et à accéder à leur histoire, la promotion et la transmission du patrimoine.

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

Les actions de médiation culturelle, artistique, scientifique et patrimoniale constituent dès lors un volet important conduit par les acteurs du territoire.

L'ouverture en 2015 de l'espace de restitution de la grotte Chauvet (nommé à son ouverture « la Caverne du Pont d'Arc », et, depuis 2019 « grotte Chauvet 2 – Ardèche ») constitue la pierre angulaire de cette démarche. Celle-ci constitue en effet pour les acteurs du territoire le principal espace de médiation et de découverte pour tous les publics de la grotte Chauvet.

Ce plan d'actions 2025–2029 a pour ambition de poursuivre et de conforter le rôle joué par « grotte Chauvet 2 – Ardèche » dans ce travail de médiation en direction de tous les publics en renouvelant l'offre culturelle pour inciter les visiteurs à venir et à revenir sur le site et enrichir ainsi leur connaissance de la grotte Chauvet et du contexte de production de ce premier chef-d'œuvre de l'humanité.

### Fiche – Action 2.1.1 : développer des actions de médiation scientifique et artistique sur le site de grotte Chauvet 2 – Ardèche

#### I. Orientations stratégiques

Conformément aux orientations générales dont s'est dotée l'UNESCO concernant les Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il appartient aux collectivités et aux partenaires engagés dans la démarche d'œuvrer à une appropriation la plus large possible de la valeur patrimoniale exceptionnelle de la grotte, de développer les leviers et actions de promotion, d'éducation et de transmission afin de mieux en partager la connaissance.

#### II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012–2024)

Le premier plan d'actions a vu la création des espaces muséographiques de Grotte Chauvet 2 : anamorphose et Galerie de l'Aurignacien en particulier ainsi que la rénovation de la cité de la préhistoire sur le site de l'aven Orgnac.

| n° | Descriptif              | Nature de l'indicateur | Constat de départ | Objectif à atteindre                | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
|----|-------------------------|------------------------|-------------------|-------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| 1  | Conférences             | Nb manifestation       | Minimum 3 par an  | Maintien                            | Annuelle              | Chauvet 2            |
| 2  | Animations              | Fréquence              | 275 jours/an      | Maintien                            | Annuelle              | Chauvet 2            |
| 3  | Créations originales    | Nb créations           | 5                 | Maintien                            | Annuelle              | Chauvet 2            |
| 4  | Expositions temporaires | Nb expositions         | 3 en 10 ans       | 3 expositions en 2025, 2027 et 2029 | Biannuelle            | Chauvet 2            |
| 5  | Appels à projets        | Nb de projets sur site | 5                 | 5                                   | Biannuelle            | SMEDGC               |

L'ouverture au public de la Caverne du Pont d'Arc, devenue grotte Chauvet 2 – Ardèche en 2019 et qui a reçu en 2026 plus de 4 millions de visiteurs, a été complétée :

- d'un programme d'actions de médiation scientifique et artistique sur site, conformément aux engagements pris par l'exploitant (la société Kléber Rossillon) dans le cadre de la Délégation de Service Public relative à la gestion de l'équipement ;
- d'une offre patrimoniale et scientifique complémentaire et de qualité, permise par la rénovation du musée de la Préhistoire de l'Aven d'Ornac ;
- de la mise en place par le SMERGC, l'association des Amis de la Grotte Chauvet, le service de la conservation de la grotte et par l'équipe scientifique de la Grotte, de nombreuses actions de médiation ;
- de très nombreuses publications ou réalisations vidéographiques ;
- le développement pour le public scolaire du réseau Passerelles Patrimoines permettant la proposition d'une offre pédagogique cohérente à l'échelle du territoire.

### III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025–2029

Une des missions spécifiques de la grotte Chauvet 2 – Ardèche est de diffuser les connaissances sur ce premier chef-d'œuvre de l'humanité, en complément de la Cité de la Préhistoire de l'Aven d'Ornac qui a vocation à couvrir de manière plus large l'ensemble de la période de la préhistoire en Ardèche et du site et musée archéologiques de Soyons, davantage centré sur l'homme de Néandertal. Pour ce faire, une programmation culturelle propose tout au long de l'année, aux amateurs comme aux experts, de prolonger et d'approfondir leurs réflexions sur l'art pariétal et la Préhistoire. En association étroite avec l'équipe scientifique, l'équipe de conservation, les inventeurs de la grotte, le service de médiation culturelle de la grotte Chauvet 2 – Ardèche allie exigence scientifique et création d'événements inédits.

#### – Conférences

Régulièrement, des cycles de conférences traitant de l'actualité de la recherche ou posant un regard singulier sur l'art pariétal et rupestre dans le monde, enrichissent la programmation du site de la grotte Chauvet 2 – Ardèche.

#### – Animations

À chaque vacances scolaires, week-ends et même en semaine à partir de mai, juin, septembre et octobre, des ateliers et animations sont réalisés sur le site de la grotte Chauvet 2 – Ardèche pour faire mieux appréhender le génie et de ces sociétés anciennes.

#### – Autour d'événements nationaux

La grotte Chauvet 2 s'inscrit dans les grands événements nationaux : journées nationales de

l'archéologie, journées européennes du patrimoine, fête de la science... et propose à ces occasions, visites thématiques, conférences et animations spécifiques.

#### – Créations originales

Des événements spécifiques sont créés et peuvent avoir des cibles de public variées : stage « la Préhistoire au féminin », la « journée des copistes » avec Gilles Tosello, les journées anniversaires de la découverte sur le thème de la spéléologie avec les inventeurs, les Préhistoriales à savoir un week-end immersif avec médiateurs costumés. On peut aussi citer les « nocturnes de Chauvet », des soirées estivales qui proposent depuis 2024 des installations dans tout le parc autour d'un parcours son et lumière sur le thème du mythe de l'émergence primordiale.

#### – Expositions temporaires

Elles abordent l'art, la culture, l'archéologie ou la Préhistoire sous un angle comparatif, thématique ou ethnologique. Le but est de mettre en valeur la création artistique ancienne ou plus moderne et d'évoquer les résonances entre l'art paléolithique et la création actuelle.

#### – Appels à projets

Ponctuellement ou plus régulièrement, le SMERGC a pour objectif de lancer des appels à projet permettant de créer des synergies entre acteurs culturels et développer une programmation culturelle. Une partie de cette programmation se déploie sur le site Chauvet 2.

### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | Grotte Chauvet 2 Ardèche (1), SMERGC (2)                                                                                                |
| <b>Partenaires</b>                          | Structures culturelles du territoire, équipe scientifique de la grotte Chauvet et autres scientifiques, inventeurs de la Grotte Chauvet |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Réunions annuelles de suivi de la DSP, Comité Consultatif des Services Publics Locaux (CCSPL)                                           |
| <b>Calendrier</b>                           | 2025-2029                                                                                                                               |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Ensemble du territoire ardéchois voire au-delà selon les actions                                                                        |

#### ① Tableau descriptif

**Plan de financement prévisionnel :** l'essentiel des actions de médiation sur site est financé par la SAS Chauvet 2 avec une aide occasionnelle du SMERGC lorsque les actions vont au-delà des engagements prévus dans le cadre de la DSP. Le coût moyen de chaque exposition temporaire est évalué à 200 000 €. L'appel à projet financé par le SMERGC est décrit de manière détaillée dans la fiche 2.1.2.

## **Fiche – Action 2.1.2 : compléter l'équipement de grotte Chauvet 2 pour renouveler l'expérience visiteur et l'adapter à l'évolution des connaissances scientifiques**

### **I. Orientations stratégiques**

La grotte ornée du Pont d'Arc étant fermée au public pour des raisons de conservation, le département de l'Ardèche et la région Auvergne-Rhône-Alpes au travers du Syndicat Mixte Espace de Restitution de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc (SMERGC) ont construit un fac-similé de la grotte et un centre d'interprétation qui a pour missions :

- de restituer au public un bien inscrit au patrimoine mondial,
- de faciliter la découverte et la compréhension de la culture aurignacienne, des œuvres de la grotte, de leur contexte,
- de s'inscrire dans une politique de médiation et d'éducation destinée à en appréhender la valeur patrimoniale
- de constituer le fer de lance d'une politique de développement touristique du territoire.

### **II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)**

Ouverte au public depuis le 25 avril 2015, la grotte Chauvet 2 est un équipement d'environ 10 000 m<sup>2</sup>, sur un site de près de 19 hectares, regroupant outre le fac-similé de la grotte, un centre d'interprétation – « la galerie de l'Aurignacien » – des locaux pédagogiques dont une grotte pédagogique, appelée grotte-atelier, une salle d'expositions temporaires, des espaces d'animations extérieures ainsi qu'un certain nombre de services de courtoisie (restaurant, boutique, espace de découverte touristique). En 2021 a été livré un centre de conférences comportant un auditorium de 240 places, deux salles de séminaires de 30 places et un hall d'accueil.

### **III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025-2029**

Les objectifs poursuivis dans le cadre du 3<sup>e</sup> plan d'actions visent donc à compléter l'équipement de la grotte Chauvet 2 dans 6 directions principales :

- élargissement et enrichissement de l'expérience de visite : il s'agit d'élargir l'offre en permettant à tous les visiteurs qui le souhaitent la possibilité de visiter la réplique en autonomie grâce à un audioguide (4 parcours : 3-6 ans ; 7-11 ans ; adulte 1<sup>re</sup> découverte du site ; connaisseur) et de développer de nouvelles animations pour augmenter le temps moyen passé par chaque visiteur sur site (actuellement 2 h 30) ;
- refonte du contenu de la galerie de l'aurignacien : conçue à partir de 2012, ouverte en 2015 la

- galerie de l'aurignacien doit adapter son contenu en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques sur cette période de la Préhistoire ;
- amélioration de la sortie de l'anamorphose en créant une station 11 : le sas intermédiaire entre la sortie de la réplique et la sortie du bâtiment n'a pas été aménagé au moment de l'ouverture en 2015. Il s'agit de l'intégrer pleinement au parcours de visite comme un espace de transition entre « l'intérieur » et « l'extérieur » de la réplique ;
  - créer un espace d'animation extérieur, un « campement paléo » réalisé avec les techniques ancestrales pour la fabrication de tentes en peaux afin de proposer un lieu d'expérimentation archéologique et d'animation vivante ;
  - organiser un espace privilégié pour l'accueil des scolaires : déplacer les dômes vers les salles pédagogiques, rénover la grotte atelier, cloisonner la salle de l'ours pour gagner une salle supplémentaire ;
  - réviser totalement l'éclairage de la grotte avec le souhait de valoriser tant les œuvres que la géomorphologie et la paléontologie de la grotte, et faire ressentir davantage la dimension souterraine de la grotte dans la réplique.

#### IV. Programme de la fiche-action

|                               |                                                                                           |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b> | Syndicat Mixte Espace de Restitution de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc/SAS grotte Chauvet 2 |
| <b>Partenaires</b>            | Équipe scientifique (galerie de l'aurignacien)                                            |
| <b>Territoire d'impact</b>    | Site grotte Chauvet 2                                                                     |

| Descriptifs des actions |                                                         |            | Évaluation                 |                                     |                            |                      |
|-------------------------|---------------------------------------------------------|------------|----------------------------|-------------------------------------|----------------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                 | Calendrier | Nature de l'indicateur     | Constat de départ                   | Objectif à atteindre       | Responsable du suivi |
| 1                       | Amélioration de l'expérience de visite                  | 2025       | % visite audioguidées      | 10 % uniquement en langue étrangère | Cible à déterminer en 2026 | Chauvet 2            |
|                         |                                                         | 2029       | Temps moyen passé sur site | 2 h 30                              | 4 h 00                     | Chauvet 2            |
| 2                       | Actualisation du contenu de la galerie de l'aurignacien | 2026       | Réalisation                | Obsolescence scientifique           | Mise à jour                | SMERGC               |
| 3                       | Amélioration de la sortie de l'anamorphose              | 2025       | Réalisation                | Rien                                | Son et lumière             | SMERGC               |

| Descriptifs des actions |                                                            |            |                   | Plan de financement prévisionnel |        |           |
|-------------------------|------------------------------------------------------------|------------|-------------------|----------------------------------|--------|-----------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                    | calendrier | Maîtres d'ouvrage | Montant (€)                      | SMERGC | Chauvet 2 |
| 1                       | Améliorer l'expérience de visite                           | 2025       | Chauvet 2         | 310 K €                          |        | 100 %     |
| 2                       | Actualiser le contenu de la galerie de l'aurignacien       | 2026       | SMERGC            | 120 K €                          | 100 %  |           |
| 3                       | Améliorer la sortie de l'anamorphose                       | 2025       | SMERGC            | 100 K €                          | 100 %  |           |
| 4                       | Créer un espace d'animation extérieur (le campement Paleo) | 2025       | Chauvet 2         | 40 K €                           |        | 100 %     |
| 5                       | Améliorer l'espace scolaire                                | 2025-2026  | Chauvet 2         | 80 K €                           |        | 100 %     |
| 6                       | Réviser l'éclairage de la grotte                           | 2026       | Chauvet 2         | 300 K €                          |        | 100 %     |

## **OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 2.2 : développer des actions de médiations hors grotte Chauvet 2 Ardèche**

Grotte Chauvet 2 Ardèche est au cœur du dispositif de médiation centré sur la grotte Chauvet et son environnement. Cependant les participants à la démarche souhaitent accompagner les actions de médiation sur site d'un important programme d'actions de sensibilisation, de diffusion et de publications permettant de mettre en valeur la grotte, d'en faire connaître la valeur patrimoniale pour le public qui ne peut visiter le site.

Ce plan d'actions a pour ambition d'aller au-delà en mobilisant la masse de connaissances accumulées au sujet de la grotte Chauvet mais aussi en utilisant à des fins de médiation les clones numériques produits par la conservation et l'équipe de recherche. Ce travail de médiation s'inscrit dans plusieurs dimensions :

- élargir le partage des connaissances sur la grotte Chauvet à tous les publics y compris à ceux qui ne peuvent visiter le site ;
- valoriser par les outils contemporains la modélisation numérique de la grotte mise à disposition par l'État ;
- poursuivre la stratégie de médiation menée dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des publics ;
- valoriser le fonds photographique et la marque « grotte Chauvet » récemment acquis par le SMERGC auprès des inventeurs ;
- travailler à l'appropriation par les habitants du territoire de la V.U.E de la grotte Chauvet.

### **Fiche – Action 2.2.1 : étudier la création d'un support de médiation sur la base du clone numérique de la grotte Chauvet produit par la DRAC**

#### **I. Orientations stratégiques**

Pour des raisons liées à la préservation de la grotte Chauvet-Pont d'Arc l'État français a décidé, dès sa découverte, de la fermer au public. Inscrite par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial, l'enjeu est donc d'œuvrer, par des voies alternatives, à sa découverte et son appropriation par tous, afin que sa valeur patrimoniale exceptionnelle puisse être le plus largement possible transmise et partagée.

#### **II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012–2024)**

La création d'un espace de restitution abritant une réplique de la grotte Chauvet-Pont d'Arc a permis à plus de 4 millions de visiteurs de connaître le site depuis son ouverture. Dans le même temps, pour les besoins de la construction de la réplique, puis pour les enjeux

de développement de la conservation de la grotte et de la recherche scientifique, la grotte Chauvet-Pont d'Arc a été quasi intégralement numérisée à l'initiative de la conservation. Par ailleurs l'équipe de recherche a de son côté numérisé certaines parties de la grotte plus spécifiquement en lien avec les problématiques de recherche (environ 40 %). Par ailleurs, certains outils de visites virtuelles ont été déjà développés à partir des premières numérisations de la grotte, en particulier dans le cadre d'un partenariat entre Google et le SMERGC et sont accessibles en ligne.

Le projet de créer un outil de médiation numérique avait déjà été inscrit dans les actions à mener lors des précédents plans et plusieurs études de faisabilité menées en 2017 et 2018 : une étude de marché visant à démontrer la pertinence économique du projet ainsi qu'une étude juridique sur le montage juridique possible pour produire et faire tourner l'exposition.

S'il a pris du retard, le projet reste toutefois dans les objectifs partagés par l'État, la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Ardèche, comme le montre son inscription au volet ardéchois du contrat de plan État-région 2022-2027.

### III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025-2029

Le prolongement de la stratégie de valorisation de la grotte Chauvet passe par la création d'un outil de médiation faisant largement appel à l'utilisation du modèle numérique de la grotte Chauvet en direction de tous les publics. Initialement le projet avait été conçu comme une exposition itinérante à vocation internationale consacrée à la grotte Chauvet, reposant largement sur l'emploi du numérique et la réalité virtuelle. Ce projet peut évoluer dans sa conception et ses matérialisations.

En effet, la part des touristes étrangers à Chauvet 2 est relativement limitée (de l'ordre de 10 %), et concerne surtout des visiteurs qui sont déjà en séjour sur le territoire. Il semblait donc pertinent dans ce cadre d'élargir l'accès à une réplique de la grotte Chauvet à tous les publics qui n'ont pas encore visité la grotte Chauvet 2 – Ardèche.

La réalisation de ce projet suppose toutefois au préalable d'achever la réalisation du clone numérique de la grotte Chauvet (cf. fiche-action 1.1.3), d'actualiser les études réalisées entre 2017 et 2018, ainsi que le projet culturel et scientifique élaboré à l'époque, de trouver le montage juridique et le modèle économique le plus pertinent ainsi que des partenaires publics et privés intéressés par le projet. Il convient donc, avant de passer à la phase de réalisation de :

1. S'assurer de l'accord et des conditions de mise à disposition par la DRAC au SMERGC du clone numérique en cours de réalisation par la DRAC.
2. Repenser le projet de médiation de 2017 pour prendre en compte les évolutions techniques, ainsi que les attentes du public.
3. Revoir le modèle économique et les conditions de financement du projet.

### IV. Programme de la fiche-action

| Descriptifs des actions                     |                                                                                                     |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>                     | Syndicat Mixte de l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet (SMERGC)                             |
| <b>Partenaires</b>                          | Ministère de la Culture, département de l'Ardèche, région Auvergne-Rhône-Alpes, entreprises privées |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité syndical du SMERGC (instance de décision)                                                    |
| <b>Calendrier</b>                           | 2026-2029                                                                                           |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | À définir                                                                                           |

#### 1 Tableau : évaluation

**Plan de financement prévisionnel :** le plan de financement initial évaluait à 2,1 millions d'euros la réalisation du projet d'exposition itinérante, financés par l'État (sous forme d'apport par la mise à disposition du clone numérique), la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de l'Ardèche. Dans le cadre de la refonte du projet, ce plan de financement devra être revu et les financeurs potentiels réinterrogés sur leur implication

| Évaluation                                                                        |                                                                       |                                                                        |                       |                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------------|
| Nature de l'indicateur                                                            | Constat de départ                                                     | Objectif à atteindre                                                   | Périodicité de mesure | Responsable du suivi       |
| Établir une convention État/SMERGC                                                | Convention passée en 2001 entre l'État et le département de l'Ardèche | Convention entre l'État et le SMERGC                                   | 2026                  | DRAC/SMERGC                |
| Actualiser les études préalables au projet réalisées en 2017                      | Études juridiques et économiques réalisées en 2017 et 2018            | Actualiser les études et repenser le projet dans toutes ses dimensions | 2027                  | SMERGC                     |
| Lancer la réalisation et chercher un partenaire en charge de la commercialisation | Élaboration du cahier des charges                                     | Réalisation du projet et du modèle commercial                          | 2028                  | SMERGC                     |
| Mettre en exploitation                                                            | Néant                                                                 | Ouverture au public                                                    | 2029                  | SMERGC et exploitant privé |

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



93\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

**Fiche – Action 2.2.2 :  
valoriser l'héritage des Inventeurs****I. Orientations stratégiques**

La découverte de la grotte Chauvet a été officialisée le 18 décembre 1994. Avec le passage du temps, cette (re)découverte, ses circonstances et ses conséquences, devient elle-même un objet d'histoire qu'il convient de mettre en valeur et de préserver pour les générations à venir.

**II. Déclinaison opérationnelle au sein  
des plans d'actions antérieurs (2012–2024)**

Les inventeurs ont toujours été associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de gestion UNESCO. La signature en 2019 de protocoles d'accord entre le SMERGC, les inventeurs et le délégataire (la SAS grotte Chauvet 2), a cependant permis d'assainir significativement les relations entre ces acteurs et d'associer régulièrement les inventeurs aux actions menées en faveur de la valorisation et de la médiatisation de la grotte Chauvet.

**III. Objectifs opérationnels  
du plan d'actions 2025–2029**

Le plan d'actions 2025–2029 aura pour objectifs de valoriser l'histoire de la découverte et de protéger l'utilisation du nom « grotte Chauvet ». Le rachat en 2024 par le SMERGC d'un fonds photographique composé de plus de 3 000 photographies d'une qualité et d'un intérêt exceptionnels réalisées par Jean-Marie Chauvet dans les premières années de la découverte et avant la pose des passerelles (1994–1998) permettra de le conserver dans des conditions optimales et de le mettre à disposition du public. L'achat en 2024 par le SMERGC de la marque « grotte Chauvet-pont d'arc », jusqu'alors propriété des inventeurs, permettra de protéger ce nom contre les utilisations non cohérentes avec la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) de la grotte Chauvet reconnue par l'UNESCO.

La gestion de cet héritage passera par plusieurs actions :

1. Confier le fonds photographique (format argentique) aux archives départementales de l'Ardèche qui en assureront la numérisation et la conservation.
2. Mettre ce fonds en consultation auprès du public sous sa forme numérisée, permettre sans restriction sa reproduction à des fins non commerciales et contrôler les usages commerciaux éventuels de cette reproduction.
3. Créer et faire tourner une exposition itinérante sur la base de ce fonds pour mettre en valeur la contribution de la spéléologie à notre connaissance de l'art pariétal.
4. Continuer de faire appel aux inventeurs pour témoigner de leur découverte, en limitant toutefois les sollicitations.

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

## IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                                                       |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | SMERGC / Archives départementales                                                                                     |
| <b>Partenaires</b>                          | Inventeurs, archives départementales, ADT, Ardèche le goût, agence pour le développement des métiers d'art, Chauvet 2 |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Cotec du comité de bien                                                                                               |

| Descriptifs des actions |                                                                           |            |                     | Évaluation                   |                   |                                |                       |                      |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                   | Calendrier | territoire d'impact | Nature de l'indicateur       | Constat de départ | Objectif à atteindre           | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Numériser le fonds photographique (3 000 photos dont 300 stéréoscopiques) | 2025       | Ardèche             | Numérisation                 | 10 % numérisé     | Numérisation complète du fonds | 2025                  | Archives 07          |
| 2                       | Actualiser le contenu de la galerie de l'aurignacien                      | 2026       | Monde               | Nb de consultations          | Non accessible    | Non défini                     | Année                 | Archives 07          |
| 3                       | Mettre en valeur le fonds photographique et de l'action des spéléologues  | 2027       | France              | Nb de visiteurs, nb de sites | Pas d'expo        | Non défini                     | 2027                  | SMERGC               |
| 4                       | Améliorer la sortie de l'anamorphose                                      | 2025-2029  | Chauvet 2           | Présences                    | 10 par an         | 3 à 4 par an                   | Année                 | Chauvet 2            |

**Plan de financement prévisionnel :** la numérisation du fonds et sa mise à disposition du public seront assurés par le service des archives départementales de l'Ardèche, l'élaboration de l'exposition itinérante sur la découverte de la grotte Chauvet sera financée par le SMERGC (à hauteur de 100 K €), la participation des inventeurs aux manifestations s'inscrit dans le cadre d'un accord d'intéressement au chiffre d'affaires de la billetterie du site grotte Chauvet 2.

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 2.3 : inscrire la médiation sur Chauvet dans un cadre élargi à la Préhistoire en Ardèche

En cohérence avec les valeurs défendues par l'UNESCO, en particulier la promotion du droit des peuples au savoir et à accéder à leur histoire qui inclut la promotion et la transmission du patrimoine, il a semblé important aux promoteurs de la démarche d'ouvrir le champ des actions de médiation, en particulier tournées vers le public local.

Le soutien à la préservation du patrimoine tel qu'il est envisagé dans le cadre du plan de gestion intègre, au-delà de la seule grotte Chauvet, l'ensemble des grottes et abri ornés d'Ardèche classés au titre des monuments historiques (cf. action n° 1.2.3). De la même manière, les actions de soutien à la production de connaissances, englobent au-delà la grotte Chauvet, la recherche archéologique dans le champ de la préhistoire sur des territoires proches (cf. action n° 1.3.2).

Il est donc cohérent, dans cette même logique, de soutenir des actions de médiation qui permettront d'élargir à l'ensemble du champ de la préhistoire, entendue au sens large, les actions de médiation, en particulier celle qui s'adressent en premier lieu à la population locale.

Il y a en effet là un enjeu d'appropriation par les résidents de l'histoire longue de leur territoire.

Cet objectif sera atteint pour l'essentiel en mobilisant les outils des politiques culturelles de droit commun mises en œuvre sur le territoire et en les orientant de manière privilégiée vers les productions culturelles centrées sur la connaissance de la préhistoire.

### Fiche – Action 2.3.1 : mobiliser les dynamiques culturelles territoriales (éducation artistique et culturelle, projet culturel de territoire)

#### I. Orientations stratégiques

Les politiques culturelles ont, durant cette dernière décennie, développé la sensibilisation et les leviers d'incitation pour favoriser l'appropriation des cultures et des patrimoines grâce à l'éducation artistique et culturelle (EAC). Celle-ci repose sur trois piliers : la rencontre avec des œuvres, des artistes ou des scientifiques, la pratique artistique et l'acquisition de connaissance et de capacités critiques.

Concrètement, en Ardèche, depuis 2014, cette politique s'est traduite par des contractualisations à l'échelle des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : les Conventions Territoriales d'Éducation

Artistiques et Culturelles (CTEAC). La coordination d'une programmation d'actions culturelles et patrimoniales est effectuée par une ressource humaine dédiée, qui met en réseau l'ensemble des acteurs du territoire (culturels, patrimoniaux, sociaux, éducatifs, médicaux, jeunesse...). L'EAC touche ainsi, non plus seulement les scolaires, mais tout un chacun, tout au long de la vie, puisque les actions s'adressent à une grande variété de publics et d'âges.

Depuis 2022, cette démarche de coconstruction d'actions vise à accompagner la définition d'un projet culturel de territoire à l'échelle intercommunale. Par ailleurs, la réaffirmation des droits culturels, inscrits dans les lois NOTRe et LCAP, incite les puissances publiques à reconnaître et à favoriser l'expression des personnes afin qu'elles ne soient pas réduites à une seule fonction ou un seul statut (« jeune », « public », « habitant » etc.), mais qu'elles puissent conjuguer leur intelligence pour une société plus juste et respectueuse des droits humains.

Le déploiement de la politique d'EAC apparaît comme une bonne porte d'entrée pour partager la valeur universelle exceptionnelle de la grotte Chauvet, en ce qu'il peut être investi à la fois par les collectivités locales, les structures culturelles et patrimoniales du territoire, les acteurs du champ éducatif, social et médico-social, et par les habitants eux-mêmes. Il permet donc aux différents publics d'identifier et de se saisir de leurs patrimoines, de se les approprier, et, à terme, d'en devenir eux-mêmes les passeurs.

## II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012-2024)

Absentes dans le premier plan d'actions pour la mise en œuvre du plan gestion « patrimoine mondial » de la grotte Chauvet, les questions d'éducation artistique et culturelle ont toutefois sous-tendu un certain nombre d'actions menées dans ce cadre. Ainsi, le renouveau du musée de la Préhistoire d'Orgnac, devenu Cité de la Préhistoire, a permis à cette structure de disposer d'espaces plus adaptés et de personnels dédiés à la médiation scientifique et à la mise en place de projets culturels. Il accueille désormais plus de 100 000 visiteurs par an. Le syndicat mixte de l'espace de restitution de la grotte Chauvet-Pont d'Arc (SMERGC), l'équipe scientifique de la grotte Chauvet, l'association Les Amis de la grotte Chauvet-Pont d'Arc et la grotte Chauvet 2 - Ardèche ont par ailleurs associé leurs efforts pour diffuser auprès d'un large public les connaissances disponibles sur la grotte Chauvet, sous forme d'ateliers, de publications, de rencontres, de conférences.

À partir de 2014, sur l'ensemble du territoire ardéchois, une démarche volontaire a été menée pour le développement de l'EAC. En 2025, ce sont 12 CTEAC qui sont signées avec 12 EPCI, l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC, Direction

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – DRAAF, Rectorat de l'académie de Grenoble – Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Ardèche – DSDEN), la région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ardèche et le département de l'Ardèche.

Une convention cadre de Développement culturel en Ardèche 2025-2029 rassemble par ailleurs tous les partenaires supra intercommunaux cités ci-dessus. En 2025, des CTEAC sont notamment en cours avec les deux EPCI situés à proximité immédiate de la grotte Chauvet (Gorges de l'Ardèche, Du Rhône aux Gorges de l'Ardèche) et plusieurs autres EPCI proches (Pays des Vans en Cévennes, Pays de Beaume-Drobie, Berg et Coiron). Par ailleurs, les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) conclues dans le cadre du dispositif Atout Associations 07 avec les acteurs culturels les plus structurants comprennent un volet EAC. Ainsi, plusieurs actions EAC portées par ces EPCI visent à sensibiliser au patrimoine et à l'archéologie, dont des actions portant sur la Préhistoire, notamment en lien avec la Cité de la Préhistoire, Ardèche Terre de Dolmens ou encore le Pays d'Art et d'Histoire Vivarais Méridional. Pour favoriser la mise en partage des patrimoines, la poursuite de la prise en compte des enjeux et sites patrimoniaux dans le cadre des CTEAC constitue un levier d'action important.

Plus largement, l'EAC est une politique soutenue et partagée entre l'État, la Région, le Département. Elle fait partie intégrante du Plan Culture 2024-2028 du département de l'Ardèche, au sein de l'axe 2 "Le Département, facilitateur de transversalités" et des Schémas départementaux des Enseignements et des Pratiques Artistiques 2023-2028 (SDEPA) et de Lecture Publique 2024-2028 (SDLP) et des projets culturels et scientifiques de MuséAI (2023-2028) et des Archives départementales (2022-2028). Les dispositifs à destination des établissements scolaires (portés par l'État, la Région et le Département dans le cadre de leurs compétences) peuvent également être des outils de déploiement de l'EAC. La poursuite de ces dynamiques, stratégiques et pratiques, est également un levier pour le développement d'actions culturelles en lien avec Chauvet.

Par ailleurs, la signature d'une convention cadre de Développement culturel en Ardèche 2025-2029 va au-delà de la seule question de l'EAC. Elle propose aux EPCI et aux acteurs culturels d'expérimenter ensemble des méthodologies de territorialisation de l'action culturelle et de construction collective de projets culturels de territoire (PCT). Afin de favoriser la coopération, le pilotage technique de la convention s'ouvre également à des partenaires non-signataires : le parc naturel régional des Monts d'Ardèche, le SMERGC et des représentants des EPCI et des acteurs culturels. Par ailleurs, des rencontres professionnelles, les Labos Culture, auront pour objet de faciliter le développement

culturel et les partenariats. Cette orientation nouvelle des politiques culturelles vient questionner la manière dont la préhistoire et les sciences qui permettent de la connaître, dans un croisement avec les autres ressources culturelles et patrimoniales, alimentent les imaginaires et les identités territoriales construites en Ardèche.

### III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025-2029

L'objectif général de cette fiche-action est de permettre aux habitants de découvrir, comprendre, pratiquer et s'approprier les patrimoines de leurs territoires, ainsi que les connaissances scientifiques et historiques qui y sont liées. Ces patrimoines, et en particulier la grotte Chauvet et les patrimoines liés à la Préhistoire et aux sciences qui permettent de la connaître, pourront ainsi devenir une composante forte de l'identité culturelle du territoire.

Les objectifs opérationnels qui en découlent sont les suivants :

1. Coordonner une offre d'EAC cohérente, favorisant les croisements autour de la grotte Chauvet en associant différents partenaires du territoire :
  - En proposant des instances de travail ;
  - En construisant des projets collectifs (exemple du projet Pré-Histoire(s) Terr'Histoire(s) sur DRAGA et GA en 2025-2026, associant différents partenaires dont la Cité de la Préhistoire à l'Aven d'Ornac, Chauvet 2, Ardèche terre de dolmens et la grotte Saint-Marcel) avec les acteurs culturels et patrimoniaux ;
  - En proposant un renouvellement des formes de médiation (exemple du projet Marcher depuis la nuit des temps).
2. Renforcer et développer la politique de conventionnement des EPCI proches de la grotte Chauvet, notamment en les accompagnant dans la construction de leur PCT ;
3. Renforcer la prise en compte des enjeux et sites patrimoniaux dans la mise en place de PCT, en particulier en ce qui concerne la Préhistoire et aux sciences qui permettent de la connaître ;
4. Étendre le déploiement des CTEAC et la dynamique des projets culturels de territoire à l'ensemble du territoire ardéchois (18 EPCI).

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | Département de l'Ardèche                                                                                                                                                                                          |
| <b>Partenaires</b>                          | SMERGC, État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, SDJES de l'Ardèche, DSDEN de l'Ardèche, DAAC de Grenoble), région Auvergne-Rhône-Alpes, CAF de l'Ardèche, EPCI signataires d'une CTEAC, acteurs culturels du département |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité technique de la convention cadre de Développement culturel de l'Ardèche                                                                                                                                    |

| Descriptifs des actions |                                                                                                                                                |                          | Évaluation                                                                                                                                                             |                                                           |                                                                                                                            |                       |                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                                                                                        | territoire d'impact      | Nature de l'indicateur                                                                                                                                                 | Constat de départ                                         | Objectif à atteindre                                                                                                       | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Coordonner une offre d'EAC cohérente, favorisant les croisements autour de la grotte Chauvet en associant différents partenaires du territoire | Ardèche                  | Nb de réunions de travail dédiées à la coordination<br>Nb de projets issus de la coordination<br>Nb de projets expérimentant un renouvellement des formes de médiation | Projets existants mais ne formant pas un ensemble lisible | Mise en place de projets construits en coopération autour de la Préhistoire et les sciences qui permettent de la connaître | Annuelle              | SMERGC               |
| 2                       | Renforcer les conventionnements des EPCI proches de la grotte Chauvet                                                                          | DRAGA, GA, PVC, PBD, B&C | Nb de conventionnements VPCT                                                                                                                                           | 1 CTEAC VPCT                                              | 5 CTEAC VPCT                                                                                                               | 2029                  | Département          |
| 3                       | Place des enjeux patrimoniaux dans la mise en place de PCT                                                                                     | DRAGA, GA, PVC, PBD, B&C | Travail sur la Préhistoire et les sciences qui permettent de la connaître dans les démarches PCT                                                                       | —                                                         | Mention de la Préhistoire et des sciences qui permettent de la connaître dans les démarches PCT                            | 2029                  | Département          |
| 4                       | Étendre le déploiement des CTEAC                                                                                                               | Ardèche                  | Nb de CTEAC                                                                                                                                                            | 12 CTEAC                                                  | 18 CTEAC                                                                                                                   | 2029                  | Département          |

**Plan de financement prévisionnel :** pas de financement spécifique, les actions entrent dans le cadre du financement des CTEAC. Le Département apporte un financement supplémentaire fléché de 3 000 € par an aux EPCI qui s'engagent dans la démarche VPCT ; le SMERGC et l'exploitant de grotte Chauvet 2 apportent *a minima* des ressources humaines pour animer et coordonner une offre d'EAC cohérente et partagée.

#### Fiche – Action 2.3.2 : faciliter la coopération et la mise en réseau des acteurs liés à la Préhistoire

##### I. Orientations stratégiques

La mise en valeur de la Grotte Chauvet et de sa valeur universelle exceptionnelle est un atout de taille pour l'attractivité de l'Ardèche. Cet atout doit être utilisé comme un levier pour rendre visible l'extraordinaire diversité des patrimoines et des ressources culturelles du territoire. Pour valoriser l'Ardèche en tant que territoire culturel, une meilleure coopération et mise en réseau des acteurs culturels et patrimoniaux est tout à la fois bienvenue et nécessaire. L'interconnaissance des acteurs leur permet de mieux connaître l'offre du territoire et ainsi de mieux orienter leurs publics. Elle permet aussi

de favoriser la connaissance de la grotte Chauvet et de permettre l'appropriation de ce patrimoine par l'ensemble des acteurs du territoire. Mais, au-delà de cette prise de conscience de la variété et de la richesse des ressources en présence, la coopération et la mise en réseau permettent aussi de créer une communauté d'envies. En cela, elles font écho aux valeurs portées par l'UNESCO : travail en réseau, transversalité, et solidarité.

Le travail en réseau permet aussi une ouverture sur l'extérieur : vers les départements voisins de l'Ardèche qui sont eux aussi l'environnement proche de Chauvet, vers d'autres territoires français portant une dimension préhistorique, et au-delà, à l'international (voir fiche 3.1.4 à ce sujet).

## II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012-2024)

Dans le cadre du 1er plan de gestion, et en particulier de la fiche-action IV.3.a – *Restaurer et animer les sites patrimoniaux du territoire*, une vaste action de restauration des patrimoines du territoire a été engagée par le Département pour la mise en valeur et en réseau des sites touristiques patrimoniaux. Par ailleurs, le Département déploie depuis 2015 des Labos Culture, temps de rencontre dédiés aux acteurs culturels et patrimoniaux : ils participent à l'accompagnement à la mise en réseau des acteurs culturels, y compris sur des sujets patrimoniaux.

L'Agence de Développement Touristique anime depuis 2009 le réseau « Villages de Caractère d'Ardèche », qui travaille sur la valorisation des patrimoines de chaque village labellisé. Depuis 2017, elle porte également la mise en œuvre initiée en 2013 d'une action concertée de montage de séjours culturels à destination des scolaires dans le cadre d'un réseau et d'un dispositif intitulé « Passerelles Patrimoines ». Enfin, elle appuie des sites culturels et patrimoniaux dans l'étude de leurs publics.

Le Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche a, quant à lui, relancé en 2012 un réseau des maisons et musées du parc, regroupant les musées et sites d'interprétation du patrimoine de son territoire. Des journées de formations sont organisées chaque année à destination des membres du réseau. Ces structures bénéficient d'un accompagnement financier et en ingénierie pour leurs différents projets, et l'outil « Pass Parc » a été créé pour inciter à la circulation des publics.

L'association Ardèche Loisirs Patrimoine a engagé la mise en place d'un réseau de sites patrimoniaux et touristiques autour d'actions communes en matière de communication : depuis 2015, elle déploie le « Pass Ardèche », permettant de découvrir près de 40 sites (voir fiche 3.1.3 à ce sujet).

Le Pays d'Art et d'Histoire Vivarais Méridional a créé sur les communautés de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA), Ardèche Rhône Coiron (ARC) et Berg et Coiron des outils ressources en commun : un guide patrimonial, des publications de type « Focus », « Parcours » et « Itinéraires ».

En 2022, en dehors des actions construites par le plan d'actions, un projet de traversée pédestre entre Chauvet et Lascaux et mêlant arts et sciences sur la question du temps long de la Préhistoire associé à la lecture de paysages à travers la marche a vu le jour : c'est Marcher depuis la nuit des temps. Après deux traversées expérimentales en 2023 et 2024, le projet a donné naissance à une association, basée en Ardèche et intégrant des partenaires en Dordogne et dans le Lot, qui poursuit l'expérience. Ce dispositif présente un fort potentiel de dynamique partenariale et plusieurs enjeux sont en cours d'exploration.

Ces initiatives initient des démarches de coopération, qui s'entrecroisent ponctuellement, mais pourraient encore gagner en cohérence et en force.

La signature d'une convention cadre de Développement culturel en Ardèche 2025-2029 (voir fiche 2.3.1) vient questionner tout particulièrement les dynamiques de coopérations entre acteurs culturels, sociaux, éducatifs et médicaux dans les Conventions Territoriales d'Éducation Artistiques et Culturelles (CTEAC) mais également dans les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) signées avec les acteurs culturels les plus structurants.

## III. Objectifs opérationnels dans le cadre du 3<sup>e</sup> plan d'actions 2025-2029

L'objectif général de cette fiche-action sur la période 2025-2029 est de susciter et d'approfondir la coopération entre les sites culturels et patrimoniaux, en favorisant l'émergence de projets communs mais aussi la constitution d'habitudes de travail. Le public des professionnels de la culture et du patrimoine est particulièrement ciblé dans cette démarche.

Les objectifs particuliers qui en découlent sont :

1. Poursuivre la tenue de temps d'échanges réguliers entre structures culturelles et patrimoniales ainsi que les territoires conventionnés en CTEAC, notamment en poursuivant et développant la programmation des « Labos culture » du Département, ainsi que d'autres temps d'échange en intelligence collective (par exemple les rencontres Pro de l'ADT) pour favoriser la montée en compétences des acteurs du territoire et alimenter l'envie de coconstruire des actions en partenariat et de mettre en moyen les initiatives. À ce titre, le projet Pré-Histoire(s) Terr'Histoire(s) (fiche 2.3.1) est un exemple de coopération pour

- construire une action culturelle, induisant également une mutualisation des actions de communication.
2. Pérenniser l'appel à manifestation d'intérêt « Préhistoire », expérimenté en 2025 à l'occasion des anniversaires Chauvet, à destination des acteurs culturels et patrimoniaux du sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour susciter de nouvelles actions et coopérations. Il permet de positionner le SMERGC comme acteur ressource, relais également des ressources proposées par Chauvet 2. Les actions soutenues peuvent être des projections, des expositions de dimensions variables, des conférences ou cycles de conférences, des ateliers sur le thème de la préhistoire, des concours d'écriture avec les réseaux de médiathèques, des résidences, des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC), des émissions de radio : toutes font écho à l'action du SMERGC.
  3. Nourrir les dynamiques de réseau existantes et les visibiliser : Villages de caractère, Passerelles Patrimoine, Réseau des maisons et musées du PNR, Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional et Ardèche Terre de dolmens.
  4. Susciter de nouvelles coopérations, notamment celles mentionnées dans les nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs regroupant le Département, l'État et leurs partenaires locaux (EPCI, communes) mais aussi plus particulièrement :
    - En soutenant la mise en place d'un réseau de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) porté par le Centre de CSTI de l'Ardèche (CC de Val Eyrieux) ;
    - En appuyant le déploiement du projet Marcher depuis la nuit des temps : par l'organisation de séminaires d'intelligence collective, ouvrant à différents partenaires et mise en place de nouvelles actions d'itinérances partagées entre les sites avec ou sans thématique et possible ouverture sur un événementiel ouvert à un public plus large. Ces marches ont vocation à laisser des traces qui seront conservées dans un centre de ressources et/ou éditées. Les moyens de communication restent à actualiser et à développer, le centre de ressources à structurer. Les actions sont à mettre en lien avec la fiche 3.1.4. concernant le partenariat avec la Dordogne.

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>                     | Département de l'Ardèche                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Partenaires</b>                          | SMERGC, Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), région Auvergne-Rhône-Alpes, acteurs culturels du département et notamment Chauvet 2, MuséeAl, la Cité de la Préhistoire, le projet Ardèche Terre de Dolmens, le musée archéologique de Soyons et le Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité de bien                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

**REÇU EN PREFECTURE**  
 le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

| Descriptifs des actions |                                                                                                      |                                       | Évaluation                                                        |                                                       |                                                |                       |                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                                              | territoire d'impact                   | Nature de l'indicateur                                            | Constat de départ                                     | Objectif à atteindre                           | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Poursuivre la tenue de temps d'échanges réguliers entre structures culturelles et patrimoniales      | Ardèche                               | Nombre de Labo Culture abordant la thématique du patrimoine       | Pas de labo dédié au patrimoine depuis 2019           | Un labo par an sur la thématique du patrimoine | 2029                  | Département          |
| 2                       | Pérenniser l'appel à manifestation d'intérêt « Préhistoire » et identifier le SMERGC comme ressource | Sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes | Nombre de projets soutenus                                        | 8 projets soutenus en 2025                            | 40 projets soutenus sur la durée du plan       | 2029                  | SMERGC               |
| 3                       | Nourrir les dynamiques de réseau existantes et les visibiliser                                       | Ardèche                               | Poursuite des réseaux existants                                   | 5 réseaux existants                                   | 5 réseaux existants                            | 2029                  | nd                   |
| 4                       | Susciter de nouvelles coopérations                                                                   | Ardèche                               | Mise en visibilité des réseaux                                    | nd                                                    | nd                                             | 2029                  | Département          |
|                         |                                                                                                      | Ardèche                               | Nouvelles coopérations autour du patrimoine                       | Des amorces                                           | Nombre de nouvelles coopérations               |                       |                      |
|                         |                                                                                                      | Ardèche                               | Création du réseau de CSTI                                        | Un terreau autour de la Fête de la Science            | Réseau existant et animé                       |                       |                      |
|                         |                                                                                                      | De Chauvet à Lascaux                  | Appuyer le déploiement du projet Marcher depuis la nuit des temps | Restructuration du projet avec une association dédiée | nd                                             |                       |                      |

**Plan de financement prévisionnel :** le SMERGC finance l'appel à projet préhistoire (sous-action 2) dans la limite du budget retenu en 2025 (30 000 €) et les ressources humaines nécessaires à l'animation du réseau (sous-action 3) ; le plan de financement du projet « marcher dans la nuit des temps » (sous-action 4) n'est pas encore arrêté.

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 2.4 : Mettre en valeur réciproquement la Grotte Chauvet et la combe d'Arc dans les dispositifs de médiation et d'interprétation

L'une des spécificités de la grotte Chauvet réside dans le fait que ce bien n'est en tant que tel ni visible ni visitable. Il en résulte que les dispositifs de médiation, en particulier la grotte Chauvet 2, présentent l'intérieur de la grotte décontextualisé de son environnement. Ce, alors même que le choix du site par les artistes aurignaciens doit vraisemblablement beaucoup au caractère exceptionnel et spectaculaire du site qui l'englobe.

S'il importe de prendre au sérieux les menaces qui peuvent peser sur la préservation de la grotte Chauvet du fait de la présence d'un nombre très important de visiteurs, il convient également, pour améliorer la compréhension du contexte, de resituer pour les visiteurs l'œuvre dans son contexte naturel.

C'est l'objectif visé dans les actions décrites dans une logique d'échanges réciproques. Les dispositifs de médiation mis en œuvre sur le site de la combe d'Arc mettent en avant la présence de la grotte Chauvet, de la même manière que les dispositifs de médiation présents au sein de l'espace de restitution restitueront davantage le contexte naturel dans lequel s'inscrit la grotte Chauvet et son importance du point de vue de l'installation des premiers humains sur ce territoire.

### Fiche – Action 2.4.1 : favoriser de nouveaux modes de découverte du site de la combe d'Arc et en développer l'interprétation

#### I. Orientations stratégiques

Dans le cadre de la candidature des gorges de l'Ardèche au label « Grand Site de France », il convient d'insister sur le fait que la combe d'Arc, cœur du site classé et du futur Grand Site de France abrite le bien Grotte Chauvet, inscrit au patrimoine mondial. Comme le futur grand site de France, la Grotte Chauvet mobilise largement les mêmes partenaires institutionnels. Aussi les deux démarches UNESCO et Grand Site de France doivent s'enrichir mutuellement et renforcer leurs liens.

Au-delà de l'opération d'aménagement de la combe d'Arc dans le cadre de l'opération Grand Site en voie d'achèvement (cf. Fiche 1.2.1), il convient donc d'inscrire durablement cette étroite proximité des deux démarches, en soulignant l'importance des liens entre le site de la combe d'Arc – zone tampon du bien UNESCO – avec la grotte Chauvet et, au-delà, avec l'ensemble du territoire des gorges de l'Ardèche, entrant dans le périmètre de la candidature au label « Grand Site de France ». Ce territoire est en effet marqué tout au long de son linéaire par les traces archéologiques d'une occupation humaine extrêmement ancienne qui se donne à voir en particulier dans son riche patrimoine souterrain.

II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012–2024)

Concernant plus particulièrement le schéma d'interprétation, une étude participative a été conduite en 2015 et 2016 par le SGGA. En 2024 et 2025 dans le cadre de l'élaboration de la candidature au label Grand Site de France une première étape a permis de caractériser et d'interpréter « l'esprit des lieux », en impliquant les acteurs associatifs et professionnels locaux. Le schéma a ensuite été questionné pour mieux répondre aux besoins du site et en proposant diverses formes de supports d'interprétation intégrées dans une approche globale du cheminement tout au long des Gorges de l'Ardèche. D'autres démarches plus ponctuelles ont été menées dans le cadre de dispositifs de médiation associant Chauvet 2 et le SGGA (randonnées découvertes...); de manière plus ponctuelle, l'itinéraire pédestre entre Chauvet 2 et la combe d'Arc a déjà été parcouru dans le cadre de randonnées accompagnées et commentées.

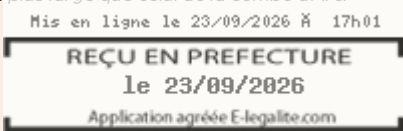
III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025–2029

La mise en œuvre du schéma d'interprétation de la combe d'Arc, et plus généralement toutes les actions visant à favoriser l'amélioration de la compréhension du site par les visiteurs se poursuivent et trouvent toute leur place dans ce 3<sup>e</sup> plan d'actions. Elles doivent s'étaler jusqu'en 2029 à partir d'une étude mise en place en 2024 et devant déboucher sur la conception et la réalisation des nouveaux outils.

| Descriptifs des actions |                                                   |            | Évaluation                   |                   |                                            |                       |                      |
|-------------------------|---------------------------------------------------|------------|------------------------------|-------------------|--------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action           | Calendrier | Nature de l'indicateur       | Constat de départ | Objectif à atteindre                       | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Finaliser l'interprétation de la combe d'Arc      | 2025–2027  | Dispositifs de médiation     | néant             | Installation des panneaux d'interprétation | 2027                  | SGGA                 |
| 2                       | Affirmer les connexions pédestres                 | 2026–2027  | Balisage                     | néant             | Balisage sentier                           | 2027                  | CCGA                 |
| 3                       | Enrichir le programme d'animation et de médiation | 2026–2029  | Programme annuel d'animation |                   | Non défini                                 | Annuel                | SGGA/ Chauvet 2      |

| Plan de financement prévisionnel                      |                                               |             |                     |          |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|-------------|---------------------|----------|
| Maîtres d'ouvrage                                     | Montant prévisionnel                          | Département | SGGA                | État     |
| SGGA–Action 1                                         | 25 000 €                                      |             | 5 000 €             | 20 000 € |
| SGGA et CCGA Connexions pédestres                     | 5 000 € pour Vallon à combe d'Arc             |             | 1 000 €             | 4 000 €  |
|                                                       | n.c (tracé non défini) pour combe d'Arc à GC2 |             | 1 000. €            |          |
| SGGA Animation<br>SGGA Sensibilisation*<br>(écogarde) | 5 840 €                                       | 5 040 €     | 800 € (Natura 2000) |          |
|                                                       | 13 225 €                                      | 9 200 €     | 800 € (Natura 2000) |          |

\* Ces actions de sensibilisation et de médiation concernent un territoire plus large que celui de la combe d'Arc.



Les actions du programme-cadre OGS combe d’Arc favorisant de nouveaux modes de découverte du site et qui restent à réaliser entre 2025 et 2029 sont les suivantes :

- **Finaliser l’interprétation de la combe d’Arc :**  
le travail d’interprétation de la combe d’Arc est en cours de finalisation (phase étude). La finalisation de ce travail et ce qui en découlera sur le site classé permettra de mettre en valeur le patrimoine de la combe d’Arc et le lien avec la grotte Chauvet. Cette mise en œuvre du schéma d’interprétation relancée permettra l’installation d’une signalétique directionnelle dans le cadre du PDIPR, entre Vallon-Pont-d’Arc et Saint-Martin d’Ardèche et l’installation de mobiliers d’interprétation *in situ*;
- **Affirmer les connexions pédestres entre Vallon, la combe d’Arc, Chauvet 2 :** en lien avec la requalification du sentier des gorges, un travail sur la connexion pédestre entre Vallon-Pont-d’Arc, la combe d’Arc et l’espace de restitution de la grotte Chauvet (dit grotte Chauvet 2) sera mené. Il contribuera à la mise en réseau des sentiers de découverte afin de :
  - développer des itinéraires pédestres continus mettant en relation la combe d’Arc avec l’ensemble du territoire.
  - maintenir les sentiers existants tout en intégrant les contraintes liées à la protection des milieux naturels;
  - créer une extension du sentier des Gorges entre le vallon du Tiourre et le parking Pont d’Arc Belvédère, afin de favoriser la connexion avec l’entrée de la Réserve Naturelle Nationale;
- **Enrichir le programme d’animation et de médiation :** de nombreuses animations sont proposées toute l’année à Chauvet 2 (ateliers, musée, projections...) et dans la combe d’Arc (randonnées principalement). Ces programmes pourront être enrichis, s’appuyant sur le travail d’interprétation notamment, l’esprit des lieux (cf. action 2.2.3).

IV. Programme de la fiche-action

|                                      |                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maître d’ouvrage                     | Syndicat de Gestion des Gorges de l’Ardèche                                                                                                            |
| Partenaires                          | Département de l’Ardèche, communauté de communes des Gorges de l’Ardèche, commune de Vallon-Pont-d’Arc, région Auvergne-Rhône-Alpes, SMERGC, Chauvet 2 |
| Instance de concertation et de suivi | Conseil de territoire du Grand Site de France                                                                                                          |
| Territoire d’impact                  | Combe d’Arc et gorges de l’Ardèche                                                                                                                     |

- 1 Tableau : descriptifs des actions et évaluation
- 2 Tableau : plan de financement prévisionnel

Fiche – Action 2.4.2 : améliorer l’accueil des visiteurs à l’Espace Welcome de grotte Chauvet 2 – Ardèche

I. Orientations stratégiques

Les années qui ont suivi l’inscription de la grotte au patrimoine mondial et de l’ouverture de Chauvet 2 ont ainsi permis d’adapter l’offre d’accueil touristique de l’Ardèche à la nouvelle dimension patrimoniale et culturelle de la destination, à l’arrivée des nouveaux profils de clientèles sur le territoire et de faire évoluer l’ensemble des professionnels ardéchois dans le sens de la qualité et la professionnalisation de l’accueil. Il reste à poursuivre et améliorer cette dynamique.

II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d’actions antérieurs (2012–2024)

L’amélioration de l’accueil des publics a été liée à la création d’un espace d’accueil d’information au sein même du site Chauvet 2. La gestion de l’espace d’accueil et d’information au sein du site de Chauvet 2 avait été confiée depuis l’ouverture par convention en gestion à l’Agence Départementale de Tourisme de l’Ardèche (ADT 07) qui l’a surtout utilisé pour la diffusion de films de promotion touristique de l’Ardèche et de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis 2024, le SMERGC a repris en direct la gestion de cet espace, en étroite concertation avec l’ADT de l’Ardèche, et a accueilli depuis cette date quelques expositions temporaires (en 2024 autour des 10 ans de l’inscription UNESCO et en 2025 sur la construction du site Chauvet 2). Elle sert par ailleurs d’espace de repos et d’attente pour les visiteurs.

III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d’actions 2025–2029

Sur la période 2025–2029, ces enjeux d’amélioration de la qualité de l’accueil des visiteurs seront poursuivis, par des investissements complémentaires dans les infrastructures d’accueil et par l’amélioration de l’information et des services apportés aux visiteurs en séjour.

En ce qui concerne l’Espace Welcome, l’objectif est d’améliorer l’accueil des visiteurs dans ce lieu et de le faire évoluer par l’installation d’une exposition permanente ; il s’agit de resituer la grotte Chauvet dans son environnement Institutionnel (patrimoine mondial UNESCO) et géographique (la combe d’Arc).

Cela comprendrait :

- une dimension « Dans son écrin » : à partir de l’approche de la combe d’Arc comme zone tampon du bien UNESCO, présenter le (futur) Grand Site de France des gorges du Pont d’Arc autour du site classé et de la réserve naturelle (cf. action 3.1.1), en insistant



- sur son occupation par l'homme depuis la préhistoire la plus ancienne et présenter succinctement, les autres grottes ornées d'Ardèche et renvoyer vers les autres espaces muséologiques consacrées à la préhistoire (Cité de la Préhistoire d'Orgnac, musée de Soyons, espace de médiation archéologique de la grotte de Saint-Marcel-d'Ardèche [en projet]);
- on peut aussi envisager d'y ajouter une brève présentation du réseau des sites emblématiques et du « Grand tour » identifiés par la région Auvergne-Rhône-Alpes auxquels appartient Chauvet 2 (cf. action 3.1.1);
  - intégrer un (petit) espace d'exposition temporaire pour présenter et mettre en valeur l'actualité de la recherche en Préhistoire en Ardèche en écho avec les actions de soutien à la recherche (cf. action 1.3.2), et à l'actualité des rencontres et événements de médiation organisés en Ardèche sur le thème de la préhistoire ;
  - par ailleurs la diffusion en continu de films promotionnels mettant en valeur les richesses touristiques et patrimoniales de l'Ardèche et de la région Auvergne-Rhône-Alpes sera maintenue.

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                       |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>                     | SMERGC                                                                |
| <b>Partenaires</b>                          | SGGA, ART, ADT 07, CD07 (service archéologie), cité de la préhistoire |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité de pilotage <i>ad hoc</i> réunissant SMERGC, SGGA et ADT+++    |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Grotte Chauvet 2                                                      |

| Descriptifs des actions |                                                        |            | Évaluation             |                   |                       |                       |
|-------------------------|--------------------------------------------------------|------------|------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                | Calendrier | Nature de l'indicateur | Constat de départ | Objectif à atteindre  | Périodicité de mesure |
| 1                       | Scénariser la présentation du « Grand Site de France » | 2026       | Étude                  | néant             | Scénario              | 2026                  |
| 2                       | Réaliser l'exposition permanente                       | 2027       | Réalisation            | néant             | Exposition permanente | 2027                  |
| 3                       | Présenter les résultats de recherche                   | 2027-2029  | Réalisation            | néant             | Exposition temporaire | Annuelle              |

#### Plan de financement prévisionnel :

le financement sera intégralement pris en charge par le SMERGC à hauteur de 100 000 € pour la réalisation de l'exposition permanente et de 3 000 € par an pour l'exposition temporaire.

### ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 3 : CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, FAVORISER LA CRÉATION DE RICHESSES, INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Outil de préservation et de valorisation de la grotte, le plan de gestion UNESCO élaboré par les promoteurs du projet a aussi été pensé comme le moteur d'un projet ambitieux et durable d'aménagement et de développement du territoire.

Anticipant un renforcement de l'attractivité touristique du territoire, il a été à l'origine du renouvellement des stratégies publiques territoriales et d'une mobilisation forte autour de la diversification et de la montée en qualité de l'accueil et de l'offre touristique. Il portait également en germe l'espoir de faire évoluer l'image du territoire pour en faire une destination culturelle et patrimoniale dont la notoriété attirerait les visiteurs au moins autant que la beauté de ses paysages et de ses espaces naturels.

Au-delà du secteur touristique, l'enjeu était de créer de nouveaux leviers de développement et de création de richesses, d'accompagner les acteurs locaux, d'aménager le territoire pour qu'il puisse pleinement profiter et capitaliser sur la dynamique lancée.

L'Ardèche est forte d'un capital environnemental et paysager relativement bien préservé qui fonde largement sa notoriété et son attractivité. Elle est également vulnérable aux impacts d'une pression anthropique croissante et aux changements climatiques propres aux espaces méditerranéens et de montagne.

L'essentiel des actions mises en œuvre dans cette orientation stratégique vise à tenir ensemble des objectifs parfois difficilement conciliables : prendre acte du poids du tourisme dans l'économie du sud de l'Ardèche (environ 60 % de la valeur ajoutée produite localement) tout en ayant conscience des risques de toutes natures et des effets délétères que peut exercer le développement d'un tourisme non contrôlé sur un territoire fragile et soumis à de fortes tensions. C'est ce double enjeu qui donne sens aux actions qui seront mises en œuvre dans les années à venir.

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 3.1 : conforter la destination culturelle et patrimoniale du territoire et valoriser les productions locales et de qualité

Depuis de longues années l'Ardèche est un territoire touristique important. En 2007, déjà, sa fréquentation était évaluée à 2,4 millions de visiteurs, pour 16,5 millions de nuitées, polarisée sur les activités de pleine nature et l'hôtellerie de plein air, fortement concentrée sur la période estivale donc.

Les acteurs du sud de l'Ardèche, conscients du risque et de la vulnérabilité que faisait peser cette monoculture de type balnéaire sur un secteur touristique qui joue un rôle économique crucial pour leur territoire, ont cherché à tirer parti de l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial, pour en faire à la fois le levier et le prétexte d'une ambition forte : faire évoluer la structure de la destination touristique ardéchoise en permettant de sortir de l'ultra-saisonnalité, de développer la fréquentation sur les ailes de saison, de diversifier les publics touchés et les motivations de visite, de faire évoluer l'image du territoire vers celle d'une destination culturelle et patrimoniale en complément de la mise en avant des paysages naturels et des activités ludiques et sportives.

Les évolutions observées depuis l'ouverture de Chauvet 2 sont significatives. C'est vrai d'un point de vue quantitatif puisque l'Agence Départementale de Tourisme de l'Ardèche évalue l'impact de l'inscription au patrimoine mondial à 55 000 nuitées touristiques supplémentaires par an et des retombées économiques au sens large de l'ordre de 15 millions d'euros par an en moyenne pour le territoire. Avec 350 000 visiteurs annuels en moyenne, le seul site de Chauvet 2 génère plus de 6.2 millions d'euros de chiffre d'affaires en moyenne annuelle depuis son ouverture. La saison touristique s'est également élargie au printemps et au début de l'automne et la proportion de nuitées étrangères s'est développée ainsi que celles des primo-visiteurs.

Mais surtout la fréquentation des sites culturels et patrimoniaux est globalement en progression ce qui semble montrer que la stratégie de développement touristique validée il y a près de 20 ans s'est avérée payante.

L'enjeu de ce 3<sup>e</sup> plan d'actions est dès lors de poursuivre dans la stratégie de développement engagée :

- valoriser des labels qui sont les marqueurs d'un « tourisme qualitatif » ;
- valoriser auprès de ses habitants et de ses visiteurs l'importance du patrimoine archéologique préhistorique du territoire ;
- mettre en valeur sur le territoire l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial UNESCO ;

- continuer d'adapter le dispositif d'accueil touristique aux réorientations induites par l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial et l'ouverture de Chauvet 2 ;
- 10 ans après son ouverture au public, renouveler l'expérience visiteur de Chauvet 2 ;
- travailler à faire rayonner à l'étranger le nom de la grotte Chauvet et la connaissance de sa V.U.E.

### Fiche – Action 3.1.1 : capitaliser sur les démarches de labellisation et de valorisation des espaces remarquables

#### I. Orientations stratégiques

- L'inscription de la Grotte Chauvet au patrimoine mondial permet de croiser des enjeux de protection, de gestion et de valorisation du bien lui-même, mais aussi de son environnement.
- La valorisation de cette inscription, qui concerne la grotte et son espace tampon, doit s'inscrire en cohérence avec d'autres démarches de labellisation ou de promotion de touristique sur ce territoire avec une entrée patrimoniale forte (patrimoine paysager, culturel, naturel) :
- Le projet de label national « Grand Site de France » pour les Gorges de l'Ardèche – Pont d'Arc,
- La démarche de valorisation touristique impulsée par la région Auvergne-Rhône-Alpes de valorisation de 20 « Sites touristiques emblématiques » en région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le projet, porté par la région Auvergne-Rhône-Alpes de Grand Tour Auvergne-Rhône-Alpes, démarche de promotion des sites remarquables de la région.

#### II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012-2024)

Valorisation de la grotte Chauvet 2 – Ardèche dans la démarche régionale des Sites Touristiques Emblématique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une première fois en 2017 et renouvelée sur la base d'une candidature en 2022.

Une opération grand site (OGS), préalable à la candidature au label national « Grand Site de France », a été mise en œuvre depuis de nombreuses années sur la combe d'Arc et sera terminée en 2026.

| Descriptifs des actions |                                                                            |            |                               | Évaluation               |                        |                      |                       |                               |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------|--------------------------|------------------------|----------------------|-----------------------|-------------------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                    | Calendrier | territoire d'impact           | Nature de l'indicateur   | Constat de départ      | Objectif à atteindre | Périodicité de mesure | Responsable du suivi          |
| 1                       | Obtention du label Grand Site de France                                    | 2027       | Sud Ardèche                   | Label                    | Fin OGS en 2026        | Label Grand Site     | 8 ans                 | SGGA                          |
| 2                       | Renouvellement sur candidature à la démarche Site Touristique Emblématique | 2022-2028  | Région Auvergne-Rhône-Alpes   | Démarche de valorisation | Renouvellement en 2022 |                      | 6 ans                 | Région Auvergne-Rhône-Alpes   |
| 3                       | Inscription Grand Tour Auvergne-Rhône-Alpes                                | 2026       | Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme | Démarche de promotion    | néant                  | Inscription 2026     | nd                    | Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme |

### III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025–2029

L'objectif est de gagner ou de conserver et de mettre en avant 3 inscriptions sur des listes nationales ou régionales en complément de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial UNESCO :

- 1. Label Grand Site de France :** Depuis 2024, dans la continuité de l'OGS une démarche d'obtention du label grand site de France a été lancée, pilotée par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche sur un périmètre qui regroupe l'ensemble des 16 communes membres de ce syndicat. Ce label est adossé à un programme d'actions et est valable pendant 8 ans. Le réaménagement de l'espace « Welcome » permettra de mettre en valeur le territoire concerné par ce label (cf. action 2.4.2) ;
- 2. Sites touristiques emblématiques en Auvergne-Rhône-Alpes :** Le Plan régional du tourisme « Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la première destination européenne du tourisme durable » (AP 29-06-22), a permis de sélectionner des « Sites Touristiques Emblématiques en Auvergne-Rhône-Alpes » par appel à candidatures volontaires et qualifiées. Cette démarche régionale de valorisation met en réseau et consacre des sites d'envergure au rayonnement régional et international, vecteurs d'attractivité et de retombées économiques pour le territoire régional. Pour garantir l'efficacité de l'accompagnement et la cohérence de l'approche régionale, l'appel à candidature s'est adressé à des **sites touristiques existants et en activité** disposant d'un accueil et d'une billetterie, proposant des offres commercialisables déjà très qualitatives et capables de répondre à des indicateurs touristiques clés (suivi de la fréquentation, offres saisonnières renouvelées, etc.). Les sites retenus ont été officialisés aux Sommets du Tourisme en novembre 2022. Deux sites sont concernés sur ce périmètre : la grotte Chauvet 2 – Ardèche et l'Aven d'Orgnac ;
- 3. Grand Tour Auvergne-Rhône-Alpes :** la Région lance en 2026, la création d'un Grand Tour Auvergne-Rhône-Alpes qui vise à relier par un même itinéraire routier 43 sites particulièrement remarquables du territoire régional. Sur le territoire du Sud Ardèche, cela concerne l'Aven Orgnac, le site du Pont d'Arc et la grotte Chauvet 2 – Ardèche. L'enjeu est de mettre à profit cette juxtaposition de sites proches dans l'espace pour offrir aux visiteurs une découverte globale et approfondie de la richesse culturelle, historique et naturelle de notre région et mettre en évidence le riche patrimoine préhistorique des gorges de l'Ardèche, incluant d'autres sites visitables.

### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                            |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | SGGA, région Auvergne-Rhône-Alpes et CRT   |
| <b>Partenaires</b>                          | ADT, offices de tourisme, grotte Chauvet 2 |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Cotec du comité de bien                    |

#### 1 Tableau : descriptifs des actions et évaluation

**Plan de financement prévisionnel :** dans la phase d'élaboration de la candidature au label grand site de France, dont le coût financier est évalué à 205 K €, le SGGA bénéficie d'aides financières à hauteur de 173 K€ de l'État. Dans le cadre de la démarche « sites emblématiques », la région Auvergne-Rhône-Alpes peut, au cas par cas, octroyer des aides pour aider au financement de projets spécifiques portés par les sites.

#### Fiche – Action 3.1.2 : conforter les actions de marketing touristique et territorial

##### I. Orientations stratégiques

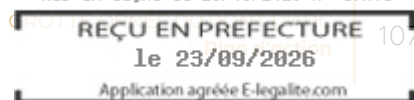
L'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial et l'ouverture un an plus tard de sa réplique ont constitué pour l'Ardèche deux opportunités majeures pour la consolidation et la mutation de son économie touristique, en agissant sur l'image et la notoriété de la destination, une diversification de l'offre touristique, et un élargissement de la fréquentation touristique sur les ailes de saison printemps et d'automne. Ces orientations se retrouvent pour partie dans le nouveau Plan tourisme 2024–2028 du département de l'Ardèche qui vise :

- un tourisme fondé sur l'identité, l'histoire et le patrimoine de la destination ;
- un tourisme décroissant avec les autres secteurs d'activité pour contribuer plus efficacement et collégialement à l'attractivité générale de l'Ardèche ;
- un tourisme accepté et perçu comme positif en termes de retombées par les résidents et les territoires ;
- un tourisme qui mesure et maîtrise son impact environnemental.

Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012–2024)

- Valorisation de la grotte Chauvet 2 – Ardèche dans la démarche régionale des Sites Touristiques Emblématiques de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une première fois en 2017 et renouvelée sur la base d'une candidature en 2022 ;
- Valorisation de la grotte Chauvet et de l'espace de restitution grotte Chauvet 2 Ardèche dans le cadre du document stratégique élaboré par l'office de tourisme des gorges de l'Ardèche.

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

## II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012-2024)

- Valorisation de la grotte Chauvet 2 – Ardèche dans la démarche régionale des Sites Touristiques Emblématique de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une première fois en 2017 et renouvelée sur la base d'une candidature en 2022.
- Une opération grand site (OGS), préalable à la candidature au label national « grand site de France », a été mise en œuvre depuis de nombreuses années sur la combe d'Arc et sera terminée en 2026 (cf. fiche action n° 1.2.1).

Des investissements importants ont été consentis par les acteurs publics et privés pour faire émerger sur le territoire une offre touristique nouvelle en résonance avec le tourisme culturel et patrimonial induit par l'inscription de la grotte Chauvet au patrimoine mondial et l'ouverture de sa réplique. Les actions de marketing touristique et territorial qui ont accompagné ces investissements se sont déployées pour la plupart dans le cadre d'actions groupées entre le SMERGC, l'ADT, l'office du tourisme et l'exploitant du site Grotte Chauvet 2 – Ardèche, autour d'actions de notoriété de la destination et d'actions de mise en marché.

## III Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025-2029

En cohérence avec la stratégie adoptée en 2024 par les acteurs touristiques de la destination « Ardèche », les actions de marketing touristique et territorial susceptibles de faire écho aux enjeux du plan de gestion Unesco porteront prioritairement sur le recentrage des actions de marketing à l'international sur les pays déjà bien représentés dans le tourisme ardéchois (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Suisse) et le tourisme de proximité voire d'hyper-proximité (d'origine régionale et départementale). Ces actions contribueront et s'adosseront à l'action de mise en cohérence des différents labels liés aux espaces remarquables, identifiée dans l'action 3.1.1 ainsi qu'aux efforts de renouvellement et d'amélioration de l'offre sur le site de grotte Chauvet 2 – Ardèche décrit dans les actions 2.1.1 et 2.1.2.

1

| Évaluation                                             |                                                                                         |                                                                       |                       |                      |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| Nature de l'indicateur                                 | Constat de départ                                                                       | Objectif à atteindre                                                  | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| Fréquentation touristique des hébergements marchands   | En 2024 :<br>27 % de visiteurs au printemps en Ardèche<br>33 % au printemps à Chauvet 2 | Désaisonnalisation de la fréquentation :<br>maintien (écart 6 points) | Annuelle              | ADT/Chauvet 2        |
| Profils et comportements des clientèles étrangères     | En 2024 :<br>26 % de visiteurs étrangers en Ardèche<br>12,2 % d'étrangers à Chauvet 2   | Augmenter la part des clients étrangers à Chauvet (+ 5 points)        | Annuelle              | ADT/Chauvet 2        |
| Suivi saisonnier de la fréquentation du site Chauvet 2 | 58 % hors été                                                                           | Augmentation de la part de fréquentation sur les ailes de saison      | Annuelle              | Chauvet 2            |

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE  
le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

1. **Actions de marketing conjuguées et de renvoi de clientèles d'un réseau de sites inscrits au patrimoine mondial de Provence portées par le site Chauvet 2** (Chauvet 2, Pont du Gard, Avignon, Arles...). L'objectif est de promouvoir des séjours autour de la découverte de sites avec une attention particulière pour les clientèles groupes. Il est rappelé que cette action de promotion devra être cohérente avec les normes d'utilisation officielle de l'inscription au patrimoine mondial.
2. **Actions de co-branding conduites par la SPL Pont d'Arc Ardèche avec d'autres sites et territoires inscrits au patrimoine mondial Patrimoine mondial hors Provence** (Lascaux, Lyon, Mont-Saint-Michel...), pour engager un travail de réseau permettant de développer la notoriété de sites en associant leurs marques et susciter lors de la visite d'un site l'envie de visite et découverte d'autres sites culturels.
3. **Installation d'une marque territoriale « patrimoine mondial »** pour donner de la visibilité à la présence d'un site UNESCO. Hisser le niveau de qualité de l'accueil par l'engagement des acteurs dans le respect d'une charte.

Ces actions de marketing, combinées avec l'amélioration de l'offre de Grotte-Chauvet 2 Ardèche (cf. action) ont pour objectif de diversifier la fréquentation du site grotte Chauvet 2 – Ardèche en attirant de nouvelles clientèles, en particulier étrangères et en s'inscrivant dans le cadre de la recherche d'une extension de la fréquentation touristique sur les ailes de saison. Il s'agit :

- de continuer de faire de grotte Chauvet 2 – Ardèche un moteur de l'attraction touristique du territoire sur les ailes de saison, en maintenant à minima l'écart actuel entre la fréquentation actuelle de grotte Chauvet 2 – Ardèche sur les ailes de saison et celle de la fréquentation touristique générale sur le Sud Ardèche (+ 6 points actuellement);
- d'augmenter la part des visiteurs étrangers en rapprochant la fréquentation de grotte Chauvet 2 – Ardèche par les visiteurs étrangers de celle de la destination touristique en général (- 14 points actuellement).

#### IV. Programme de la fiche-action

① *Tableau : descriptifs des actions et évaluation*

##### Plan de financement prévisionnel :

action non spécifiquement budgétisée

#### Fiche – Action 3.1.3 : améliorer l'accueil des publics (services, hébergement, formation)

##### Orientations stratégiques

Les années qui ont suivi l'inscription de la grotte au patrimoine mondial et l'ouverture de Chauvet 2 ont permis d'adapter l'offre d'accueil touristique de l'Ardèche à la nouvelle dimension patrimoniale et culturelle de la destination et à l'arrivée des nouveaux profils de clientèles sur le territoire. L'ensemble des professionnels ardéchois ont évolué dans le sens de la qualité et la professionnalisation de l'accueil. Il reste à poursuivre et améliorer cette dynamique.

##### II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012-2024)

L'amélioration de l'accueil des publics a été liée à la construction ou la rénovation d'infrastructures ;

1. pôle d'Échange Multimodal de Ratière ;
2. création d'un espace d'accueil d'information au sein même du site Chauvet 2 ;
3. dispositifs d'information du public sur le site de la combe d'Arc ;
4. réhabilitation de l'ancienne base de Salavas en lien avec le projet « passerelles patrimoines » (cf. action 2.2.3).

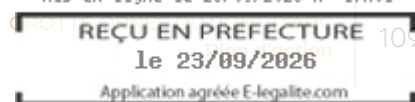
Le taux élevé de réservation par internet sur le site de Chauvet 2 a permis de constituer une importante base de données clients et l'ouverture d'un centre de conférence sur le site de Chauvet 2 en 2021 a été le moteur d'une nouvelle offre d'accueil de tourisme d'affaire, gérée conjointement par grotte Chauvet 2 – Ardèche et l'office de tourisme des gorges de l'Ardèche.

##### III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025-2029

Sur la période 2025-2029, ces enjeux d'amélioration de la qualité de l'accueil des visiteurs seront poursuivis, par des investissements complémentaires dans les infrastructures d'accueil et par l'amélioration de l'information et des services apportés aux visiteurs en séjour :

- **action sur l'offre d'hébergement touristique adaptée à l'accueil de groupes** : créer une offre d'hébergement touristique adaptée aux clientèles groupe, en particulier grâce à l'ouverture par un investisseur privé d'un établissement hôtelier 4\*\*\*\* de 150 lits situé à Vallon-Pont-d'Arc ;
- **développement d'une véritable relation client à partir des réservations en ligne de Grotte Chauvet 2 – Ardèche** : améliorer l'accueil sur le territoire de proximité, proposer une offre de séjour, fidéliser la clientèle sur la base d'une stratégie de GRC, adossée à un outil de CRM dédié. Ce marketing dédié bénéficie à la SPL ainsi qu'à l'ADT qui utilise la large base de contacts constituée par Chauvet 2 ;

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

- **développement du Pass'Ardèche** : utiliser grotte Chauvet 2 – Ardèche pour faire connaître et promouvoir l'offre de 39 sites de visites du territoire ardéchois ; Optimiser la fréquentation des sites culturels de l'Ardèche, conserver la même proportion de Pass'Ardèche vendus par Chauvet 2 soit 15 % (274 sur 1891 vendus au total en Ardèche en 2024) ;
- **création d'une démarche « Ambassadeurs » à l'échelle de Chauvet 2** : mobiliser les habitants du territoire autour du site grotte Chauvet 2 – Ardèche en augmentant les ventes du passe annuel par le développement d'une offre et d'une communication spécifique ;
- **développement du tourisme d'affaire** : la SPL et grotte Chauvet 2 – Ardèche ont mis en place un partenariat pour la commercialisation du centre de conférence. L'objectif est d'augmenter le chiffre d'affaires annuel et le nombre d'événements professionnels organisés. Le SMERGC met par ailleurs gratuitement à disposition le centre de conférence au profit d'organisations à but non lucratif dans la limite de 32 réservations par an. La SPL mobilise environ 100 K € par an pour cette activité en emplois et dépenses directes de promotion

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                  |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | SPL / Chauvet 2                                  |
| <b>Partenaires</b>                          | ADT, offices de tourisme, SMERGC, hôteliers, ALP |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Cotec du comité de bien                          |

| Descriptifs des actions |                                                                   |            |                     | Évaluation                             |                                                |                                 |                       |                      |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|----------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                           | Calendrier | Territoire d'impact | Nature de l'indicateur                 | Constat de départ                              | Objectif à atteindre            | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Action sur l'offre d'hébergement                                  | 2027       | Sud Ardèche         | Création d'un hôtel de grande capacité | PC obtenu                                      | Ouverture de l'établissement    | 2027                  | SPL/CCGA             |
| 2                       | Développement d'une véritable relation client                     | 2025-2029  | Monde               | nombre d'abonnés newsletter ?          | nc                                             | nd                              | Annuelle              | SPL                  |
| 3                       | Développement du Pass-Ardèche                                     | 2025-2029  | Ardèche             | % pass vendus à Chauvet 2              | 274 vendus à Chauvet 2 sur 1891 en 2024 (15 %) | 15 % (maintien)                 | Annuelle              | ALP                  |
| 4                       | Création d'une démarche « Ambassadeurs » à l'échelle de Chauvet 2 | 2024-2028  | Ardèche et Drôme    | Nb pass vendus par an                  | 300                                            | 600                             | Annuelle              | Chauvet 2            |
| 5                       | Développement du tourisme d'affaire                               | 2025-2029  | France              | Chiffre d'affaires/ nb événements      | 1,40 M€ sur 3 ans et 130 événements organisés  | 1 M€ CA et 95 événements par an | Annuelle              | SPL                  |

| Descriptifs des actions |                                                                   | Plan de financement prévisionnel |             |           |                |         |                 |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------|-----------|----------------|---------|-----------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                           | Maîtres d'ouvrage                | Montant (€) | Chauvet 2 | Région (FEDER) | SPL/ADT | Opérateur privé |
| 1                       | Action sur l'offre d'hébergement                                  | Investisseur privé               |             |           |                |         |                 |
| 2                       | Développement d'une véritable relation client                     | SPL                              | Non défini  |           |                |         |                 |
| 3                       | Développement du Pass-Ardèche                                     | ALP                              | 25 à 40 K € | 5 %       |                | 95 %    |                 |
| 4                       | Création d'une démarche « Ambassadeurs » à l'échelle de Chauvet 2 | Chauvet 2                        | Non budgété | 600       |                |         |                 |
| 5                       | Développement du tourisme d'affaire                               | SPL                              | 100 K€      |           |                | 100 K€  | 1 M€/an         |

## Fiche – Action 3.1.4 : inscrire la grotte Chauvet dans des réseaux d'acteurs à l'échelle internationale

### I. Orientations stratégiques

Le SMERGC s'est investi dans le champ de la coopération internationale pour faire bénéficier ses partenaires de l'expertise accumulée au sein du syndicat, 1) dans le montage de dossier de candidature patrimoine mondial UNESCO, 2) dans la construction de fac-similés de parois ornées et 3) dans la mobilisation de la notoriété d'un site patrimonial comme vecteur d'une stratégie territoriale de développement touristique. L'inscription au patrimoine mondial ouvre en effet assez naturellement vers des actions de coopération décentralisée puisqu'elle induit des responsabilités et des devoirs de partage et de collaboration avec des territoires nationaux et internationaux.

L'État de son côté veut soutenir et développer la dimension internationale de la grotte Chauvet dans l'approche des questions de recherche et de conservation.

### II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012–2024)

L'ouverture vers l'international du SMERGC s'est traduite par :

- L'accueil fréquent sur le site de la grotte Chauvet 2 et sur le territoire de proximité, de délégations nationales et internationales venant s'enquérir de la manière dont le projet de restitution, et au-delà le projet de territoire, ont été conduits et mis en œuvre (Irak, Australie, Arménie...).
- La participation à des évènements ou à des réseaux d'échanges permettant le partage d'expériences, la valorisation de la Grotte Chauvet et de la démarche de conservation, de protection et de la valorisation engagée (congrès internationaux, Association des Biens Français inscrits au patrimoine mondial, réseau Ice Age Europe, réseau « CARP – Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique »).
- L'accompagnement de porteurs de projets de préservation et de mise en valeur des patrimoines naturels et culturels souterrains : grotte ornée de Shoulgan-Tash (République autonome du Bachkortostan); fac-similé d'une grotte, inspiré par la grotte de Mulu au sein du parc zoologique de Singapour; espaces naturels karstiques de la Province de Khammouane (Laos) dans le cadre du projet KARST (pour Khammouane Ardèche Stratégie Territoriale) financé par l'Agence Française de Développement; valorisation du canyon de Chicamucha dans le cadre du projet « Des Alpes aux Andes » soutenu par l'Agence Française de Développement.

En parallèle, l'État souhaite donner une nouvelle impulsion à la dynamique internationale de la conservation et de la recherche dans la grotte Chauvet en soutenant l'équipe scientifique dans ce sens et en créant un nouveau comité scientifique pour les questions essentiellement liées à la conservation de la grotte et tout autre sujet associé.

### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025–2029

Dans ce 3e plan d'actions, le SMERGC entend resserrer les coopérations avec les acteurs européens de l'art pariétal et inscrire Chauvet dans un cadre de coopération à cette échelle (réseau CARP). Il souhaite par ailleurs recentrer son action internationale sur la valorisation et la protection de l'art rupestre préhistorique ayant une Valeur Universelle Exceptionnelle, situé dans des régions du monde qui abritent des sites inscrits au patrimoine mondial de l'humanité ou qui sont des candidats crédibles. Cinq sous-actions sont prévues :

1. Accueillir régulièrement des délégations étrangères sur le site de la grotte Chauvet 2 ainsi que participer régulièrement à des événements internationaux liés à l'art rupestre
2. Resserrer les coopérations avec les acteurs européens de l'art pariétal et inscrire Chauvet dans un cadre de coopération à cette échelle : réseau CARP, réseau des sites pariétaux des pays de l'arc méditerranéen, réseau européen des 11 sites d'arts rupestres inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
3. Développer les coopérations avec les Pays les Moins Avancés (PMA) et les Pays à Revenu Intermédiaire (PRI), qui ont sur leur territoire des sites d'art pariétal préhistorique inscrits ou sur liste indicative du patrimoine mondial pour améliorer les actions de préservation de site et de diffusion des connaissances ;
4. Créer le premier géoparc UNESCO du Laos et ouvrir au public la grotte ornée de Tham Pha Meu (« grotte de la main » en lao).
5. Poursuivre la dynamique internationale autour des recherches dans la grotte Chauvet avec la présence de chercheurs internationaux dans l'équipe scientifique et la relance d'un comité scientifique internationale autour des questions de conservation et de valorisation par l'État.

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                            |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | SMERGC                                                                                     |
| <b>Partenaires</b>                          | Province de Khammouane, Tétraktys, réseau CARP UNESCO, États                               |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité syndical du SMERGC et Comité de pilotage ad hoc incluant les organismes partenaires |

| Descriptifs des actions |                                                                   |                               | Évaluation                                         |                                                                             |                                              |                       |                           |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---------------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                           | Territoire d'impact           | Nature de l'indicateur                             | Constat de départ                                                           | Objectif à atteindre                         | Périodicité de mesure | Responsable du suivi      |
| 1                       | Accueil délégations                                               | Ardèche                       | Nb de délégations accueillies                      | Partages d'expériences                                                      | Partages d'expériences                       | Annuelle              | SMERGC                    |
| 2                       | Participation événements réseaux européens                        | Europe (Espagne, Portugal...) | Nb d'événements                                    | Peu de liens avec les principaux sites rupestres européens                  | Participation active à la vie du réseau CARP | Annuelle              | SMERGC                    |
| 3                       | Développer les coopérations avec PMA et PRI                       | PMA et PRI                    | Nb d'initiatives ou projets                        | Intérêts à protéger et promouvoir leur patrimoine préhistorique orné        | Montage de projets communs                   | Annuelle              | SMERGC                    |
| 4a                      | Création d'une démarche « Ambassadeurs » à l'échelle de Chauvet 2 | Laos                          | Dépôt déclaration d'intérêt de création du Géoparc | Aire protégée reconnue pour son patrimoine naturel et culturel exceptionnel | label Géo parc Mondial UNESCO                | 2027                  | SMERGC                    |
| 4b                      | Ouvrir au public la grotte ornée de Tham Pha Meu.                 | Laos                          | Réalisation                                        | Travaux de protection et d'aménagement en cours                             | Ouverture au public                          | 2026                  | SMERGC                    |
| 5                       | Poursuivre la dynamique internationale autour de la grotte        | International                 | Internationalisation                               | Internationalisation nécessaire                                             | Création d'un comité scientifique par l'État | 2027                  | État, équipe de recherche |

**Plan de financement prévisionnel :** les dépenses des sous-actions 1 à 4 sont prises en charge par le SMERGC à hauteur d'un budget moyen de 20 000 € par an. Les actions menées au Laos bénéficient d'une aide de l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de 830 450 € sur 4 ans et du ministère des Affaires Étrangères (MAE) à hauteur de 54 000 €. Le financement du comité scientifique international est pris en charge par l'État.

Fiche – Action 3.1.5 : valoriser les productions locales, la recherche de la qualité dans l'espace de restauration et la boutique de Chauvet 2 et promouvoir le Made in Ardèche en lien avec la marque Grotte Chauvet

I. Orientations stratégiques.

La visibilité médiatique et le haut niveau de fréquentation de Chauvet 2 incitent à en faire un lieu lié à la valorisation des divers savoir-faire du territoire et à l'accompagnement de la montée en qualité des filières de productions locales, inscrits dans la dynamique portée par le département et les chambres consulaires pour rapprocher production et consommation et mieux intégrer l'activité touristique dans l'activité productive du territoire ardéchois.

II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012-2024)

La valorisation de produits locaux par l'exploitant du site grotte Chauvet 2 – Ardèche est une obligation inscrite dans le cahier des charges de la DSP. Une proportion élevée des produits alimentaire déjà utilisés (restaurant et boutique) sont produits en Ardèche et/ou en circuit court (moins de 100 km). Les produits locaux ont représenté entre 2019 et 2024 et selon les années entre 48 % et 60 % des achats en valeur du restaurant. En boutique, les produits ardéchois sont mieux représentés en linéaire et en nombre de références que leur part dans le chiffre d'affaires de la boutique : entre 2019 et 2023 plus du tiers (34,1 %) des produits proposés à la vente sont d'origine ardéchoise et représentent 11 % du chiffre d'affaires de la boutique.

Enfin, le SMERGC, par le biais d'un partenariat a contribué au lancement d'une coopérative de produits ardéchois, « d'Ardèche et de saison », créée sous la forme d'une SCIC à l'initiative de la chambre d'agriculture.

III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025-2029

L'objectif est de poursuivre et d'amplifier dans les années à venir la démarche engagée à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif :

- pour le restaurant : maintenir, voire augmenter la proportion des produits ardéchois dans les achats du restaurant pour atteindre 60 % de produits locaux et de saison en fin de période et obtenir une certification « Goûtez l'Ardèche® » pour tout ou partie des menus proposés par le restaurant « La Terrasse » ;
- pour la boutique : passer de 34 % à 40 % la part des références des produits ardéchois offerts à la vente, augmenter la part du chiffre d'affaires des produits ardéchois. Dans l'hypothèse de la production d'une ligne de produits artisanaux de qualités produits sous la marque « grotte Chauvet » faire la promotion de ces produits « Made In Ardèche » et être un relais vers les artisans du territoire qui les produisent.

Les cibles de cette action sont les visiteurs du site qu'ils soient ou non-résidents sur le territoire ainsi que les producteurs et intermédiaires ardéchois fournisseurs de la boutique et du restaurant du site

IV. Programme de la fiche-action

|                                      |                                                                        |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Maître(s) d'ouvrage(s)               | Chauvet 2, Sodexo                                                      |
| Partenaires                          | ADT, Ardèche le Goût, offices de tourisme, SCIC d'Ardèche et de saison |
| Territoire d'impact                  | Ardèche                                                                |
| Calendrier                           | 2025-2029                                                              |
| Instance de concertation et de suivi | Comité de suivi de la Délégation de Service public, SMERGC/CCSPL       |

1 Tableau : descriptifs des actions et évaluation

Plan de financement prévisionnel : en 2024, le montant des achats locaux réalisé par l'exploitant représente 450 K € pour le restaurant et de l'ordre de 60 K € pour la boutique.

l'exploitant représente 450 K € pour le restaurant et de l'ordre de 60 K € pour la boutique.

| Descriptifs des actions |                                                                                                                              | Évaluation                                                      |                   |                      |                       |                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                                                                      | Nature de l'indicateur                                          | Constat de départ | Objectif à atteindre | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Augmenter et diversifier la part des produits locaux valorisés et vendus sur le site de Chauvet 2 (artisanat et alimentaire) | Taux d'approvisionnement local restaurant (part achats denrées) | 58 %              | 60 %                 | Année                 | Sodexo               |
|                         |                                                                                                                              | % linéaire boutique produits ardéchois                          | 34 %              | 40 %                 | Année                 | Chauvet 2            |
|                         |                                                                                                                              | % CA boutique produits ardéchois                                | 11 %              | 13 %                 | Année                 | Chauvet 2            |
| 2                       | Développer la certification « Goûtez l'Ardèche® »                                                                            | Label « Goûtez l'Ardèche® »                                     | 0                 | 2 menus labellisés   | Fin période           | Sodexo               |
| 5                       | Valoriser la marque « grotte Chauvet » en lien avec les produits <i>made in Ardèche</i>                                      | CA                                                              | 0                 | Non défini           | Fin période           | ADT                  |

## Fiche – Action 3.1.6 : mobiliser les partenaires et les relais locaux au sein de la population

### I. Orientations stratégiques

Mettre en place une stratégie qui tend à faire connaître la valeur universelle exceptionnelle (V.U.E) de la grotte Chauvet, intéresser et mobiliser les acteurs du territoire et relais locaux au sein de la population afin qu'ils soient les ambassadeurs, les vecteurs d'une meilleure appropriation de ce site par les habitants proches.

### II. Déclinaisons opérationnelles dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)

La démarche d'inscription au patrimoine mondial et l'ouverture de Chauvet 2 au public ont permis une large mobilisation de la population et des relais d'opinion locaux autour du soutien à la candidature, la mobilisation des réseaux artistiques autour de l'appropriation et de la valorisation de la grotte, la mise en place d'un programme de médiations scientifiques, culturelles et artistiques avec l'organisation de nombreux projets culturels. Cette forte mobilisation ayant atteint ses objectifs, l'intérêt de la population locale autour de la grotte Chauvet est retombé petit à petit depuis 2016. Elle a été relancée en 2024 et 2025 par l'organisation d'un large programme d'animations et d'expositions autour des anniversaires.

### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025-2029

4 objectifs opérationnels sous-tendent la stratégie de communication et de mobilisation du 3<sup>e</sup> plan d'actions en lien avec la fiche 0.1.0 relative à la gouvernance :

- mettre en place des actions et des outils de communication confortant la notoriété de la grotte et du territoire auprès des habitants du territoire ;
- mobiliser les réseaux culturels et artistiques : soutien à la réalisation et à la création ;
- renforcer l'appropriation par les habitants du territoire du bien « grotte Chauvet » : mobiliser la population autour d'un programme de manifestations événementielles et faire de Chauvet 2 un lieu de diffusion de culture scientifique, technique et artistique à partir notamment du centre de conférences ;
- organisation de portes ouvertes annuelles et de manifestations festives sur le site.

### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                      |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître(s) d'ouvrage(s)</b>               | SMERGC, grotte Chauvet 2                                             |
| <b>Partenaires</b>                          | Association des Amis de la Grotte Chauvet, Région, Département, État |
| <b>Calendrier</b>                           | 2025-2029                                                            |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité technique de suivi du plan de gestion UNESCO                  |

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

| Descriptifs des actions |                                                                                                                                                                  |                     | Évaluation             |                            |                                                      |                       | Financement prévisionnel annuel<br>Montant (€) |                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------------------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                                                                                                          | Territoire d'impact | Nature de l'indicateur | Constat de départ          | Objectif à atteindre                                 | Périodicité de mesure |                                                | Responsable du suivi |
| 1                       | Actions de communication locale                                                                                                                                  | Drôme et Ardèche    | Habitants touchés      | non connu                  | non défini                                           | Annuel                | Chauvet 2                                      | 30 à 40 K €/an       |
| 2                       | Mobilisation des réseaux culturels et artistiques : financement de publications, expositions, productions audiovisuelles, évènements autour de la grotte Chauvet | France entière      | Nb d'actions financées |                            | 2 productions aidées par an                          |                       | SMERGC                                         | 15 K €/an            |
| 3                       | Faire du centre de conférence de Chauvet 2 un lieu de diffusion culturelle ouvert gratuitement au public local : conférence, spectacle, projection de film...    | Sud Ardèche         | Nb d'évènements        | Pas de fréquence régulière | 6 soirées par an au moins ouvertes aux non-visiteurs | Année                 | Chauvet 2/ SMERGC                              | 20 K €/an            |
| 4                       | Organisation de portes ouvertes et éducateurs annuels en début de saison (mars)                                                                                  | Ardèche             | Nb d'évènements        | 1/an                       | 2/an                                                 | Année                 | Chauvet 2                                      | 3 K €                |

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 3.2 : inscrire la zone tampon et l'espace de restitution dans des démarches d'aménagement responsable et de transition écologique

L'inscription de la grotte Chauvet-Pont d'Arc par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial crée une obligation d'exemplarité pour la zone tampon et l'espace de restitution du point de vue de l'évolution de nos modes de développement, de préservation et de gestion durable de nos milieux et patrimoines naturels.

Ces deux espaces doivent s'inscrire dans les objectifs que le département de l'Ardèche assigne aux opérateurs du tourisme pour avancer vers les formes de fréquentation les moins impactantes possibles pour l'environnement, tournées vers l'économie des ressources, et résilientes en regard des difficultés à venir pour ce secteur d'activité du fait en particulier de sa vulnérabilité aux effets des changements climatiques et la prise de conscience de la nécessité de s'inscrire dans des démarches de transition écologique.

Ces enjeux se déclineront de manière différenciée sur les deux sites en regard de 4 objectifs :

1. gérer la ressource en eau : économiser et recycler ;
2. diminuer la production de déchets et améliorer le processus de traitement (tri et recyclage) ;
3. améliorer la desserte de ces deux sites pour favoriser l'accès par des mobilités douces (vélos classiques et VAE) et transport collectif (navette bus) ;
4. développer l'autonomie énergétique par des économies d'énergie et de l'autoproduction pour faire de Chauvet 2 un site à énergie positive (i.e. qui produit davantage d'énergie qu'il n'en consomme).

On peut ajouter que les impacts à moyen et long terme du dérèglement climatique, transversaux aux 3 axes du plan d'actions, doivent commencer à être pris en compte pour en anticiper l'impact à long terme sur la grotte Chauvet, la combe d'Arc, et le site Chauvet 2 :

- impact de l'augmentation de la température extérieure sur la conservation et la recherche au sein même de la grotte Chauvet
- impact du dérèglement climatique sur l'écosystème de l'Espace Naturel Sauvage de la combe d'Arc
- impact de l'augmentation des températures, de la raréfaction de la ressource en eau et du déclin de la biodiversité sur le tourisme

Les actions correspondantes, se retrouvent dans plusieurs fiches action thématiques (action 1.1.1 pour la grotte Chauvet, action 1.2.1 pour la combe d'Arc). S'agissant de l'impact du dérèglement climatique sur l'économie touristique du territoire, une réflexion est pilotée par le Sympam, dans le cadre des études préalables à la révision du SCOT.

### **Fiche – Action 3.2.1 : penser l'amélioration de la gestion de la ressource en eau à l'échelle du site de Chauvet 2 et du territoire**

#### **Orientations stratégiques**

L'activité touristique estivale en Ardèche méridionale repose largement sur les loisirs liés aux eaux de surface (rivières et lacs) ; près de 50 % des prélèvements en eau sur ce territoire proviennent du tourisme, sur un territoire qui souffre de pénuries récurrentes et d'épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents. Réduire les prélèvements en eau du secteur touristique constitue donc un enjeu identifié comme tel dans le plan tourisme départemental. Cette transition vers une gestion durable de l'eau revêt donc un enjeu important pour le SMERGC qui souhaite faire de Chauvet 2 un site école / démonstrateur des bonnes pratiques de sobriété en eau notamment à travers la sensibilisation des publics et qui aurait un effet d'entraînement sur les autres acteurs touristiques du territoire.

#### **II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des précédents plans d'actions (2012–2024)**

Le deuxième plan d'actions a traité la question à l'échelle géographique du bassin-versant, avec la révision du SAGE en 2024 et la mise en œuvre opérationnelle des programmes d'actions inscrits dans les contrats de rivière et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin-versant de l'Ardèche. Le site de Chauvet 2 comprend un bassin de stockage d'eau de pluie d'une contenance de 90 m<sup>3</sup> qui couvre environ 10 % des besoins en eau.

#### **III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2024–2029**

L'action est recentrée sur le site de Chauvet de manière à mettre en œuvre une gestion de l'eau plus durable et exemplaire à l'échelle du territoire du sud Ardèche, cohérente avec les objectifs du projet de territoire pour la gestion de l'eau (2025–2050) élaboré sous l'égide de l'EPTB. Il s'agit de :

- avoir une meilleure durabilité environnementale en réduisant les consommations en eau potable du site en fonction des usages ;
- devenir un site école pour les acteurs du tourisme en développant des approches globales, durables, innovantes et reproductibles ;
- sensibiliser les publics et les agents du site à la sobriété en eau ;
- anticiper l'impact du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau ;
- travailler en étroite collaboration avec les autorités locales pour que les solutions retenues soit cohérentes avec le projet de territoire de l'EPTB, reproductibles, et répondent aux stratégies d'adaptations territoriales déjà en cours ou à venir.

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                          |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>                     | SMERGC                                                                                   |
| <b>Partenaires</b>                          | EURL Chauvet 2, Atout France, EPTB Ardèche, mairie de Vallon-Pont-d'Arc, agence de l'eau |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Chauvet 2                                                                                |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité de pilotage de l'étude sur l'amélioration de la gestion de la ressource en eau    |

| Descriptifs des actions |                                                               |            | Évaluation                       |                             |                              |                       |                      |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------|------------|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                       | Calendrier | Nature de l'indicateur           | Constat de départ           | Objectif à atteindre         | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Réaliser diagnostic et plan d'actions                         | 2025       | Étude                            | Pas d'étude                 | Ouverture de l'établissement | 2025                  | SMERGC               |
| 2                       | Augmenter la part d'eaux pluviales réutilisée                 | 2026       | Quantité d'eau stockée (% conso) | 90 m³ (10 % conso)          | nd                           | Année                 | SMERGC               |
| 3                       | Diminuer la quantité d'eau utilisée sur le site de Chauvet 2  | 2026       | Quantité d'eau                   | 3 600 m³ eau potable annuel | 10 %                         | Année                 | SMERGC/ EURL GC2     |
| 4                       | Sensibiliser le public, les agents et les acteurs du tourisme | 2026–2029  | Panneaux d'information           | Pas d'information           | À définir                    | Année                 | Chauvet 2            |

**Plan de financement prévisionnel :** l'étude préalable est financée par une aide d'Atout France d'un montant de 20 K€ dans le cadre d'un appel à projet national sur l'amélioration de la gestion de l'eau dans le secteur du tourisme. Les travaux évalués à 200 K€ sont financés à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Le solde est financé par le SMERGC et l'exploitant de grotte Chauvet 2. Les économies d'eau réalisées doivent permettre un retour sur investissement à l'horizon de 20 ans.

#### Fiche – Action 3.2.2 : diminuer le volume de déchets produits et augmenter leur taux de recyclage sur le site de grotte Chauvet 2 – Ardèche

##### I. Orientations stratégiques

L'Ardèche méridionale doit faire face chaque année à une forte augmentation de sa production de déchets pendant la période estivale, du fait de sa fréquentation touristique élevée. Le site de grotte Chauvet 2 doit prendre sa part à ce problème, être exemplaire et ambitieux dans la réduction des volumes de déchets produits et de leur recyclage.

La loi Antigasillage pour une Économie Circulaire impose par ailleurs aux ERP de trier les déchets à la source (bois, verre, papier, métal, plastique) et d'en informer les visiteurs avec une signalétique adaptée. Cette loi a été renforcée début 2024 par l'obligation de trier les biodéchets pour les établissements ayant une production annuelle de plus de 5 tonnes.

La diminution du volume de déchets et l'augmentation du recyclage répondent à l'engagement pris par le SMERGC de réduire l'empreinte écologique du site de Chauvet 2.

##### II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des précédents plans d'actions (2012-2024)

Les actions menées auparavant relativement au traitement des déchets dans le cadre du plan de gestion ne visaient pas spécifiquement le site de Chauvet 2 mais plus généralement l'action du Sictoba (Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères de la Basse Ardèche) pour réduire la production des déchets dans le secteur du tourisme et améliorer leur recyclage. Le site Chauvet 2 a déjà mis en place une politique de tri des emballages, des biodéchets et de réduction à la source des déchets.

##### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2024-2029

L'objectif est d'amplifier et d'améliorer la gestion des déchets sur le site de Chauvet 2 – Ardèche en agissant sur la réduction à la source de la production de déchets ainsi que sur l'amélioration du tri et de la valorisation des déchets.

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                                    |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>                     | SAS Chauvet 2, SMERGC                                                                              |
| <b>Partenaires</b>                          | SMERGC, SICTOBA, communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, Sodexo, entreprise de collecte OM |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Chauvet 2                                                                                          |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité de suivi de la délégation de service public                                                 |

| Descriptifs des actions |                                                                                                                                       |            | Évaluation             |                   |                      |                       |                      |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                                                                               | Calendrier | Nature de l'indicateur | Constat de départ | Objectif à atteindre | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Campagne de sensibilisation à destination des touristes se rendant à Chauvet 2 : site internet, affichage sur site, médiation humaine | 2026–2029  | Volume déchets triés   | nc                | nd                   | 2029                  | Chauvet 2            |
| 2                       | Installation de poubelles différenciées pour le tri sélectif sur le site de Chauvet 2                                                 | 2027       |                        | Pas de tri        |                      | 2027                  | Chauvet 2            |
| 3                       | Tri sélectif au restaurant                                                                                                            | 2025       |                        |                   |                      | Année                 | Chauvet 2            |
| 4                       | Installation de 3 fontaines à eau pour le public                                                                                      | 2025       | Volume déchets évacués | 0                 | nd                   | 2025                  | SMERGC               |
| 5                       | Collecte spécifique des déchets organiques                                                                                            | 2025       |                        | néant             |                      | Année                 | Chauvet 2            |

**Plan de financement prévisionnel** : nd

#### Fiche – Action 3.2.3 : conforter l'organisation des déplacements autour d'une offre multimodale de transport

##### I. Orientations stratégiques

Le site grotte Chauvet 2 accueille annuellement plus de 350 000 visiteurs auxquelles s'ajoutent les membres du personnel et les autres usagers du site (en particulier du centre de conférence) et la combe d'Arc est le site touristique le plus fréquenté d'Ardèche (environ 2,5 millions de visiteurs annuels)

Pour ces deux sites, en regard de leur notoriété et de cette importante fréquentation, il serait souhaitable de développer des modes d'accès pour les usagers qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas s'y rendre en véhicule motorisé individuel : transport en commun et modes doux (accès piéton, vélo classique, vélo à assistance électrique).

##### II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012-2024)

Pour le site grotte Chauvet 2, les différentes tentatives de desserte en transports en commun ont échoué du fait du coût élevé du service joint à la faiblesse de la demande. Pour le site de la combe d'Arc un travail important a été mené depuis plusieurs années dans le cadre de l'OGS pour diminuer l'offre de stationnement

sur site et offrir une alternative en organisant un service de navette sur les périodes forte fréquentation. L'accès pour les cyclistes reste difficile et dangereux faute de voie en site propre. De même pour accéder à grotte Chauvet 2 les cyclistes utilisent une route à forte circulation sans aménagement spécifique.

### III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025–2029

7 objectifs opérationnels pour la desserte de ces deux sites :

- étude de flux ;
- création d’itinéraires cyclables balisés en boucle desservant la combe d’Arc et le site de Chauvet 2 ;
- création d’un point accueil vélo sur le site de la grotte Chauvet 2 – Ardèche, labellisé « accueil vélo® » ;
- création d’une aire de service vélo sur le site de la grotte Chauvet 2 – Ardèche, labellisé « accueil vélo® » ;
- desserte de la combe d’Arc et du site de Chauvet 2 par une navette bus, éventuellement dans le prolongement d’une desserte Ruoms – Vallon-Pont-d’Arc ;
- amélioration de la desserte du site de Chauvet 2 par les transports en commun soit par la création d’une ligne régulière Gare de Pierrelatte – Vallon-Pont-d’Arc, soit par le renforcement des lignes existantes entre Montélimar et vallon pont d’Arc, relayé par une navette Vallon – grotte Chauvet 2 ;
- balisage et installation de dispositifs de médiation sur le sentier pédestre reliant Chauvet 2 à la combe d’Arc et au bourg centre de Vallon-Pont-d’Arc.

### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>                     | Communauté de communes des gorges de l'Ardèche                                                                                                       |
| <b>Partenaires</b>                          | Région Auvergne-Rhône-Alpes (AOTM), département de l'Ardèche et CCGA (itinéraires cyclables), CCGA (navette bus), SMERGC et Chauvet 2 (accueil vélo) |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité de pilotage OGS                                                                                                                               |

#### 1 Tableau : descriptifs des actions et évaluation

**Plan de financement prévisionnel :** l'étude de flux lancée en 2025 est financée par la CCGA avec le soutien de la DREAL. Le point Accueil vélo sur le site de Chauvet 2 est financé à hauteur de 25 000 € par le SMERGC avec un soutien de l'ADEME de 18 000 €. Le coût de la desserte du site de Chauvet 2 par une navette bus en haute saison depuis la gare routière de Vallon-Pont-d'Arc a été évalué à 20 000 € sur 2 mois (financement partagé envisageable entre la CCGA, l'exploitant et le SMERGC). L'extension de la desserte de Vallon-Pont-d'Arc depuis la gare de Pierrelatte en haute saison a été estimée par une étude du CEREMA à 90 000 € par an pour un trafic de l'ordre de 10 000 passagers. La création et le balisage de nouveaux itinéraires vélo n'ont pas été chiffrés.

| Descriptifs des actions |                                                                      |            |                     | Évaluation             |                           |                                        |                       |                      |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                              | Calendrier | Territoire d'impact | Nature de l'indicateur | Constat de départ         | Objectif à atteindre                   | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Étudier les flux                                                     | 2025       | Combe d'Arc         | Étude                  | Comptages                 | Plan d'action                          | 2026                  | CCGA                 |
| 2                       | Créer des itinéraires cyclables                                      | 2027       | Sud Ardèche         | Balisage               | néant                     | 2                                      | 2029                  | CCGA                 |
| 3                       | Créer un point accueil vélo (label accueil vélo®)                    | 2025       | Chauvet 2           | Label                  | néant                     | Label                                  | 2025                  | SMERGC               |
| 4                       | Créer une aire de service vélo (label accueil vélo®)                 | 2027       | Chauvet 2           | Label                  | néant                     | Label                                  | 2027                  | SMERGC               |
| 5                       | Desservir la combe d'Arc et le site de Chauvet 2 par une navette bus | 2027       | Sud Ardèche         | Fréquence              | Desserte combe d'Arc      | 4 AR par jour                          | 2029                  | CCGA                 |
| 6                       | Desservir le site de Chauvet 2 par les transports en commun          | 2027       | Sud Ardèche         | Fréquence              | néant                     | Au moins 3 AR par jour en haute saison | 2029                  | Région               |
| 7                       | Baliser le sentier combe d'Arc-grotte Chauvet 2                      | 2027       | Sud Ardèche         | Balisage               | Déjà partiellement balisé | Balisage terminé                       | 2029                  | CCGA                 |

## Fiche – Action 3.2.4 : inscrire le site de Chauvet 2 dans la transition énergétique du territoire

### I. Orientations stratégiques

Le site grotte Chauvet 2 consomme annuellement plus de 1 MWh d'électricité par an. Il est par ailleurs concerné par les enjeux réglementaires liés à la réduction des consommations d'énergie du secteur tertiaire ainsi que par les obligations d'implantation de panneaux photovoltaïques sur ombrières sur son parc de stationnement extérieur.

L'objectif sur la durée du plan d'actions est d'actionner de manière volontariste les leviers liés aux économies d'énergie et à la production d'énergie renouvelable sur site (photovoltaïque) pour faire de Chauvet 2 un site à énergie positive (i.e. produisant annuellement davantage d'énergie qu'il n'en consomme).

### II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012–2024)

En 2018 a été lancé par le SMERGC un Appel à Manifestation d'Intérêt pour sélectionner un opérateur susceptible d'installer sur le parking de Chauvet 2 une centrale photovoltaïque d'environ un 1 MWc. L'opérateur a été choisi. S'agissant du photovoltaïque sur toiture, une étude a été menée en 2023 qui a montré le fort potentiel du site en autoproduction et autoconsommation.

### III. Objectifs opérationnels dans le cadre du plan d'actions 2025–2029

Développer la production d'énergie solaire photovoltaïque sur le site de Chauvet 2 pour diminuer de 40 % la consommation d'énergie de réseau achetée et en faire un site à énergie positive ensuite.

- **Centrale photovoltaïque en toiture** de 300 kWc pour l'autoconsommation (environ 30 % des besoins annuels en énergie du site)
- **Centrale photovoltaïque sur ombrière** pour revente : produire 1,1 MWc d'électricité destiné à être revendu à un distributeur d'énergie dans le cadre d'un CRE.
- **Économies d'énergie** sur le site de la Grotte Chauvet 2
  - Ardèche : le site étant récent, il est difficile d'aller au-delà d'une baisse de 5 % de l'énergie électrique consommée sur site. Sur la base d'un diagnostic préalable réalisé en 2026, un plan d'actions pour la réduction des consommations sera élaboré et mis en œuvre en fonction des préconisations retenues par le SMERGC.

## IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                                                                                        |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>                     | SMERGC                                                                                                                 |
| <b>Partenaires</b>                          | Grotte Chauvet 2, société de production d'énergie (Aurence/Provence-Éco-Énergie), Territoire d'Énergie Ardèche (SDE07) |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Grotte Chauvet 2                                                                                                       |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité de suivi DSP                                                                                                    |

| Descriptifs des actions |                                                         |            | Évaluation             |                   |                      |                       |                      |
|-------------------------|---------------------------------------------------------|------------|------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                 | Calendrier | Nature de l'indicateur | Constat de départ | Objectif à atteindre | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Produire de l'énergie sur toiture pour autoconsommation | 2025       | Quantité produite      | 0 kW              | + 0,3 MWc            | Année                 | SMERGC               |
| 2                       | Produire de l'énergie sur ombrière pour revente         | 2026       | Quantité produite      | 0 kW              | + 1,1 MWc            | Année                 | Provence-Éco-Énergie |
| 3                       | Économiser l'énergie sur site                           | 2025-2029  | Quantité économisée    | 1,1 MW            | - 5 %                | Année                 | Chauvet 2            |
| 4                       | Installer de bornes de recharge électriques             | 2026       | Nb de bornes           | 0                 | 6                    | 2026                  | SDE07                |

| Descriptifs des actions |                                                         | Plan de financement prévisionnel |             |        |                                       |
|-------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------|--------|---------------------------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                 | Maîtres d'ouvrage                | Montant (€) | SMERGC | Provence-Éco-Énergie                  |
| 1                       | Produire de l'énergie sur toiture pour autoconsommation | SMERGC                           | 700 K€      | 700 K€ | 60 K€/an (redevance versée au SMERGC) |
| 2                       | Produire de l'énergie sur ombrière pour revente         | Provence-Éco-Énergie             | 4 M€        | 0 €    | 4 M€                                  |
| 3                       | Économiser l'énergie sur site                           | Chauvet 2                        | 8 K€/an     |        | 8 K€/an                               |
| 4                       | Installer de bornes de recharge électriques             | SDE07                            |             |        |                                       |

### Fiche – Action 3.2.5 : mettre en œuvre un plan de gestion écologique sur le site de grotte Chauvet 2 – Ardèche

#### I. Orientations stratégiques

Limiter au maximum les atteintes à la biodiversité du fait de l'anthropisation du site de Chauvet 2 en regard des contraintes liées à l'exploitation commerciale d'une part, à la lutte contre l'incendie d'autre part.

#### II. Déclinaison opérationnelle dans le cadre des plans d'actions antérieurs (2012-2024)

La construction du site Chauvet 2 a nécessité de prendre en 2012 un arrêté préfectoral de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées qui pose comme condition la mise en place d'un plan de gestion écologique sur les 9 ha du site. L'élaboration de ce plan de gestion a été précédée de la réalisation d'inventaires avant et après la phase de construction qui ont permis d'établir un premier diagnostic. Ce plan,

après approbation par le comité de suivi en mars 2023 a été annexé à la convention de Délégation de Service Public et s'impose aussi bien au propriétaire du site (SMERGC) qu'au délégataire (l'EURL Chauvet 2).

#### III. Objectifs opérationnels du plan d'actions 2025-2029

Le SMERGC et le délégataire, mettront en œuvre chacun pour ce qui le concerne les préconisations du plan de gestion environnementale. Le plan de gestion s'organise autour de 7 objectifs à long terme qui définissent les résultats à atteindre à 20 ou 30 ans qui se déclinent en 10 objectifs atteignables dans les 10 ans, les Objectifs du plan de gestion (OPG). Il s'agit des objectifs opérationnels.

- **Pour le SMERGC** : pilotage, suivi, évaluation
- **Pour le délégataire** : entretien paysager du site dans le respect des exigences du maintien de la biodiversité

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

#### IV. Programme de la fiche-action

|                                             |                                                     |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| <b>Maître d'ouvrage</b>                     | Syndicat Mixte Espace de Restitution Grotte Chauvet |
| <b>Partenaires</b>                          | EURL Chauvet 2, membres du comité de suivi          |
| <b>Instance de concertation et de suivi</b> | Comité de suivi plan de gestion environnemental     |
| <b>Calendrier de mise en œuvre</b>          | 2023-2029                                           |
| <b>Territoire d'impact</b>                  | Site grotte Chauvet 2                               |

| Descriptifs des actions |                                                                                        | Évaluation                  |                   |                      |                       |                      |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|
| n°                      | Descriptif synthétique de chaque action                                                | Nature de l'indicateur      | Constat de départ | Objectif à atteindre | Périodicité de mesure | Responsable du suivi |
| 1                       | Laisser évoluer librement les boisements présents sur le pourtour du site              | Entretien                   | 1/an              | Maintien             | annuelle              | Chauvet 2            |
| 2                       | Limiter les actions sur les boisements aux interventions de sécurité du public         | Entretien                   | 1/an              | Maintien             | annuelle              | Chauvet 2            |
| 3                       | Mettre en place une méthode de gestion adéquate des pelouses et ourlets                | Mode opératoire             | 1/an              | Maintien             | annuelle              | Chauvet 2            |
| 4                       | Concilier sécurité des personnes/ biens avec la gestion écologique des friches vivaces | Nb débroussaillage          | 1/an              | Maintien             | annuelle              | Chauvet 2            |
| 5                       | Éradiquer les espèces exotiques les plus envahissantes                                 | Nb arrachage                | 1/an              | Maintien             | année                 | Chauvet 2            |
| 6                       | Améliorer la nidification d'oiseaux et de chauves-souris                               | Nb nichoirs                 | 0                 | 75                   | 2025                  | Chauvet 2            |
| 7                       | Connaitre l'évolution des habitats et des espèces à enjeu                              | Nb comptage                 | réalisé           | 1                    | 5 ans                 | SMERGC               |
| 8                       | Limiter le dérangement sur le patrimoine naturel                                       | Nb panneaux d'information   | 0                 | 10                   | 2026                  | Chauvet 2            |
| 9                       | Coordonner et assurer le pilotage du projet (réunion comité de suivi)                  | Nb réunions comité de suivi | 1 réunion en 2023 | Tous les 2 ans       | 2029                  | SMERGC               |
| 10                      | Évaluer les actions                                                                    | Rapport                     | Pas d'évaluation  | Évaluation réalisée  | 2029                  | SMERGC               |

**Plan de financement prévisionnel :** les actions seront prises en charge à hauteur de 24 000 € par l'exploitant et de 15 000 € par le SMERGC sur la période du plan d'actions (2025-2029).



Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01



99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

# Table des matières

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| . Édito Le préfet de région                                                          | 2  |
| . Édito La présidente du SMERGC                                                      | 3  |
| . Introduction                                                                       | 4  |
| LA GROTTE CHAUVET, UN TRÉSOR POUR L'HUMANITÉ                                         | 5  |
| <br>1. Identification du bien et déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle | 7  |
| DÉCISION D'INSCRIPTION DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL                               | 7  |
| DÉCLARATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE                                  | 7  |
| Brève synthèse                                                                       | 7  |
| Intégrité                                                                            | 7  |
| Authenticité                                                                         | 8  |
| Éléments requis en matière de protection et de gestion                               | 8  |
| A. PAYS                                                                              | 9  |
| B. ÉTAT, PROVINCE OU RÉGION                                                          | 9  |
| C. NOM DU BIEN                                                                       | 9  |
| D. COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES À LA SECONDE PRÈS                                       | 9  |
| E. SURFACE DU BIEN INSCRIT ET DE LA ZONE TAMPON (EN HECTARES)                        | 9  |
| F. CARTES ET PLANS                                                                   | 9  |
| <br>2. Description du bien                                                           | 10 |
| I. CONTEXTE PAYSAGER : LES GORGES DE L'ARDÈCHE, LA COMBE ET LE PONT D'ARC            | 10 |
| II. LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC                                                     | 12 |
| III. LES VESTIGES ET REPRÉSENTATIONS DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC                 | 18 |
| Les vestiges archéologiques et paléontologiques                                      | 18 |
| Les représentations : les techniques utilisées                                       | 22 |
| Les représentations : les thèmes figurés                                             | 24 |
| Les représentations : la disposition des figures                                     | 28 |

## 2b. Historique et développement 32

|                                                                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. – 6 MILLIONS D'ANNÉES À – 120 000 ANS :<br>FORMATION DES GORGES DE L'ARDÈCHE ET DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC | 32 |
| II. – 40 000 À ENVIRON – 20 000 ANS : PHASES DE FRÉQUENTATION DE LA GROTTE                                         | 35 |
| Une alternance entre l'homme et l'ours des cavernes                                                                | 35 |
| L'obturation de l'entrée de la cavité                                                                              | 40 |
| III. 1994–1995 : REDÉCOUVERTE ET EXPERTISE DE LA CAVITÉ                                                            | 43 |

## 2c. Apport de la grotte Chauvet-Pont d'Arc 50

|               |    |
|---------------|----|
| BIBLIOGRAPHIE | 51 |
|---------------|----|

## 3. Bilan du plan de gestion 2012–2024 53

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Sommaire des précédents plans d'actions                                                | 53 |
| I. PROTÉGER ET CONSERVER LA GROTTE, SA ZONE TAMPON ET LE TERRITOIRE ENVIRONNANT        | 54 |
| I.1 Assurer la conservation de la grotte                                               | 54 |
| I.2 Assurer la conservation de la zone tampon et des paysages environnants             | 55 |
| II. COMPRENDRE LA GROTTE, SON ENVIRONNEMENT ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE                | 55 |
| II.1 Comprendre la grotte et son environnement                                         | 55 |
| II.2 Diffuser et partager la connaissance de la grotte et de son environnement         | 55 |
| III. ENCADRER LA FRÉQUENTATION, GÉRER LES RESSOURCES                                   | 57 |
| III.1 Gérer l'impact sur les ressources naturelles                                     | 57 |
| III.2 Gérer la fréquentation et les déplacements                                       | 57 |
| IV. S'ASSURER DES RETOMBÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DES SECTEURS D'ACTIVITÉ    | 58 |
| IV.1 Favoriser l'émergence d'un tourisme durable, en assurer une gestion cohérente     | 58 |
| IV.2 Développer les activités économiques durables et favoriser le lien social         | 59 |
| IV.3 Participer au changement d'image : vers un territoire de patrimoine et de culture | 59 |
| V. ANIMER, PROMOUVOIR ET PARTAGER LE GRAND PROJET GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC            | 60 |
| V.1 Animer les dispositifs, communiquer                                                | 60 |
| V.2 Partager et véhiculer les valeurs universelles du Patrimoine mondial               | 61 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE                                                                    | 61 |



# Table des matières (suite)

|                                                                                                                                                                                               |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>4. Plan d'actions 2025-2029</b>                                                                                                                                                            | 65  |
| Objectifs et mode d'élaboration                                                                                                                                                               | 65  |
| <b>PRÉAMBULE : CONFORTER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE STRATÉGIQUE PARTAGÉE</b>                                                                                                                   | 66  |
| <b>ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 1 : PROTÉGER, CONSERVER ET MIEUX CONNAÎTRE LA GROTTÉ, LA ZONE TAMPON, LE TERRITOIRE ENVIRONNANT</b>                                                             | 67  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 1.1 : assurer la conservation de la grotte</b>                                                                                                                    | 68  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 1.2 :<br/>conduire à terme l'opération Grand Site de France sur le site classé du Pont d'Arc (zone tampon)<br/>et valider son plan de gestion environnemental</b> | 75  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 1.3 : améliorer la connaissance de la grotte et de son environnement</b>                                                                                          | 81  |
| <b>ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 2 :<br/>COMPRENDRE LA GROTTÉ ET SON ENVIRONNEMENT, DIFFUSER LA CONNAISSANCE,<br/>ŒUVRER À SON APPROPRIATION LA PLUS LARGE</b>                                   | 87  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 2.1 :<br/>partager la valeur universelle exceptionnelle<br/>par l'intermédiaire de l'Espace de Restitution de la grotte Chauvet 2</b>                             | 87  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 2.2 :<br/>développer des actions de médiations hors grotte Chauvet 2 Ardèche</b>                                                                                  | 92  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 2.3 :<br/>inscrire la médiation sur Chauvet dans un cadre élargi à la Préhistoire en Ardèche</b>                                                                  | 95  |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 2.4 :<br/>Mettre en valeur réciproquement la Grotte Chauvet et la combe d'Arc<br/>dans les dispositifs de médiation et d'interprétation</b>                       | 101 |
| <b>ORIENTATION STRATÉGIQUE N° 3 : CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE,<br/>FAVORISER LA CRÉATION DE RICHESSES, INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS LES ENJEUX<br/>DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>  | 105 |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 3.1 :<br/>conforter la destination culturelle et patrimoniale du territoire<br/>et valoriser les productions locales et de qualité</b>                            | 105 |
| <b>OBJECTIF OPÉRATIONNEL n° 3.2 : inscrire la zone tampon et l'espace de restitution<br/>dans des démarches d'aménagement responsable et de transition écologique</b>                         | 115 |

Mis en ligne le 23/09/2026 à 17h01

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 23/09/2026**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-007-200009579-20260921-DEL2026\_13-

